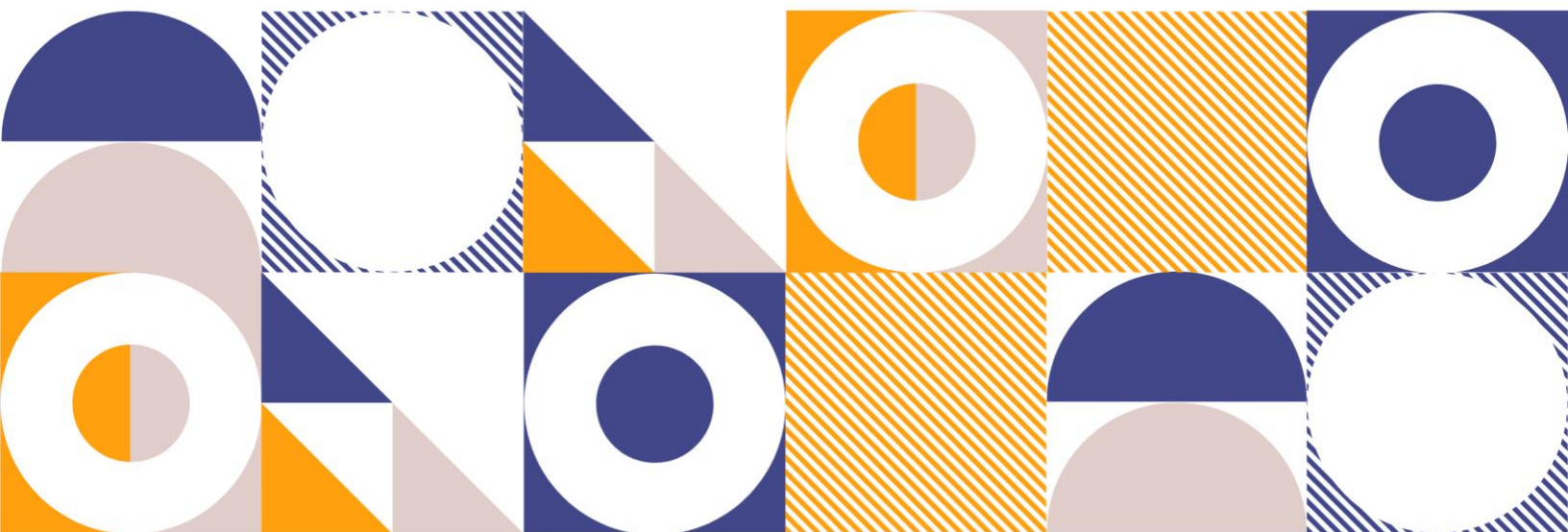


ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Point de mire sur la réunification familiale et le remplacement

Volet 1 - Quantitatif



Sonia Hélie, chercheure¹

Marie-Andrée Poirier, professeure^{2,3}

Tonino Esposito, professeur^{2,4}

Jean-François Cardin, agent de planification, de programmation et de recherche¹

Caroline Racicot, agente de planification, de programmation et de recherche¹

Marie-Noële Royer, agent de planification, de programmation et de recherche¹

Catherine Pineau-Villeneuve, professionnelle de recherche¹

¹ Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)

² École de travail social, Université de Montréal

³ Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse

⁴ Chaire de recherche du Canada en services sociaux pour les enfants vulnérables

Remerciements

Ce vaste chantier de recherche provincial n'aurait pu voir le jour sans la collaboration exceptionnelle de plusieurs collaborateurs. Les auteurs de l'Annexe I tiennent à remercier l'Institut universitaire Jeunes en difficulté pour son soutien administratif, de même les responsables de l'extraction des données administratives dans les établissements participants. De plus, nous souhaitons remercier les employés des établissements qui nous ont aidés à organiser la collecte de données aux écrans dans leurs locaux. Enfin, nous remercions également Julie Beauregard et Ganaëlle Louis Jeune pour leur aide à la collecte de données aux écrans.

TABLE DES MATIÈRES – VOLET 1

FAITS SAILLANTS	1
1. INTRODUCTION	3
2. ÉTAT DES CONNAISSANCES.....	4
2.1. La stabilité et les conditions de vie des enfants suivis en protection de la jeunesse	4
2.2. La fréquence de la réunification, des replacements et les facteurs associés.....	6
2.2.1. Caractéristiques de l'enfant.....	7
2.2.2. Caractéristiques du milieu familial	7
2.2.3. Caractéristiques de l'intervention	8
3. MÉTHODOLOGIE	11
3.1. Procédures de constitution des données.....	12
3.1.1. Démarches éthiques	12
3.1.2. Recrutement des établissements	12
3.1.3. Extraction, transmission et traitement des données	13
3.2. Création des cohortes et de l'échantillon d'enfants réunifiés.....	13
3.2.1. Cohortes à l'étude.....	13
3.2.2. Échantillon d'enfants réunifiés	15
3.3. Construction des indicateurs à l'étude	16
3.3.1. Stabilité et conditions de vie (objectifs 1a et 1b)	16
3.3.2. Le remplacement et ses déterminants à l'échelle provinciale (objectif 2a).....	24
3.3.3. Profils cliniques de la réunification et leur effet sur le remplacement (objectif 2b).....	25
3.4. Plan d'analyse.....	27
3.4.1. Stabilité et conditions de vie (objectifs 1a et 1b)	27
3.4.2. Le remplacement et ses déterminants à l'échelle provinciale (objectif 2a).....	27
3.4.3. Profils cliniques entourant la réunification et leur effet sur le remplacement (objectif 2b).....	27
4. RÉSULTATS	29
4.1. Portrait évolutif et à long terme du recours au placement, de la stabilité et de la permanence (objectif 1)	29
4.1.1. Portrait évolutif POST1-POST3 (objectif 1a)	30
4.1.2. Portrait à long terme (objectif 1b).....	34

4.2. Le remplacement et les facteurs qui lui sont associés (objectif 2)	37
4.2.1. Le remplacement et ses déterminants à l'échelle provinciale (objectif 2a).....	37
4.2.2. Les profils cliniques de la réunification et leur effet sur le risque de remplacement (objectif 2b)	41
4.3. Tableaux de résultats	50
4.3.1. Résultats objectif 1a, portrait évolutif PRÉ-POST3	50
4.3.2. Résultats objectif 1B, portrait à long terme (post1-allongée).....	69
4.3.3. Résultats objectif 2a, le remplacement à l'échelle du Québec (sous-cohorte post1-allongée)	82
4.3.4. Résultats objectif 2b, profil clinique de la réunification et son effet sur le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés	89
5. DISCUSSION	106
5.1. Le recours au placement et la stabilité des enfants placés : des résultats qui s'inscrivent dans le sens des objectifs visés par la LPJ	106
5.2. Assurer la stabilité sur une base permanente, là est le défi!	106
5.3. La fréquence du remplacement	109
5.4. Les déterminants du remplacement.....	110
6. FORCES ET LIMITES – VOLET QUANTITATIF	117
BIBLIOGRAPHIE	119

LISTE DES TABLEAUX – VOLET 1

Tableau 1.	Caractéristiques des cohortes	14
Tableau 2.	Dimensions mesurées pour les enfants de l'échantillon.....	26
Tableau 3.	Caractéristiques des enfants et contexte d'intervention dans chaque cohorte.....	50
Tableau 4.	Caractéristiques des enfants et contexte d'intervention dans chaque cohorte – variables continues.....	51
Tableau 5.	Recours au placement dans chaque cohorte	51
Tableau 6.	Recours au placement dans chaque cohorte selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention.....	52
Tableau 7.	Type de milieu substitut pour chacune des cohortes	53
Tableau 8.	Contexte des mesures de retrait dans chaque cohorte.....	53
Tableau 9.	Nombre de milieu de vie et de déplacements dans chaque cohorte	54
Tableau 9a.	Nombre de milieu de vie et de déplacements dans chaque cohorte parmi les enfants placés avec proximité seulement.....	55
Tableau 9b.	Nombre de milieu de vie et de déplacements dans chaque cohorte parmi les enfants placés sans proximité seulement	56
Tableau 10.	Évolution des indices de stabilité entre la cohorte PRÉ et la cohorte POST3	56
Tableau 10a.	Évolution des indices de stabilité entre la cohorte PRÉ et la cohorte POST3 pour les enfants placés sans proximité seulement.....	56
Tableau 11.	Évolution de la stabilité entre la cohorte PRÉ et la cohorte POST3 selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention.....	57
Tableau 12.	Évolution de la durée moyenne cumulée en placement entre la cohorte POST1 et POST3 selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention	58
Tableau 13.	Évolution du nombre de tentatives d'application de la permanence entre POST1 et POST3.....	59
Tableau 14.	Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement judiciaire pour les enfants de la cohorte POST1 qui ont au moins une ordonnance de placement (mesure 91J)	60
Tableau 15.	Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement judiciaire pour les enfants de la cohorte POST3 qui ont au moins une ordonnance de placement (mesure 91J)	62
Tableau 16.	Motif invoqué par le tribunal pour dépasser les durées maximales d'hébergement prévues à la LPJ selon l'âge au moment du premier placement judiciaire parmi les enfants ayant dépassée la durée maximale prévu à l'article 91.1 de la LPJ, pour les cohortes POST1 et POST3.....	64
Tableau 17.	Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement pour les enfants de la cohorte POST1 qui sont placés uniquement en mode volontaire ou de manière temporaire.....	65

Tableau 18. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement pour les enfants de la cohorte POST3 qui sont placés uniquement en mode volontaire ou de manière temporaire.....	67
Tableau 19. Caractéristiques du contexte d'intervention à court et à long termes.....	69
Tableau 20. Caractéristiques du contexte d'intervention à court et long termes – variables continues.....	69
Tableau 21. Recours au placement à court et à long termes.....	70
Tableau 22. Type de milieu substitut et proximité à court et à long termes.....	70
Tableau 23. Contexte des mesures de retrait à court et long termes.....	71
Tableau 24. Nombre de milieu de vie et de déplacements à court et long termes.....	71
Tableau 25. Durée moyenne cumulée en placement selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention, court et long termes.....	72
Tableau 26. Nombre de tentatives d'application de la permanence à court et long termes.....	73
Tableau 27. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement judiciaire pour les enfants de la cohorte POST1-ALLONGÉE ayant au moins une ordonnance de placement (mesure 91J).....	74
Tableau 28. Motif invoqué par le tribunal pour dépasser les durées maximales d'hébergement prévues à la LPJ selon l'âge au moment du premier placement judiciaire parmi les enfants ayant dépassée la durée maximale prévu à l'article 91.1 de la LPJ, pour les cohortes POST1 et POST1-ALLONGÉE.....	78
Tableau 29. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement pour les enfants de la cohorte POST1-ALLONGÉE qui sont placés uniquement en mode volontaire ou de manière temporaire.....	79
Tableau 30. Synthèse des résultats principaux de l'objectif 1a et 1b.....	81
Tableau 31. Risque de remplacement cumulé sur les différents intervalles de la période d'observation, pour les enfants de la sous-cohorte POST1-allongée (0-17 ans).....	82
Tableau 32. Durée cumulée à risque de remplacement dans la sous-cohorte POST1-allongée, selon la présence de remplacement.....	83
Tableau 33. Statut (ouvert ou fermé) du dossier de protection au moment du remplacement, parmi les enfants de la sous-cohorte POST1-allongée qui ont été placés.....	83
Tableau 34. Durée d'activité des services de protection après la réunification dans la sous-cohorte POST1-allongée, selon la présence de remplacement.....	84
Tableau 35. Proportion des motifs de remplacement dans la sous-cohorte POST1-allongée, selon le motif avant la réunification.....	84
Tableau 36. Risque de remplacement cumulé sur les différents intervalles de l'observation, en fonction du groupe d'âge, pour les enfants de la sous-cohorte POST1-allongée.....	85
Tableau 37. Liste des prédicteurs potentiels pour l'analyse prédictive de remplacement dans la sous-cohorte POST1-allongée (objectif 2a).....	86
Tableau 38. Résultat des analyses de régression multivariées prédisant le risque de remplacement dans chaque groupe d'âge de la sous-cohorte POST1-allongée, objectif 2a (n = 3 885).....	88
Tableau 39. Caractéristiques des enfants réunifiés selon la présence d'un remplacement.....	89

Tableau 40. Caractéristiques du milieu de vie de l'enfant aux différents temps de mesure	90
Tableau 41. Caractéristiques de l'historique de placement avant la réunification, selon la présence d'un remplacement.....	91
Tableau 42. Nombre de milieux de vie et de déplacements avant la réunification	91
Tableau 43. Fréquence des contacts entre l'enfant réunié et le(s) parent(s) dans les trois mois précédant la réunification, selon la présence d'un remplacement	92
Tableau 44. Difficultés lors des contacts entre le(s) parent(s) et l'enfant, selon la présence d'un remplacement.....	92
Tableau 45. Fréquence des contacts intervenant responsable - enfant, selon la présence d'un remplacement.....	92
Tableau 46. Fréquence des contacts autre intervenant – enfant, selon la présence d'un remplacement.....	93
Tableau 47. Synthèse des difficultés de fonctionnement de l'enfant aux différents temps de mesure	93
Tableau 48. Indice cumulatif des difficultés de fonctionnement vécues par l'enfant, selon la présence d'un remplacement.....	94
Tableau 49. Synthèse des difficultés de fonctionnement présentes chez au moins l'une des figures parentales, aux trois différents temps de mesure	95
Tableau 50. Indice cumulatif des difficultés vécues par au moins l'une des figures parentales, selon la présence d'un remplacement	95
Tableau 51. Présence de difficultés lors du dernier retour progressif, selon la présence d'un remplacement.....	96
Tableau 52. Présence de difficultés au moment de la réunification, selon la présence d'un remplacement.....	96
Tableau 53. Motifs de remplacement notés au dossier.....	96
Tableau 54. Synthèse des services offerts à l'enfant, aux différents temps de mesure	97
Tableau 55. Indice cumulatif des services offerts à l'enfant, selon la présence d'un remplacement.....	97
Tableau 56. Nature des services offerts à l'enfant	98
Tableau 57. Synthèse des services offerts aux figures parentales, aux différents temps de mesure	99
Tableau 58. Indice cumulatif des services offerts aux figures parentales, selon la présence d'un remplacement.....	99
Tableau 59. Nature des services offerts aux figures parentales, aux différents temps de mesure	100
Tableau 60. Modèle 1 multivarié – Caractéristiques de l'enfant prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfant réunifiés	101
Tableau 61. Modèle 2 multivarié – Caractéristiques de la trajectoire de service prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés.....	101
Tableau 62. Modèles 3a à 3j multivariés – Contacts parent-enfant prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés.....	102

Tableau 63. Modèles 4a à 4d multivariés – Contacts intervenant-enfant prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés	103
Tableau 64. Modèle 5 multivarié – Difficultés rencontrées prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés	104
Tableau 65. Modèle 6 multivarié – Les services offerts prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés.....	104
Tableau 66. Modèle 7 final multivarié – Les meilleurs prédicteurs du remplacement parmi les caractéristiques de la trajectoire et du profil clinique, dans l'échantillon d'enfants réunifiés (n = 146).....	105

LISTE DES FIGURES – VOLET 1

Figure 1. Position chronologique des cohortes et de l'échantillon.....	28
Figure 2. Statut de permanence des enfants placés à 0-1 an, 9,5 ans après l'entrée dans les services	76
Figure 3. Statut de permanence des enfants placés à 2-5 ans, 9,5 ans après l'entrée dans les services	76
Figure 4. Statut de permanence des enfants placés à 6-11 ans, 9,5 ans après l'entrée dans les services	77
Figure 5. Statut de permanence des enfants placés à 12-17 ans, 9,5 ans après l'entrée dans les services	77
Figure 6. Courbe de risque de remplacement cumulé par la sous-cohorte POST1-allongée (0-17 ans).....	82
Figure 7. Courbes de risque de remplacement cumulé par la sous-cohorte POST1-allongée, en fonction du groupe d'âge à la réunification	85

FAITS SAILLANTS

Objectif 1. Examiner l'évolution de la stabilité et des conditions de vie des enfants suivis en protection de la jeunesse

- ✓ Parmi les enfants qui sont entrés dans les services de protection en 2007 et qui ont reçu des mesures de protection, 63% ont été placés au moins une fois dans les 9,5 années suivant leur entrée.
- ✓ Le recours au placement a diminué de 24% entre 2003 et 2017.
- ✓ Lorsque les enfants sont placés, les services de protection ont davantage recours aux milieux de proximité. On observe une augmentation de 55% des enfants placés exclusivement dans ce type de milieu depuis 2003.
- ✓ L'instabilité des placements n'est pas généralisée à l'ensemble des enfants placés, puisque 61% des enfants placés en 2007 ont vécu dans un ou deux milieux substitut différents durant les 9,5 années suivant leur entrée dans les services.
- ✓ L'instabilité a diminué de 13% à 25% entre 2003 et 2017, selon l'indicateur d'instabilité considéré.
- ✓ La capacité du système de protection québécois à assurer un milieu de vie permanent pour les enfants demeure un défi.
- ✓ Les durées cumulées en placement pour atteindre la permanence sont dépassées pour 18% à 98% des enfants, selon l'âge et le type de permanence. Ces durées ont augmenté de manière généralisée entre 2007 et 2017.
- ✓ Le recours au placement à majorité est très fréquent, alors que l'adoption, la tutelle et la préparation à l'autonomie sont relativement peu utilisés ou concentrés dans certains groupes d'âge (l'adoption chez les enfants placés à 0-1 an et l'autonomie pour ceux placés à l'adolescence).
- ✓ La réunification est souvent utilisée, elle s'actualise plus rapidement que les autres types de permanence, mais elle résulte en un remplacement dans un nombre considérable de cas, variant entre 14% et 64% selon l'âge, la durée d'observation et le type de cohorte.

Objectif 2. Documenter les situations de remplacement et les facteurs qui y sont associés, notamment parmi activités cliniques entourant la réunification

- ✓ Lorsque survient un remplacement, c'est la plupart du temps (77%) dans l'année suivant la réunification, bien souvent alors que les services de protection sont toujours actifs. La plupart des enfants réunifiés continuent à recevoir des services de protection pendant trois à 12 mois après la réunification.
- ✓ Quels sont les facteurs qui influencent le risque d'un remplacement?
- ✓ Typiquement, les enfants les plus à risque de remplacement sont ceux qui sont placés à l'âge de 0-1 an et ceux qui sont placés à l'âge de 12-14 ans, ceux qui ont des motifs d'abandon, de négligence ou de troubles de comportement dans leur trajectoire de service, ceux qui ont de courtes durées cumulées en placement, ceux qui ont séjourné dans plusieurs types de milieu substitut et ceux qui ont déjà eu des tentatives de réunification dans le passé.
- ✓ Les difficultés notées chez l'enfant et ses parents avant la réunification, les services qui leur sont offerts de même que leur progression avant la réunification, ne semblent pas avoir d'effet significatif sur le risque de remplacement, tels que mesurés dans notre étude.
- ✓ Plusieurs résultats suggèrent que la réunification serait parfois utilisée comme un passage nécessaire pour clarifier le projet de vie de l'enfant. Cette pratique, bien que justifiable dans certains cas, n'est pas sans effet sur l'enfant puisque la présence de tentatives de réunifications antérieures augmente le risque de remplacement.
- ✓ Les situations chroniques comme la négligence parentale et la présence de troubles de comportement chez un jeune augmentent le risque d'un remplacement. Ces motifs de protection tendent à se répéter lors du remplacement, indiquant que les difficultés initiales ne se sont pas résorbées de manière durable. Une attention particulière doit être accordée à ces difficultés dans la perspective d'amener des changements durables. Ces difficultés demandent une intervention soutenue, qui mobilise non seulement différentes sphères du fonctionnement familial, mais aussi du contexte plus large dans lequel vit la famille.
- ✓ Les résultats questionnent le sens et la pertinence des durées maximales de placement prévues à la LPJ. Elles sont souvent dépassées et pourraient mener à des réunifications trop hâtives. Mais avant de revoir les durées maximales de placement, il faudrait d'abord examiner les motifs qui sous-tendent leur dépassement. Or, les motifs de dépassement qui doivent pourtant être inscrits au dossier de l'enfant sont très souvent manquants et la qualité de ceux qui sont inscrits apparaît peu fiable.

1. INTRODUCTION

La présente annexe du rapport sur la troisième *Évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse (ÉLPJ3)* décrit en détail la démarche de recherche et les résultats issus du volet quantitatif de l'évaluation (Volet 1). Une synthèse du Volet 1 est présentée dans le rapport, de même que dans les faits saillants qui y sont associés. Les pistes d'action découlant du Volet 1 ont été intégrées à celles du Volet 2 et sont également incluses dans le rapport. Des tableaux de résultats complémentaires mais non essentiels pour répondre aux objectifs du Volet 1 seront présentés dans un document distinct qui sera produit après le dépôt du présent rapport (Rapport technique du Volet 1 de l'ÉLPJ3, à venir).

L'Annexe I présente d'abord l'état des connaissances actuelles sur la stabilité et les conditions de vie des enfants suivis en protection de la jeunesse, la fréquence de la réunification et du remplacement puis les facteurs associés à ce dernier. Les objectifs du Volet 1 sont ensuite formulés, en tenant compte de l'état des connaissances et des besoins énoncés par le MSSS dans son appel de propositions. Ensuite, la méthodologie de recherche utilisée pour atteindre ces objectifs est décrite, puis les résultats obtenus en lien avec chacun des objectifs. Pour terminer, les principaux constats tirés des analyses sont énoncés, suivis par une discussion plus étoffée des résultats et par une présentation des limites de l'étude.

2. ÉTAT DES CONNAISSANCES

2.1. LA STABILITÉ ET LES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS SUIVIS EN PROTECTION DE LA JEUNESSE

Pourquoi s'intéresser à la stabilité et aux conditions de vie des enfants suivis en protection de la jeunesse? Les résultats de la deuxième évaluation des impacts de la LPJ sur la stabilité et les conditions de vie des enfants (Drapeau, Hélie et Turcotte, 2015) indiquent que la proportion d'enfants ayant vécu au moins un placement dans les quatre années suivant leur entrée dans les services de protection était de 60% en 2008. Le recours au placement en milieu substitut, bien que nécessaire dans certaines situations, est une pratique qui a beaucoup d'impacts pour l'enfant et sa famille. Il s'agit là d'une réalité préoccupante, car le placement modifie le quotidien de l'enfant et transforme les liens avec ses proches. Cette transition est source de stress en raison des adaptations qu'elle exige sur plusieurs plans : changement d'école (Ferguson et Wolkow, 2012), perte d'amis, intégration dans un nouveau domicile, adaptation à un nouveau voisinage (Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil, 2000; Johnson, Yoken et Voss, 1995; Pecora et al., 2006). Plusieurs sont d'avis que le placement auprès d'un tiers significatif, lorsque favorable pour l'enfant, engendre un stress relationnel moindre. Il s'agit d'une pratique de plus en plus courante dans le monde et le Québec ne fait pas exception. À cet effet, les résultats de la dernière évaluation (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015) indiquent que bien que les services de protection aient moins recours au placement qu'avant, lorsqu'ils le font c'est plus souvent en ayant recours aux tiers significatifs. La proportion d'enfants ayant connu exclusivement des placements auprès d'un tiers significatif est passée de 10% des enfants placés avant les modifications à la LPJ à 17% après les modifications.

La pertinence du placement comme mesure de protection est parfois mise en doute en raison de l'instabilité à laquelle l'enfant retiré de son milieu familial est exposé, laquelle peut contribuer à accroître sa vulnérabilité. Selon des études réalisées au Québec et ailleurs dans le monde, environ la moitié des enfants placés connaissent plusieurs déplacements (Esposito et al., 2014a; Ward, 2009). La dernière évaluation d'impacts de la LPJ indique qu'après l'entrée en vigueur des modifications à la Loi, les enfants placés vivaient en moyenne dans 2,3 milieux substitut différents durant les trois à quatre années d'observation et connaissaient 1,2 déplacement d'un milieu substitut à un autre sur la même période (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015). Ces niveaux d'instabilité représentent une modeste diminution par rapport à l'instabilité qui prévalait avant que la LPJ soit modifiée. Les résultats de recherche indiquent que les enfants qui ont vécu de multiples déplacements éprouvent davantage de problèmes sur les plans comportemental et émotionnel (Pardeck, 1984; Proch et Taber, 1985), ont des difficultés académiques (Webster, Barth et Needell, 2000) et ont des difficultés à établir des liens affectifs avec les figures parentales (Leathers, 2006; Smith, Stormshak, Chamberlain et Whaley, 2001; Wulczyn, Kogan et Harden,

2003). On constate également que les déplacements augmentent les risques de déplacements subséquents et d'un échec de la réunification familiale (Chamberlain, Price, Reid, Landsverk, Fisher et Stoolmiller, 2006; Smith et al., 2001). Certaines caractéristiques de l'enfant, comme l'âge plus avancé ou la présence de problèmes de comportement sont associés à une plus grande probabilité de déplacements (Chamberlain et al., 2006; James, Landsverk et Slymen, 2004; Leathers, 2006; Newton, Litrownik et Landsverk, 2000; Oosterman, Schuengel, Wim Slot, Bullens et Doreleijers, 2007; Pardeck, 1984; Smith et al., 2001; Steen et Harlow, 2012; Strijker, Zandberg et Van der Meulen, 2005; Wulczyn et al., 2003). D'autres facteurs, liés aux parents d'origine et aux parents d'accueil ont été identifiés comme étant associés aux déplacements, notamment les irrégularités des contacts entre l'enfant et ses parents d'origine (Pardeck, 1984; Hartnett, Falconnier, Laethers et Testa, 1999) et le manque d'expérience du parent d'accueil (Rhodes, Orme et Buehler, 2001). Enfin, les politiques et les pratiques des systèmes qui dispensent les services ne sont pas sans influence sur les déplacements. Un pairage inadéquat entre l'enfant et la famille d'accueil (Hartnett et al., 1999; Proch et Taber, 1985; Staff et Fein, 1995) et l'incapacité à fournir une formation et un soutien adéquats aux familles d'accueil (Crum, 2010; Hartnett et al., 1999; Lutz, 2003) sont associées à un plus grand nombre de déplacements de l'enfant.

Ce qui se produit à l'issue du placement est également à considérer pour apprécier la stabilité et les conditions de vie des enfants placés. Vers quels projets les enfants sont orientés lorsqu'ils doivent être retirés de leur milieu familial? Bien que les notions de projet de vie et de permanence s'appliquent à tous les enfants suivis en protection de la jeunesse, ces dernières prennent une importance particulière pour les enfants placés en milieu substitut. L'adoption, la tutelle et la réunification figurent parmi les projets de vie les plus souvent favorisés pour assurer la permanence. Comme la réunification fait l'objet d'un examen plus pointu dans le cadre du présent projet, l'état des connaissances en cette matière est traité plus en détail dans la prochaine section. En ce qui concerne l'adoption, il est difficile d'en dresser un portrait exhaustif, car les données sur la fréquence avec laquelle elle est utilisée varient considérablement. Dans les études qui portent sur des durées d'observation de 12 à 18 mois, l'adoption touche entre 3% et 19% des enfants placés (Johnson et Wagner, 2005; Koh et Testa, 2008). Lorsque les durées d'observation sont plus longues, soit des périodes de 19 à 48 mois, les taux varient entre neuf et 25% (Akin, 2011; Koh et Testa, 2008); ils atteignent 34% sur six ans (Romney, Litrownik, Newton, et Lau, 2006) et même 43% et 51% sur 10 ans, selon les groupes examinés (Koh et Testa, 2008). Les résultats de la deuxième évaluation de la LPJ ont démontré que l'adoption au Québec concerne essentiellement les enfants de moins de deux ans (environ 12% des enfants de ce groupe d'âge) (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015). La tutelle se présente comme une autre mesure qui est susceptible de permettre à l'enfant, qui ne peut retourner dans sa famille d'origine, d'accéder à un milieu de vie stable. Le tribunal désigne alors une personne, le tuteur, qui exercera l'autorité parentale pour cet enfant. Le pourcentage d'enfants placés qui font l'objet d'une mesure de tutelle varie entre 0,7% et 26% selon les études américaines consultées (Akin, 2011; Baker, Wulczyn et Dale, 2005; Davis, O'Brien, Rogg, Morgan, Roller White et Houston, 2013; Koh et Testa, 2008; Leathers, Falconnier et Spielfogel, 2010; Well et Guo, 2006). Dans le cadre de la dernière évaluation de la LPJ, seulement 0,5% des enfants placés ont un projet de vie de tutelle (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015).

En ce qui concerne le placement à majorité, bien que ce type de projet de vie ne soit pas reconnu dans la littérature comme une option de permanence, il fait partie de la palette d'options offertes au Québec pour assurer la stabilité à un enfant pour qui les autres options ne sont pas envisageables. La précédente évaluation a révélé qu'un pourcentage non négligeable d'enfants ont un projet de vie de placement à majorité, c'est-à-dire une ordonnance de placement dans un milieu d'accueil spécifique et qui est prévue pour prendre fin lorsque l'enfant aura atteint 18 ans. Selon le groupe d'âge, cela représente entre 22% et 30% des enfants placés (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015). Même si l'ordonnance de placement à majorité survient tôt dans la trajectoire de services de ces enfants, il demeure qu'une bonne partie d'entre eux (ceux qui étaient plus jeunes au moment de l'ordonnance) vont cumuler plusieurs années en placement durant leur enfance.

La durée cumulée en placement est d'ailleurs une autre dimension à considérer dans la stabilité des enfants suivis en protection. Les écrits scientifiques indiquent que la durée cumulée en placement dépend étroitement du type de projet de vie privilégié, les enfants orientés vers l'adoption étant ceux pour qui les durées de placement sont les plus longues, comparativement à l'adoption et la tutelle (Akin, 2011; Carnochan, Lee et Austin, 2013b; MacDonald, Poertner et Jennings, 2007; Wulczyn, 2003). La revue de littérature de Carnochan et ses collègues (2013b) regroupe les déterminants de la durée de placement selon qu'ils relèvent de l'enfant, de la famille ou des services rendus. Les enfants suivis pour de la négligence et ceux qui présentent des problèmes de santé mentale ou des déficiences restent placés plus longtemps. Les facteurs familiaux les plus souvent associés à des durées de placement plus longues sont les problèmes de santé mentale et de consommation des parents, de même que le recours aux programmes publics d'aide sociale et de soins de santé. Enfin, sur le plan des services rendus, le placement auprès d'une personne significative et le nombre de déplacements sont associés à des durées de placement plus longues.

2.2. LA FRÉQUENCE DE LA RÉUNIFICATION, DES REPLACEMENTS ET LES FACTEURS ASSOCIÉS

La réunification familiale est le type de projet de vie le plus souvent privilégié et le mieux documenté dans la littérature scientifique. Le pourcentage d'enfants placés qui sont réunifiés dans les 12 à 18 mois suivant le début du placement oscille entre 14 et 33% selon les études (Johnson et Wagner, 2005; Koh et Testa, 2008; Lu, Landsverk, Ellis-MacLeod, Newton, Ganger et Johnson, 2004; Wells et Guo, 2004). Avec des durées d'observation entre 5 et 10 ans, les pourcentages de réunification rapportés dans les études sont de 34 à 86% (Baker, Wulczyn, et Dale, 2005; Esposito, Trocmé, Chabot, Collin-Vézina, Shlonsky et Sinha, 2014b; Harris et Courtney, 2003; Koh et Testa, 2008; Kortenkamp, Geen et Stagner, 2004; Romney, Litrownik, Newton et Lau, 2006; Wells et Guo, 1999). Avec des durées d'observation de trois à quatre ans, la dernière

évaluation de la LPJ rapporte quant à elle des pourcentages de réunification qui varient entre 23% et 62% selon le groupe d'âge (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015).

Le retour de l'enfant dans son milieu familial après un épisode de placement peut être considéré comme un succès s'il contribue à lui assurer une plus grande stabilité. Or, cela n'est pas toujours le cas. Pendant les 12 mois qui suivent la réunification, les taux de remplacement répertoriés dans les recherches varient entre 8% (Johnson et Wagner, 2005) et 13% (Shaw, 2006). Ils augmentent lorsque la période d'observation est plus longue passant, par exemple, à 16% sur une période de cinq ans (Font, Sattler et Gershoff, 2018), à 22% sur les six années suivant le début du placement (Wells et Correira, 2012) et à 28% au cours des 10 années qui suivent la réunification (Wulczyn, 2004). Dans le cadre de la deuxième évaluation des impacts de la LPJ (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015), les taux de remplacement post-réunification durant les quatre années suivant l'entrée dans les services variaient entre 13% et 24% selon l'âge de l'enfant et l'année d'entrée dans les services.

2.2.1. Caractéristiques de l'enfant

Certaines caractéristiques de l'enfant sont liées au remplacement post-réunification : le fait d'être afro-américain augmente le risque de remplacement (Courtney, 1995; Courtney, Piliavin et Wright, 1997; Shaw, 2006; Wells et Guo, 1999). Certains chercheurs ont constaté que les enfants ayant des problèmes de santé, de comportement ou de santé mentale étaient plus susceptibles de retourner en famille d'accueil après la réunification (Courtney, 1995; Courtney et al., 1997; Font et al., 2018). D'autres rapportent que lorsque le jeune présente des problèmes de dépendance le risque de remplacement est accru (Shaw, 2006). Le sens du lien entre l'âge de l'enfant au moment de la réunification et le remplacement ne ressort pas clairement des études antérieures. Les résultats de certaines études (Yampolskaya, Armstrong et King-Miller, 2011; Wells et Guo, 1999; Wulczyn, Parolini, Schmits, Magruder et Webster, 2020) indiquent que le risque de remplacement augmente avec chaque année d'âge additionnelle, alors que Shaw (2006) observe plutôt une relation non linéaire entre l'âge et le remplacement, les enfants les plus susceptibles d'être replacés étant les nourrissons (moins d'un an) et les plus vieux (11-15 ans). Courtney (1995) observe également un risque de remplacement plus élevé chez les enfants de moins d'un an. D'après ces auteurs, le risque plus élevé de remplacement pour les préadolescents et les adolescents pourrait être le fruit de leurs propres problèmes de comportement ou de l'incapacité des parents à faire face au comportement du jeune ou encore d'un conflit parent-enfant non résolu. Au contraire, les nourrissons et les jeunes enfants sont replacés en famille d'accueil en raison de leur grande vulnérabilité face à de nouveaux éléments de maltraitance ou de négligence.

2.2.2. Caractéristiques du milieu familial

Certaines caractéristiques du milieu d'origine de l'enfant, telles que la pauvreté (Courtney, 1995; Courtney, Piliavin et Wright, 1997; Jones, 1998; Shaw, 2006), la monoparentalité et les problèmes de consommation des parents (LaBrenz, Fong et Cubbin, 2020; Shaw, 2006) augmentent le risque de remplacement post-réunification. Plus récemment, Wells et Correira (2012) ont trouvé que parmi une douzaine de facteurs de risque parentaux documentés par les intervenants en début

de placement, seulement deux sont associés à un risque de remplacement plus élevé : la faible motivation du parent à modifier ses pratiques parentales et, contrairement à ce qui était attendu, la présence de bonnes capacités parentales. À propos de ce dernier résultat, les auteurs suggèrent que la reconnaissance de faibles capacités parentales au moment de l'évaluation du signalement favoriserait la mise en place de différentes interventions qui permettraient ultérieurement de réduire les risques de remplacement. Certaines études ont également trouvé une relation entre le type de maltraitance et le risque de remplacement, la négligence étant notamment associée à un plus faible risque de remplacement comparativement aux autres motifs d'intervention (Jones, 1998; Wells et Correira, 2012; Wells et Guo, 1999; Yampolskaya et al., 2011). D'autres auteurs arrivent toutefois à des conclusions inverses (Font et al., 2018; Wells et Guo, 1999). Barth et ses collègues (2008) ont constaté que le remplacement des enfants âgés entre 5 et 12 ans était associée à un plus grand nombre d'enfants vivant dans le foyer d'origine, tandis que Shaw (2006) a constaté un risque accru de remplacement chez les enfants dont les frères et sœurs étaient placés en famille d'accueil.

2.2.3. Caractéristiques de l'intervention

Enfin, plusieurs caractéristiques de l'intervention des services de protection sont associées au remplacement post-réunification : le nombre de déplacements (Courtney, 1995; Courtney, Piliavin et Wright, 1997; Wells et Guo, 1999; Wulczyn et al., 2020), les milieux substituts de type formels (par opposition aux tiers significatifs) (Courtney, 1995; Courtney, Piliavin et Wright, 1997; Font et al., 2018; Shaw, 2006; Wells et Guo, 1999) et la présence de signalements antérieurs (Font et al., 2018; Wells et Correira, 2012). Les placements de moins de trois ou six mois (Courtney, 1995; Courtney, Piliavin et Wright, 1997; McDonald, Bryson et Poertner, 2006; Tremblay-Hébert, Esposito et Hélie, 2018; Shaw, 2006; Wells et Guo, 1999; Wells et Correira, 2012; Wulczyn et al., 2020) sont également associés à un plus grand risque de remplacement. Dans une étude québécoise récente, Tremblay-Hébert et ses collègues (2018) ont trouvé que les enfants dont le premier placement durait de six à 60 jours présentaient un risque plus élevé de remplacement au cours de la première année suivant la réunification que les enfants dont le premier placement avait été plus long. Plus encore, les enfants dont le premier placement avait duré de un à cinq jours présentaient le risque le plus élevé de remplacement au cours des trois premières années suivant la réunification. Certains auteurs trouvent toutefois une relation inverse lorsqu'il est question des placements de moins de 30 jours (McDonald et al., 2006). D'autres caractéristiques de la prise en charge par les services de protection de la jeunesse sont liées au remplacement, c'est le cas notamment de la présence de placements antérieurs. À ce sujet, Jedwab et Shaw (2017) trouvent que les enfants ayant eu une expérience antérieure de placement présentent un plus grand risque de remplacement lorsque comparés aux enfants n'ayant pas vécu de placements antérieurs. Non seulement le taux de remplacement pour les enfants avec antécédents de placement était plus élevé (25% contre 16%) mais la durée avant ce remplacement était également plus courte (4 versus six mois après la réunification). On retrouve des résultats similaires dans une étude récente réalisée auprès de 53 789 enfants américains âgés entre 0 et 5 ans (LaBrenz et al., 2020). Goering et Shaw (2018) ajoutent que les enfants réunifiés par le tribunal à l'encontre de la

recommandation des services de protection de la jeunesse sont les plus à risque de remplacement et ce, même en contrôlant pour les facteurs de risque connus (32% contre 14% sur une période de 18 mois). Les auteurs expliquent cette probabilité élevée par la présence de risques supplémentaires dans la vie de ces familles et par le peu de services post-réunification qui semblent leur être offert.

Deux études supplémentaires recensées (Jones, 1998; Frame, Berrick et Broowski, 2000) se sont intéressées aux facteurs qui prédisent le remplacement à partir d'analyse quantitative d'informations recueillies dans les dossiers des enfants. En dehors des prédicteurs déjà identifiés à partir des études de cohortes, ces études mettent en lumière l'effet de certaines dimensions rarement considérées dans les études réalisées avec des cohortes de grande taille. Les problèmes de comportement du jeune et les problèmes d'apprentissage seraient associés au remplacement (Jones, 1998). Contrairement aux études de cohortes, la collecte aux dossiers de Frame et ses collègues (2000) rapporte un lien entre certains facteurs de risque parentaux, comme les antécédents criminels et les problèmes de consommation, sont associés au remplacement. Enfin, les deux études indiquent que les conditions de logements inadéquates au moment de la réunification, en termes d'itinérance, de surpeuplement ou des utilitaires non fonctionnels sont reliées au remplacement.

Un certain nombre de limites caractérise cet état des connaissances sur les facteurs associés au remplacement. D'une part, les critères de sélection utilisés dans plusieurs des études décrites ci-dessus ont pour effet d'exclure systématiquement les enfants qui cumulent une longue expérience au sein des services de protection au moment de leur réunification. Précisément, certaines études excluent les enfants avec des antécédents, ne conservant que les enfants qui en sont à leur premier placement ou à leur première réunification (Courtney, 1995; Esposito, en cours; Jonson-Reid, 2003; Shaw, 2006). Ainsi, non seulement le pourcentage d'enfants qui cumulent plusieurs réunifications n'est que très peu documenté, mais on ignore également si le risque de remplacement et les facteurs qui lui sont associés changent à mesure que l'enfant cumule les tentatives de réunifications. D'autres choisissent d'examiner le remplacement post-réunification à partir de cohortes d'entrée dans les services ou dans le placement (Hélie, Poirier et Turcotte, 2015; Jonson-Reid, 2003; Shaw 2006; Wells et Correira, 2012; Wells et Guo, 1999), au lieu de sélectionner les enfants au moment où ils sont réunifiés. Dans les études ayant recours à des cohortes d'entrée, les enfants signalés (ou placés) pendant la fenêtre d'admissibilité sont observés sur une période donnée afin de détecter les remplacements post-réunification. Comme ces études ont des durées d'observation qui varient entre quatre et six ans, elles excluent systématiquement les enfants qui n'atteignent pas la réunification à l'intérieur de cette période, soit parce que le placement est survenu plus tardivement dans la période d'observation, soit parce que la réunification ne s'actualise pas à l'intérieur de la période d'observation. Les cohortes d'entrée ont l'avantage de mieux circonscrire la population à l'étude dans le temps et ainsi faciliter l'interprétation des résultats, mais elles doivent s'étendre sur de plus longues périodes pour permettre l'inclusion des cas qui vivent leur réunification après un long séjour dans les services.

D'autre part, la quasi-totalité des études qui ont cherché à identifier les facteurs associés au remplacement ont utilisé des cohortes de grande taille, pour lesquelles il est difficile d'extraire des dimensions plus « cliniques » reliées à la situation de l'enfant et aux services reçus. Les deux recherches qui ont réalisé des études de dossiers pour identifier les facteurs associés au remplacement ont souligné notamment l'impact des conditions de logement et des difficultés personnelles du parent et du jeune au moment de la réunification (Frame, Berrick et Brodowski, 2000; Jones 1998). Or, plusieurs autres prédictors potentiels du remplacement, pourtant pertinents en apparence, ont été testés dans ces études et se sont révélés non significativement associés au remplacement : fréquence des contacts avec l'enfant durant son placement, placement de la fratrie ou non, changement de composition familiale entre le placement et la réunification, quantité et nature des services reçus par la famille en post-réunification. Toutefois, la petite taille des échantillons utilisés certaines de ces études limitent considérablement leur portée (manque de puissance pour détecter des liens significatifs, analyses bivariées, caractéristiques particulières des enfants rendant les résultats non généralisables). Les études de dossiers sont nécessaires pour mieux comprendre les éléments de l'intervention qui sont les plus prometteurs pour prévenir le remplacement. Elles permettent d'identifier des pistes intéressantes à poursuivre mais elles gagneraient à être reproduites auprès de nouveaux échantillons présentant un meilleur potentiel de généralisabilité. Enfin, les études sur le processus de réunification et le remplacement qui ont été réalisées avec une approche qualitative soulèvent également des avenues intéressantes quant aux facteurs qui pourraient être associés au remplacement et les études quantitatives devraient s'inspirer de cette contribution. La section suivante rend compte de la littérature scientifique existante sur l'expérience des acteurs concernés par la réunification.

3. MÉTHODOLOGIE

En lien avec les besoins formulés par le Ministère concernant la mesure de la stabilité et des conditions de vie des enfants dans une perspective quantitative, de même qu'en lien avec l'état actuel des connaissances, le premier volet de la recherche poursuit les **objectifs** suivants :

1. **Examiner l'évolution de la stabilité et des conditions de vie des enfants suivis en protection de la jeunesse (recours au placement, type de milieu substitut, stabilité, projets de vie - permanence - et les durées cumulées en placement) :**
 - a) Comparer sur ces dimensions une cohorte d'enfants qui sont entrés dans les services de protection avant l'entrée en vigueur des modifications de 2007 à une cohorte d'enfants qui sont entrés dans les services plus récemment;
 - b) Mesurer ces dimensions dans les 9,5 années suivant l'entrée de l'enfant dans les services de protection.
2. **Qualifier et prédire le remplacement suite à une réunification, en tenant compte de la présence de réunifications antérieures :**
 - a) À partir des données administratives, décrire à l'échelle provinciale les caractéristiques des remplacements qui surviennent dans les 9,5 années suivant l'entrée dans les services et identifier les facteurs qui les prédisent;
 - b) À partir des données administratives et des données consignées dans les dossiers de trois établissements, décrire les profils cliniques dans la période qui entoure la réunification et identifier les variables qui prédisent le remplacement dans les deux à trois années suivant la réunification.

Afin d'atteindre ces objectifs, une analyse comparée de trois cohortes d'enfants a été réalisée, ainsi qu'un dépouillement de dossiers pour un échantillon d'enfants réunifiés dans trois établissements ciblés. Les analyses ont été effectuées à partir des banques de données clinico-administratives des services de protection de même qu'en consultant les écrans du système PIJ (système-clientèle des services de protection *Projet Intégration Jeunesse*) dans les trois établissements contribuant à l'échantillon d'enfants réunifiés. Les sections suivantes décrivent les procédures de constitution des données, la création des cohortes à l'étude et de l'échantillon d'enfants réunifiés, les indicateurs développés pour mesurer les dimensions à l'étude et le plan d'analyse.

3.1. PROCÉDURES DE CONSTITUTION DES DONNÉES

3.1.1. Démarches éthiques

Le **13 juin 2017**, le Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a émis le certificat éthique pour la réalisation du Volet 1 de l'étude.

3.1.2. Recrutement des établissements

Les établissements de services de protection du Québec qui participent à la présente étude utilisent tous le système-clientèle Projet Intégration Jeunesse (PIJ) pour consigner l'information sur la clientèle et sur les services de protection dispensés. La sollicitation des établissements s'est faite par l'entremise d'une lettre explicative envoyée, le **15 juin 2017**, aux personnes formellement mandatées pour autoriser la réalisation des recherches dans les différents établissements. Les directions des services professionnels (DSP), les directions de la protection de la jeunesse (DPJ) et les directions des programmes jeunesse (DPJe) se sont également vu remettre une copie de la lettre. Cette lettre invitait les personnes formellement mandatées à donner leur accord concernant la participation de leur établissement au volet quantitatif de l'étude et à fournir une autorisation, signée par le DSP, permettant d'avoir accès aux renseignements extraits des bases de données administratives des usagers visés par l'étude. En date du **16 décembre 2017**, 16 établissements offrant des services de protection avaient confirmé leur participation au projet. Des démarches ont été effectuées auprès de plusieurs gestionnaires de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSN) en **août 2017** (DPJ-directeur provincial, conseillère cadre enfance jeunesse famille et directrice de la protection de la jeunesse). La prise de contact avec les différents acteurs de ce milieu a été difficile. Nous avons cessé les relances au début du mois **février 2018**, au même moment où la transmission des données des 16 établissements vers l'équipe de recherche s'est conclue et où le traitement des données s'est entamé. En ce qui concerne le Conseil cri de santé et de services sociaux de la Baie-James (CCSSS Baie-James), au moment de réaliser nos démarches, ce centre n'utilisait pas le système-clientèle PIJ et n'était donc pas admissible à l'étude. Sa participation serait à envisager pour le prochain cycle d'évaluation puisque le système PIJ a été implanté à partir de **septembre 2019** dans cet établissement.

De plus, les trois établissements ciblés pour la collecte aux écrans PIJ devaient donner leur accord afin qu'un membre de l'équipe de recherche se déplace dans leurs installations pour procéder à la collecte des données. Le choix de ces établissements a reposé sur les critères suivants : 1) densité de la population sur les territoires couverts; 2) volume de clientèle; 3) taux de réunification et de remplacement observé au cycle précédent de l'étude; 4) proximité géographique avec l'équipe de recherche et 5) complémentarité avec les établissements choisis pour participer à la collecte de données du Volet 2.

3.1.3. Extraction, transmission et traitement des données

Les données utilisées pour répondre aux objectifs 1a, 1b et 2a, proviennent des entrepôts de données des établissements participants, plus précisément des bases de données générées par les services de protection du Québec qui utilisent le système-clientèle PIJ. Deux sections des bases de données ont été interrogées : le *Système Clientèle Jeunesse* (SCJ) et le *Système d'Information sur les Ressources Intermédiaires et de Type Familial* (SIRTF).

Afin d'obtenir les données consignées dans ces bases de données, une première requête (script) a été développée à l'automne 2017 par le service de l'exploitation des données du CCSMTL. Cette requête a permis d'identifier les 24 tables de données à transmettre à l'équipe de recherche et a également fait l'objet d'un prétest au CISSS Côte-Nord et au CCSMTL avant d'être acheminée aux répondants des autres CISSS et CIUSSS participants en **décembre 2017**. La requête, exécutée par un membre des services informationnels de chaque établissement, était accompagnée de consignes et d'un document d'information sur l'étude et sur la nature des données à transmettre. Le temps requis pour réaliser cette étape était estimé à moins d'une heure. Par la suite, les tables de données exportées ont été copiées sur un CD-ROM, encryptées puis expédiées par courrier recommandé au service de l'exploitation des données du CCSMTL. La transmission des données des 16 établissements vers le CCSMTL s'est conclue à la **fin janvier 2018**. L'équipe du service de l'exploitation des données du CCSMTL a alors fusionné les fichiers régionaux en 24 tables de données provinciales en format Access. Ces tables provinciales ont été déposées dans un nouvel entrepôt de données créé à cet effet.

À partir de ces 24 tables provinciales, une seconde requête a été développée par l'équipe de recherche afin d'en extraire les données qui concernent les enfants visés par l'étude (les enfants inclus dans les trois cohortes à l'étude et dans l'échantillon). Le traitement des données (extraction, conversion en format SPSS, agrégation, étiquetage et nettoyage) a débuté dès **février 2018** suivi par la construction des indicateurs et les analyses.

3.2. CRÉATION DES COHORTES ET DE L'ÉCHANTILLON D'ENFANTS RÉUNIFIÉS

3.2.1. Cohortes à l'étude

Les trois cohortes d'enfants à l'étude comprennent tous les usagers pour lesquels une évaluation a débuté entre les dates d'admissibilité et a donné lieu à une intervention en protection de la jeunesse. Par intervention, nous référons à au moins l'un des critères suivants : 1) présence d'un regroupement de mesures LPJ; 2) présence d'un service de type « application des mesures » lié à l'épisode de service sélectionné pour l'étude; 3) présence d'une intervention terminale au service orientation qui suit l'évaluation ciblée dans l'étude, s'il y a lieu; 4) inscription dans SIRTF d'un placement ayant débuté pendant l'épisode de services sélectionné pour l'étude. Dans les

cohortes finales, une seule évaluation par usager et par cohorte a été conservée. De plus, les enfants qui apparaissent dans plus d'une cohorte (parce qu'ils ont été évalués avec une intervention à l'intérieur de plusieurs des périodes d'admissibilités visées par l'étude) n'ont été conservés qu'une seule fois, pour éviter la dépendance des observations entre les trois cohortes.

Le **Tableau 1** indique la taille des cohortes constituées, les critères d'admissibilité et les durées d'observation qui s'y rattachent. La cohorte PRÉ est composée de tous les enfants évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2004 et ayant fait l'objet de mesures de protection en lien avec cette évaluation (n = 10 697). Leur trajectoire de services a été observée jusqu'au 30 juin 2007 (juste avant l'entrée en vigueur de la majorité des modifications apportées à la LPJ). La cohorte POST1 est composée des enfants évalués entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008 et ayant fait l'objet de mesures de protection en lien avec cette évaluation (n = 9 762). La trajectoire de ces enfants a été documentée du 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 31 août 2011. La cohorte POST2 qui avait été créée lors de l'ÉLPJ2 n'a pas été utilisée dans la présente étude¹.

Tableau 1. Caractéristiques des cohortes

Cohorte	Fenêtre d'admissibilité	Période d'observation	N
PRÉ	1 ^{er} juillet 2003 - 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2003 - 30 juin 2007	10 697
POST1	1 ^{er} septembre 2007 - 31 août 2008	1 ^{er} septembre 2007 - 31 août 2011	9 762
POST3	1 ^{er} septembre 2013 - 31 août 2014	1 ^{er} septembre 2013 - 31 août 2017	10 889
POST1-ALLONGÉE	1 ^{er} septembre 2007 - 31 août 2008	1 ^{er} septembre 2007 - 31 mars 2017	9 762

Une nouvelle cohorte a été constituée, par rapport au cycle précédent de l'ÉLPJ. La cohorte POST3 inclut tous les enfants évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014 et ayant fait l'objet de mesures de protection en lien avec cette évaluation (n = 10 889). La trajectoire de ces enfants est étudiée du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2017.

La cohorte POST1-ALLONGÉE est composée des mêmes enfants que la cohorte POST1 mais leur trajectoire est documentée du 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 31 mars 2017. Les enfants de cette cohorte ont des durées d'observation pouvant aller jusqu'à 9,5 ans. Elle est utilisée pour décrire la stabilité et les conditions de vie sur le long terme.

¹ La cohorte POST2 n'a pas été utilisée dans ce 3^e cycle d'évaluation, d'une part parce qu'elle couvre une période d'admissibilité qui est très proche de celle de la cohorte POST1 et pour ne pas alourdir la présentation des résultats.

3.2.2. Échantillon d'enfants réunifiés

L'échantillon final utilisé pour la collecte de données aux écrans PIJ est composé de 146 enfants âgés de moins de 15 ans réunifiés entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015 dans l'un des trois établissements ciblés. Ces enfants sont observés jusqu'au 31 août 2017 et leur durée d'observation varie entre deux et trois ans. Un échantillon de cette taille est suffisant pour tester un modèle de prédiction du remplacement pouvant comporter une dizaine de prédicteurs potentiels, à l'aide d'une régression. L'exclusion des jeunes âgés de 15 ans ou plus a permis de s'assurer que tous les enfants soient à risque de remplacement pendant une période minimale de deux ans.

Les enfants de l'échantillon ont été identifiés à partir des données transmises par les trois établissements ciblés : 669 enfants réunifiés répondaient aux critères mentionnés ci-dessus. Ces enfants représentent l'ensemble de la population visée et ils se répartissent comme suit : 53% dans l'établissement 1, 39% dans l'établissement 2 et 9% dans l'établissement 3. L'échantillon initial était constitué de 150 enfants sélectionnés au hasard parmi cette population. Quatre enfants de l'échantillon initial ont été retirés parce que la réunification ciblée n'était pas valide et qu'aucune autre réunification n'a été identifiée durant l'observation. Ces réunifications ont été considérées non valides soit parce que le placement qui la précédait n'a duré qu'une seule journée, soit parce qu'un nouveau placement a débuté la même journée que la réunification. L'échantillon final est donc constitué de 146 enfants se répartissant comme suit : 74 cas dans l'établissement 1 (51%), 59 cas dans l'établissement 2 (40%) et 13 cas dans l'établissement 3 (9%). Étant donné la forte similitude avec la répartition des cas dans l'ensemble de la population visée, cet échantillon est considéré comme représentatif de ces trois établissements.

Au cours de la précédente évaluation, les auteurs de la recherche ont constaté qu'il était essentiel de développer une meilleure connaissance des facteurs personnels, familiaux et environnementaux qui sont associés au maintien de la réunification familiale. Une collecte aux écrans PIJ a donc été réalisée pour tous les enfants de l'échantillon afin d'une part, de documenter les profils cliniques dans la période entourant la réunification et qui sont difficiles à extraire sur des cohortes de grande taille et d'autre part, à documenter les remplacements qui surviennent dans les deux années suivant la réunification et les variables qui y sont associées.

Trois assistantes de recherche ont été embauchées en **avril 2018** afin de réaliser la collecte aux écrans PIJ dans les trois établissements ciblés. Afin de réaliser le dépouillement des dossiers, plusieurs onglets du dossier PIJ de chaque enfant ont été consultés (ex. : suivi d'activités, notes chronologiques, rapports de révision, plan de service individualisé, etc.). À cet effet, les trois assistantes ont reçu une formation permettant de se familiariser avec la grille de collecte, la navigation dans le système PIJ et ses onglets. La grille de collecte, de même qu'un guide établissant les consignes de saisie et la définition des concepts ont été développés par l'équipe de recherche (pour consulter les versions finales de la grille et du guide, voir le rapport technique). Deux processus ont été mis en place pour maximiser la qualité des données collectées à l'aide de

la grille. Premièrement, la version préliminaire de la grille a été pilotée à partir de trois cas réels (non inclus dans l'échantillon). Ce pilotage a pris la forme de deux séances où la chercheuse responsable de l'étude, la coordonnatrice et les assistantes ont rempli ensemble la grille pour les trois cas. Des modifications ont été apportées à la version préliminaire de la grille en fonction des constats issus de ce pilotage. Deuxièmement, le degré d'entente inter-juge a été évalué sur un sous-échantillon de 10 cas et la dyade d'assistantes présentant le meilleur degré d'entente a été désignée pour poursuivre le dépouillement des dossiers restants. Plus concrètement, les trois assistantes ont d'abord dépouillé chacune de leur côté le même sous-échantillon de 10 cas. Le Kappa de Cohen a été utilisé pour mesurer le degré d'entente entre chaque paire d'assistantes, et ce pour 145 variables de la grille (variables nominales ou dichotomiques de type « noté » vs « non noté » ou à plusieurs catégories), soit presque l'intégralité des items de la grille. Les résultats ont démontré que 70 items sur 145 présentaient un coefficient Kappa inférieur à 0,50 (0,50 = accord moyen) et que pour 61 de ces 70 items, l'une des trois assistantes était systématiquement impliquée. À la lumière de ces résultats, il a donc été convenu de poursuivre la collecte aux écrans PIJ avec les deux autres assistantes, pour lesquelles le degré d'entente a été jugé suffisant. En effet, le degré d'accord entre celles-ci se situait à un niveau moyen, satisfaisant ou excellent (selon le barème d'interprétation proposé par Banerjee et al., 1999). Par ailleurs, en plus du fait qu'aucune variable n'a obtenu un degré d'accord faible ou très faible, à peine 8% des variables (12 sur 145) ont révélé un degré d'accord moyen. Ces résultats indiquent que les deux assistantes retenues pour réaliser la collecte aux écrans PIJ ont un degré d'accord élevé quant au codage des items, ce qui indique que le dépouillement s'est fait de manière uniforme par les deux assistantes.

À partir de cette étape, soit en **novembre 2018**, le dépouillement des 140 cas restants a été réparti entre les deux assistantes et s'est poursuivi jusqu'en **décembre 2019**. Le contenu des grilles (sur papier) a été saisi dans SPSS par la coordonnatrice de recherche et chaque cas a fait l'objet d'une double-saisie pour minimiser les erreurs. La banque de données a été nettoyée, puis les données clinico-administratives concernant ces enfants ont été jumelées à celles collectées aux écrans.

3.3. CONSTRUCTION DES INDICATEURS À L'ÉTUDE

3.3.1. Stabilité et conditions de vie (objectifs 1a et 1b)

La présente section décrit opérationnellement les indicateurs construits pour mesurer les cinq dimensions de stabilité et de conditions de vie à l'étude, soit le recours au placement (incluant le contexte du placement et le type de milieu substitut), la proximité de l'enfant avec le milieu substitut, la stabilité, les projets de vie (permanence) et les durées cumulées en placement. Les indicateurs utilisés pour mesurer ces cinq dimensions sont les mêmes que ceux utilisés dans le cadre de l'ÉLPJ2, à l'exception de la formalité du milieu substitut, qui a été redéfinie et renommée en termes de proximité pour tenir compte de l'entrée en vigueur de *la Loi sur la représentation*

des ressources (L.R.R.), en février 2015. De plus amples informations sont fournies à cet effet dans les sections appropriées.

3.3.1.1. Recours au placement

- **Placement** (oui, non) : La notion de placement réfère à tout retrait d'un enfant de son milieu familial d'origine à tout moment durant l'observation, peu importe le contexte (temporaire ou prévu au plan d'intervention) du placement, de même que le type de milieu substitut et son degré de proximité avec l'enfant. Les enfants placés sont identifiés par la présence d'une mesure de retrait de type « confié à » dans SCJ ou d'un placement dans SIRTF.
- **Contexte** (temporaire, prévu au plan d'intervention, mixte) : Les placements sont qualifiés de temporaires ou prévus selon le contexte dans lequel ils s'amorcent. Les placements temporaires correspondent aux mesures de protection immédiate (art. 46 et 47), aux ententes provisoires convenues durant l'évaluation et impliquant un placement (art. 47.1 et 47.5) et aux placements provisoires ordonnés dans l'attente de la décision du tribunal sur la compromission, et le cas échéant, sur les mesures de protection dites finales (articles 79 et 76.1). Le contexte de placement sera considéré temporaire si l'enfant ne connaît que des placements temporaires durant l'observation. Les placements prévus sont spécifiés au plan d'intervention et planifiés après l'orientation, une fois qu'il est établi que la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis. Ils s'étalent sur des périodes allant de quelques mois à plusieurs années. Ces placements correspondent aux mesures dites finales impliquant un placement (art. 54, art. 91 et 92.1). Le contexte de placement sera considéré prévu au plan d'intervention si l'enfant ne connaît que des placements prévus durant l'observation. Un enfant sera considéré comme ayant un contexte mixte si au cours de l'observation il a connu à la fois une ou des mesures de placement temporaires combinées à une ou des mesures de placement prévues au plan d'intervention. Cet indicateur est mesuré à partir des types de mesures de retrait qui sont présents dans SCJ.
- **Type de milieu substitut** (familial, institutionnel, autre, mixte) : Les placements ont été examinés en fonction du type de milieu substitut. Le milieu de type familial inclut les familles d'accueil, les familles d'accueil de proximité ainsi les personnes significatives (famille élargie ou un autre tiers significatif) agissant à titre de milieu substitut. Le type de milieu sera considéré comme familial si l'enfant ne connaît que ce type de milieu durant l'observation. Le milieu de type institutionnel regroupe les placements en foyer de groupe (incluant ceux qui ont un statut de ressource intermédiaire) ou en résidence de groupe, ceux en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, en unité de vie/internat. Le type de milieu sera considéré comme institutionnel si l'enfant ne connaît que ce type de milieu durant l'observation. Le milieu de type autre inclut l'appartement conventionné ou semi-autonome, les centres de réadaptation en déficience intellectuelle ou déficience physique (CRDI, CRDP), le réseau d'entraide, les ressources communautaires et les ressources spécialisées en toxicomanie. Le type de milieu sera considéré comme autre si l'enfant ne connaît que ce type de milieu durant l'observation. Un enfant sera considéré comme ayant été placé dans des milieux mixtes si au cours de l'observation il a connu des placements dans plus d'un type de milieu substitut. Cet indicateur est mesuré à partir du type de ressource des placements présents dans SIRTF et, s'il y a lieu, de la présence de mesures de retrait de type « confié à » dans SCJ.

3.3.1.2. Proximité de l'enfant avec le milieu substitut

Dans chacun des cycles de l'ÉLPJ, une attention particulière est accordée aux situations où l'enfant est placé auprès d'une personne significative (membre de la famille élargie ou autre tiers significatif). Les amendements qui ont été apportés à la *Loi sur la Représentation des Ressources* (LRR) en février 2015 viennent formaliser le statut de ces personnes significatives agissant comme milieu substitut à la demande des services de protection. Plus précisément, en reconnaissant la notion de *famille d'accueil de proximité* (FAP), cette loi octroie dorénavant aux personnes significatives agissant comme milieu substitut un statut et une rémunération équivalents à ceux des familles d'accueil régulières. Les personnes significatives ont d'abord un statut de postulant FAP durant l'évaluation de leur candidature puis un statut de FAP lorsqu'elles sont formellement reconnues comme FAP. Ces amendements ont forcé l'équipe de recherche d'une part à revoir la terminologie utilisée dans les cycles antérieurs de l'ÉLPJ pour représenter les situations où un enfant est placé auprès d'une personne significative. Ainsi, on ne parle plus de *formalité* du milieu substitut (milieu formel vs informel), puisque dorénavant, tant les personnes significatives que les familles d'accueil régulières peuvent être formellement reconnues comme des ressources d'hébergement. Dans l'étude actuelle, on parlera plutôt de la *proximité* de l'enfant avec le milieu substitut. Ces amendements ont également nécessité de diversifier la manière d'identifier les enfants placés auprès d'une personne significative, par rapport à ce qui était fait dans les cycles antérieurs de l'ÉLPJ. En effet, dans les cycles antérieurs de l'ÉLPJ, seule la présence d'une mesure de retrait de type « confié à » suffisait à identifier les enfants placés auprès d'une personne significative. Le nouveau statut octroyé aux personnes significatives fait en sorte que les placements auprès de celles qui sont reconnues à titre de FAP doivent maintenant être inscrits dans SIRTF, le système qui permet de gérer les contributions financières au placement et de reconstituer avec fiabilité la trajectoire de placement des enfants. Même si les modifications de la LRR octroyant le même statut aux FAP et aux FA ont été appliquées en 2015, l'inscription des placements auprès de personnes significatives dans SIRTF a débuté en juillet 2011² parce que certaines personnes significatives recevaient une rémunération, quoiqu'inférieure à celle des FA. Par conséquent, à partir de 2011, les placements auprès de personnes significatives peuvent être détectés à la fois dans les mesures de retrait du SCJ et dans les placements du SIRTF.

- **Proximité avec le milieu substitut.** On considère qu'il y a proximité avec le milieu substitut lorsque l'enfant est placé chez une personne significative. Il peut s'agir d'un membre de la famille élargie ou d'un autre tiers significatif, peu importe si cette personne est reconnue comme FAP, en cours d'évaluation pour être reconnue, ou non reconnue. L'indicateur développé indique si l'enfant a connu exclusivement des placements avec proximité, exclusivement des placements sans proximité, ou une mixture des deux. Les placements avec proximité sont principalement identifiés par la présence d'une mesure de retrait de type

² Certaines données atypiques ont été détectées parmi les placements saisis dans SIRTF. De 2003 à 2010, entre 3 et 6% de tous les placements inscrits dans SIRTF sont identifiés avec un vocable se rapprochant de celui de personnes significatives (PFAP, personne significative, spécifique). Une rencontre avec le gestionnaire d'actif SIRTF le 26 mars 2019 et les échanges qui ont suivi n'ont pas permis d'expliquer pourquoi ces placements ont été identifiés de cette manière avant même que les personnes significatives aient droit à une rémunération.

« confié à » dans SCJ (mesures 54e, 91e, 76.1e, 79e, etc.). On identifie également ces placements par la présence d'un placement en FAP ou postulant-FAP (PFAP) dans SIRTf (c'est le cas surtout pour la cohorte POST3).

3.3.1.3. Stabilité du milieu de vie

Certains enfants ne connaissent qu'un seul placement dans un milieu substitut suivi d'une sortie de placement qui est permanente, alors que d'autres seront déplacés vers un ou plusieurs autres milieux substituts avant de connaître une sortie de placement. Par ailleurs, le placement et le déplacement d'un enfant peuvent s'opérer vers un milieu substitut déjà connu de l'enfant, ou vers un nouveau milieu. Ainsi, un enfant peut connaître plusieurs déplacements, mais ne visiter que deux milieux substituts distincts. Bien que nous présumions que chaque changement de milieu expose l'enfant à un stress relationnel, nous croyons que les changements qui s'opèrent vers un milieu déjà connu de l'enfant génèrent moins de stress. Par conséquent, afin de bien cerner l'expérience de placement vécue par les enfants, deux indicateurs de stabilité sont utilisés³.

- **Nombre de déplacements** : Nombre de fois où l'enfant passe directement d'un milieu substitut à un autre milieu substitut (l'identifiant de l'installation doit être différent), sans interruption entre les deux placements, durant l'observation. Cet indicateur est mesuré à partir des placements inscrits dans SIRTf.
- **Nombre de milieux** : Nombre de milieux substituts différents visités par l'enfant durant la période d'observation. Cet indicateur est mesuré à partir des placements inscrits dans SIRTf.

Les placements auprès de personnes significatives ont commencé graduellement à être rémunérés, et donc inscrits dans SIRTf, à partir de juillet 2011. Avant cette date, ces placements n'étaient pas inscrits dans SIRTf et la seule façon de les identifier était par la présence d'une mesure de retrait de type « confié à » dans SCJ. Or, les mesures de retrait inscrites dans SCJ ont des dates de début et de fin qui ne sont pas suffisamment fiables pour permettre d'estimer la durée de ces placements ni pour détecter tout déplacement vers une autre personne significative. En conséquence, pour les trajectoires s'étant déroulées avant juillet 2011 (donc pour tous les enfants des cohortes PRÉ et POST1), les indicateurs de stabilité ne tiennent pas compte des placements auprès de personnes significatives. Autrement dit, les enfants n'ayant connu que des placements auprès de personnes significatives dans ces cohortes ne sont pas considérés dans le calcul des indicateurs de stabilité. De plus, pour les enfants de ces cohortes ayant connu des placements auprès de personnes significatives combinés à des placements dans d'autres milieux, les indicateurs de stabilité ne tiennent pas compte de la portion de la trajectoire de placement qui s'est déroulée dans ces milieux. Cette limite associée aux indicateurs de stabilité était déjà présente dans les cycles antérieurs de l'ÉLPJ. À partir de juillet 2011, les placements auprès de

³ Notons que dans le cadre de l'ÉLPJ2, le nombre de sorties de placement non permanentes était également utilisé comme indice de stabilité. Puisque les indicateurs développés et décrits plus loin en lien avec les types de permanence décrivent les sorties de placement de manière plus claire en précisant le type de sortie (réunification, tutelle, adoption, préparation à l'autonomie), cet indicateur n'a pas été conservé comme indice de stabilité dans le présent cycle.

personnes significatives ont commencé à être rémunérés graduellement et donc inscrits dans SIRTf. Plus précisément, l'examen des données, les échanges que l'équipe de recherche a eus avec les gestionnaires d'actifs SIRTf du MSSS et le document normatif consulté (MSSS, 2015), indiquent que le changement dans la saisie des placements en FAP dans SIRTf ne s'est entièrement complété qu'en février 2016. Cette période de saisie graduelle des placements en FAP n'affecte que les enfants de la cohorte POST3 et les fins d'observation de la cohorte POST1-allongée. Autrement dit, les indicateurs de stabilité dans cette cohorte incluent une portion grandissante de placements en FAP au fur et à mesure que le temps d'observation s'écoule dans la cohorte. Afin de faciliter la comparaison de la stabilité avec les autres cohortes, les indicateurs de stabilité seront rapportés séparément pour les enfants n'ayant que des placements FAP/PFAP et ceux qui n'en ont pas.

L'inclusion systématique de tous les placements auprès de personnes significatives dans nos indicateurs de stabilité et dans la durée cumulée en placement n'est possible que pour les enfants ayant débuté leur trajectoire de placement après 2016. Il faudra donc attendre le prochain cycle de l'ÉLPJ pour que ces indicateurs incluent systématiquement les séjours passés chez des personnes significatives et ce, pour les enfants de la cohorte la plus récente.

Enfin, nous désirons porter à l'attention du MSSS que certaines opérations, qui semblent avoir été effectuées rétrospectivement sur les placements dans SIRTf avant la transmission à notre équipe de recherche, pourraient biaiser d'éventuels portraits dressés sur les placements⁴. Toutefois, les corrections nécessaires ont été apportées afin que ces opérations n'affectent pas les indicateurs mesurés dans la présente étude.

3.3.1.4. Projets de vie (permanence)

Bien que la notion de projet de vie soit couramment utilisée dans les services de protection depuis plusieurs années, elle n'est documentée de façon systématique dans le système-clientèle *Projet Intégration Jeunesse* (PIJ) que depuis l'entrée en vigueur, en 2007, des modifications à la Loi. Il existe maintenant un module qui sert à consigner et à faire un suivi des projets de vie des enfants pris en charge en protection de la jeunesse. Depuis l'implantation des nouvelles dispositions de la LPJ, les intervenants doivent, à la fin de l'orientation, saisir un projet de vie pour tous les enfants. Le projet de vie déterminé peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes : maintien dans le milieu familial, retour en milieu familial, adoption, tutelle, placement à majorité auprès d'une personne significative, en famille d'accueil ou dans une ressource spécialisée, projet de vie axé sur l'autonomie.

À chaque projet de vie se rattache éventuellement un résultat parmi les options suivantes : actualisé, modifié, transfert, décès ou atteinte de la majorité. Les projets de vie comme l'adoption, la tutelle et le placement jusqu'à la majorité auprès d'une personne significative, d'une

⁴ Le détail de ces opérations est rapporté dans le rapport technique rattaché au Volet 1 de l'étude.

famille d'accueil ou d'une ressource spécialisée sont considérés actualisés lorsque l'ordonnance est prononcée ou que l'entente entre les parties est convenue. Quant aux projets de vie de type retour en milieu familial et préparation à l'autonomie, ils sont considérés comme actualisés lorsque l'enfant retourne dans son milieu et lorsque le jeune vit de manière autonome après le placement. Enfin, la date à laquelle le résultat du projet de vie est constaté est inscrite au système. Même si la plupart des enfants ont un seul projet de vie, certains en ont plusieurs en raison de l'impossibilité d'actualiser celui, ou ceux, qui ont été déterminés au départ. Le module du système PIJ sur les projets de vie documente tous les projets de vie successivement déterminés pour un enfant, précisant leur forme, leur résultat et la date à laquelle ce résultat est constaté.

La possibilité de décrire les projets de vie pour les enfants à partir de ce module de PIJ a été explorée. À l'instar de ce qui avait été constaté au cycle précédent de l'ÉLPJ, l'examen des données extraites de ce module révèle encore une fois un certain nombre d'incohérences, rendant son utilisation hasardeuse. Par exemple, dans la cohorte POST3, 27% des enfants placés avec un seul projet de vie inscrit au système ont pour projet « maintien dans le milieu familial ». De plus, dans cette cohorte, 31% des enfants placés en cours d'observation n'ont pas de résultat inscrit pour leur unique projet de vie (actualisé ou modifié), même après trois à quatre années suivant leur entrée dans les services⁵. Par conséquent, les projets de vie seront opérationnalisés de la même manière qu'au précédent cycle ÉLPJ, c'est-à-dire en se basant dans certains cas sur les placements inscrits dans le module SIRTf et dans d'autres cas, sur les mesures de retrait inscrites dans SCJ. Pour éviter que ces indicateurs soient interprétés comme s'ils étaient issus du module *Projet de vie* de PIJ, ils seront désignés comme des tentatives de permanence.

- **Réunification** : fin d'un placement dans SIRTf dont le motif de fin est le retour chez la mère, chez le père ou chez les deux parents. La fin d'un placement signifie qu'il s'écoule au moins un jour⁶ entre la fin du placement et le début d'un placement subséquent, s'il y a lieu. Ce type de permanence est mesuré à partir des placements dans SIRTf.
- **Adoption** : fin d'un placement dont le motif de fin est l'adoption. La fin d'un placement signifie qu'il s'écoule au moins un jour entre la fin du placement et le début d'un placement subséquent, s'il y a lieu. Ce type de permanence est mesuré à partir des placements dans SIRTf.
- **Tutelle** : fin d'un placement dont le motif de fin est la mise sous tutelle. La fin d'un placement signifie qu'il s'écoule au moins un jour entre la fin du placement et le début d'un placement subséquent, s'il y a lieu. Ce type de permanence est mesuré à partir des placements dans SIRTf.
- **Autonomie** : fin d'un placement dont le motif de fin est le départ en appartement. La fin d'un placement signifie qu'il s'écoule au moins un jour entre la fin du placement et le début d'un placement subséquent, s'il y a lieu. Ce type de permanence est mesuré à partir des placements dans SIRTf.

⁵ Les tableaux présentant le détail de ces incohérences sont présentés dans le rapport technique.

⁶ Pour les analyses de régression réalisées dans le cadre de l'objectif 2, il doit y avoir un délai minimum de trois jours entre la réunification et le remplacement.

- **Placement à majorité** : début d'une mesure de placement destinée à se terminer au moment de l'atteinte de la majorité. Une mesure de placement est considérée ainsi si l'une des conditions suivantes est respectée : 1) date de fin prévue de la mesure se situe autour de la date du 18^e anniversaire de l'enfant (+/- un mois) ou 2) la mesure est rattachée à un regroupement de mesures ayant un motif de dépassement de type « ordonnance qui assure la continuité et la stabilité de façon permanente ». Ce type de permanence est mesuré à partir des mesures et regroupements de mesure inscrits dans SCJ.

Par ailleurs, le fait de tenter l'un ou l'autre de ces types de permanence ne garantit pas qu'elle se maintienne dans le temps. Pour un même enfant, il peut y avoir plusieurs tentatives de permanence durant l'observation. Pensons, par exemple, à un enfant que l'on retourne dans son milieu d'origine, mais qui doit être replacé pour faire ensuite l'objet d'un nouvel essai de réunification, ou encore à un enfant d'abord réuni puis replacé plus tard jusqu'à sa majorité. Il peut également arriver qu'un enfant placé à majorité dans un milieu donné doive plus tard subir un déplacement dans un autre milieu substitut. Dans la présente étude et conformément à ce qui a été fait lors du précédent cycle ÉLPJ, seule la dernière tentative de permanence à survenir durant l'observation sera rapportée. Néanmoins, les deux indicateurs suivants ont été développés pour qualifier le maintien de certains types de permanence et pour témoigner du nombre de tentatives de permanence effectuées durant la période d'observation.

- **Non maintien de la réunification** : début d'un nouveau placement (dans SIRTf) après au moins un jour de réunification.
- **Déplacement après l'ordonnance à majorité** : passage direct d'un placement en milieu substitut ordonné jusqu'à majorité vers un nouveau placement dans une nouvelle installation, au moins une semaine après le début du placement à majorité.
- **Nombre de tentatives de permanence**: nombre fois où une tentative de permanence est effectuée durant la période d'observation, peu importe si la permanence se maintient ou non.

En raison de l'imprécision des données sur les motifs de fin de placement avant l'implantation des modifications à la LPJ en 2007, les tentatives de permanence (et leur maintien, le cas échéant) ne sont calculées que pour les cohortes POST.

3.3.1.5. Durées cumulées en placement

L'article 91.1 de la LPJ établit une durée d'hébergement au terme de laquelle le tribunal doit rendre une ordonnance « qui tend à assurer la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie de cet enfant, appropriées à ses besoins et à son âge, de façon permanente ». Pour les enfants âgés de moins de 2 ans, la durée maximale est de 12 mois; pour les enfants âgés de 2 à 5 ans, la durée maximale est de 18 mois et pour les enfants âgés de six ans et plus, la durée maximale est de 24 mois. La Loi ne précise pas quelles sont les options qui assurent la stabilité sur une base permanente. On peut penser qu'il s'agit du retour dans son milieu d'origine (réunification), de l'adoption et de la tutelle. D'autres options peuvent également être

considérées comme tendant vers la permanence, telles que le placement à majorité dans une famille d'accueil, auprès d'une personne significative ou dans un autre type de milieu.

Toujours selon l'article 91.1, dans le calcul des durées cumulées en placement, les placements antérieurs en vertu des articles 54j (mesures finales volontaires) et 91j (mesures finales judiciaires) doivent être considérés lorsqu'ils sont rattachés à la même prise en charge (même demande de service en protection de la jeunesse). Cependant, l'inclusion des placements effectués dans un contexte provisoire ou d'urgence et de ceux qui sont effectués dans le cadre d'une prise en charge antérieure demeure à la discrétion du tribunal (toujours selon l'article 91.1). De plus, le tribunal peut passer outre à la durée maximale d'hébergement prévue dans la Loi si la situation répond à l'une des trois conditions suivantes : 1) le retour de l'enfant dans son milieu est prévu à court terme, 2) l'intérêt de l'enfant l'exige ou 3) les services nécessaires pour corriger la situation n'ont pas été rendus (ou autre motif sérieux). L'indicateur suivant est conçu pour examiner le temps cumulé en placement avant dernière tentative de permanence survenant durant l'observation.

- **Durée cumulée en placement⁷** : Nombre de jours, entre le début de la première mesure finale de placement (54j ou 91j) survenant après l'entrée dans la cohorte et la dernière tentative de permanence, durant lesquels l'enfant vivait en milieu substitut, tel qu'indiqué par la présence d'un placement actif dans SIRTF. Comme il est impossible de distinguer le caractère temporaire ou final des placements dans SIRTF, la durée cumulée en placement régulière inclut non seulement les placements réalisés en vertu d'une mesure finale volontaire ou judiciaire (mesures 54j et 91j), mais également les placements temporaires (réalisés dans un contexte d'urgence ou de manière provisoire, soit les mesures 76.1, 79, 46, 47, 47.1, 47.5). Ces placements sont inclus s'ils prennent effet à l'intérieur des bornes inférieures et supérieures déterminées pour la durée cumulée en placement et qu'ils sont inscrits comme placements dits « continus » (c'est-à-dire excluant les placements complémentaires, progressifs et intermittents).

Parce qu'elle est calculée en fonction des jours de placements cumulés dans SIRTF, la durée cumulée en placement dans toutes les cohortes ne tient pas compte des séjours que certains enfants ont pu passer chez des personnes significatives non reconnues comme familles d'accueil de proximité ou comme postulants famille d'accueil de proximité. Les placements en FAP et en PFAP ont été inscrits graduellement dans SIRTF seulement à partir de 2011. Enfin, en raison de l'imprécision des données sur les motifs de fin de placement avant l'implantation des modifications à la LPJ en 2007, les durées cumulées en placement ne sont calculées que pour les cohortes POST.

⁷ La durée cumulée en placement ÉLARGIE a également été calculée, de manière à tenir compte des placements qui sont survenus dans des prises en charge antérieures à celle qui est ciblée dans l'étude. Le calcul de la durée cumulée en placement élargie s'amorce au début de la toute première mesure finale de placement présente au système PIJ, peu importe à quelle prise en charge se rattache cette mesure. Les résultats qui s'y rattachent sont présentés dans le rapport technique afin de ne pas alourdir la présentation des résultats.

3.3.2. Le remplacement et ses déterminants à l'échelle provinciale (objectif 2a)

Les indicateurs développés pour décrire les remplacements de même que les variables envisagées pour le prédire sont définis ci-dessous.

- **Risque cumulé de remplacement** : probabilité⁸, cumulée sur 9,5 ans, d'être remplacé en milieu substitut après une réunification d'au moins trois jours.
- **Délai avant le remplacement** : nombre de jours entre la réunification et le remplacement.
- **Statut du dossier au remplacement** : État ouvert/fermé des services de protection au moment du remplacement.
- **Combinaison des motifs d'intervention** : combinaison des motifs d'intervention (principal et secondaires) qui sont présents avant la réunification à ceux qui prévalent au moment du remplacement.
- **Âge de l'enfant** : âge de l'enfant, en années, au moment de la réunification.
- **Sexe** : sexe de l'enfant.
- **Minorité ethnoculturelle**⁹ : indique si l'enfant appartient à l'un ou l'autre des groupes suivants : 1) Les enfants caucasiens; 2) Les enfants noirs provenant des Antilles et de l'Afrique; 3) Les enfants issus des autres minorités comme les Asiatiques du Sud et de l'Est, les Philippins, les Japonais, les Arabes et les Latino-Américains. Cet indice est mesuré à partir du groupe d'appartenance ethnoculturel, du statut autochtone, du pays de naissance, du type de citoyenneté, du statut de réfugié, de la langue de communication et de la langue d'usage de l'enfant¹⁰.
- **Motifs d'intervention** : série de variables indiquant la présence (oui/non) de chacun des motifs d'intervention (abus physique ou risque de, abus sexuel ou risque de, négligence ou risque de, abandon, mauvais traitement psychologique, troubles de comportement), en tant que motif principal ou secondaire, rattaché à n'importe quel service ayant débuté avant la réunification.
- **Judiciarisation** : présence d'un regroupement de mesures de type « provisoires » ou « finales judiciaires » avant la réunification.
- **Type de milieu substitut** : combinaison de types de milieux substitut visités avant la réunification : famille d'accueil seulement, FAP seulement, CR-FG-Autre seulement, mixte.
- **Nombre de milieux substitués différents** : nombre de milieux substitut différents visités par l'enfant avant la réunification.
- **Durée cumulée en placement** : nombre de jours cumulés en placement avant la réunification.

⁸ Il s'agit d'une probabilité réestimée à chaque jour d'observation et conditionnelle au fait de ne pas avoir été remplacé avant ce jour.

⁹ Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J. et Descôteaux, M. È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*, 131, 233-241.

¹⁰ Il y avait trop de données manquantes sur les caractéristiques des parents (personnes liées dans PIJ) pour pouvoir les considérer dans l'indice de minorité ethnoculturelle de l'enfant.

- **Antécédent de réunification** : présence d'une réunification avant la réunification ciblée pour l'analyse (donc avant l'entrée dans la cohorte).
- **Antécédent de signalement** : présence d'un signalement retenu avant la réunification (autre que celui auquel se rattache la réunification ciblée).

3.3.3. Profils cliniques de la réunification et leur effet sur le remplacement (objectif 2b)

Afin de développer une meilleure connaissance des facteurs personnels, familiaux et environnementaux qui contribuent au risque de remplacement post-réunification, plusieurs dimensions sont documentées à partir des renseignements affichés aux écrans du système PIJ, et ce, pour les 146 enfants de l'échantillon. Cette façon de procéder permet d'avoir accès aux informations concernant les activités cliniques et les caractéristiques des enfants et de leur famille qui ne sont pas versées dans les entrepôts de données. Les dimensions ont été retenues en fonction de l'état des connaissances actuelles et de la possibilité d'en réaliser un traitement quantitatif. La grille de collecte développée pour les fins de l'étude et préalablement testée a été utilisée. S'ajoutent aux dimensions collectées aux dossiers des informations extraites des entrepôts de données des établissements (les banques de données informationnelles, BDI) et portant sur l'historique de service des enfants.

Le **Tableau 2** décrit les dimensions mesurées pour les enfants de l'échantillon en précisant la source de données (BDI ou écrans PIJ) et la période de référence. En effet, plusieurs dimensions exigent de considérer distinctement trois (ou deux) temps de mesure. Étant donné que l'un des objectifs de l'étude est d'identifier les facteurs qui prédisent le premier remplacement suivant la réunification ciblée, il importe que chaque dimension mesurée soit bien située dans le temps, non seulement par rapport au moment du remplacement, mais aussi par rapport aux différentes périodes qui précèdent le remplacement. Certains items (scolarité, composition du milieu de vie et source de revenu) sont mesurés à des moments ponctuels de la trajectoire de l'enfant dans les services. Ces trois moments ponctuels sont : A) au début de l'épisode de placement précédant la réunification ciblée, B) au moment de la réunification ciblée et C) au moment du premier remplacement suivant la réunification ciblée (ou la fin de l'observation si l'enfant n'est pas replacé). D'autres items, telles que les difficultés de fonctionnement de l'enfant et des figures parentales, sont mesurés à la fois sur des intervalles de temps et sur des moments précis. Les trois temps de mesure pour ces items sont : D) avant la réunification ciblée, E) au moment de la réunification ciblée et F) pendant la réunification ciblée. Enfin, les contacts parent-enfant et intervenants-enfant sont mesurés G) au cours des trois mois précédant la réunification et H) des trois mois suivant la réunification.

Tableau 2. Dimensions mesurées pour les enfants de l'échantillon

Dimension	Moment	Source
Caractéristique de l'enfant		
Âge au moment de la réunification	--	BDI
Sexe	--	BDI
Difficultés de fonctionnement (présence, cumul et progression) ⁽¹⁾	D, E, F	écrans
Caractéristiques du milieu familial		
Difficultés de fonctionnement des parents (présence, cumul et progression) ⁽²⁾	D, E, F	écrans
Difficultés économiques	A, B, C	écrans
Composition familiale	A, B, C	écrans
Présence d'éléments de risque dans le logement : armes accessibles, drogues, insalubrité.	A, B, C	écrans
Surpeuplement (ratio nombre d'occupants/ nombre de pièces).	A, B, C	écrans
Présence de frères/sœurs placés dans un autre milieu substitut	A, B, C	écrans
Caractéristiques de l'intervention		
Motifs d'intervention principal et secondaires	--	BDI
Durée cumulée en placement	--	BDI
Stabilité en placement (nombre de milieux substituts différents visités)	--	BDI
Types de milieux substitut visités (FA, FAP, CR-FG-Autre, Mixte)	--	BDI
Présence de signalements antérieurs	--	BDI
Judiciarisation	--	BDI
Présence d'au moins une réunification antérieure	--	BDI
Contacts parent-enfant <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence et progression • Présence de difficultés lors des contacts 	G, H	écrans
Contacts entre l'enfant et l'intervenant responsable au dossier <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence et progression 	G, H	écrans
Soutien offert aux parents <ul style="list-style-type: none"> • Inscription à des programmes cliniques offerts à l'interne • Accompagnement dans des ressources externes (toxicomanie, santé mentale, gestion des émotions) • Référence à des services externes 	G, F	écrans
Soutien offert à l'enfant <ul style="list-style-type: none"> • Inscription à des programmes cliniques offerts à l'interne • Accompagnement dans des ressources externes (toxicomanie, santé mentale, gestion des émotions) • Référence à des services externes 	G, F	écrans
Retour progressif <ul style="list-style-type: none"> • Présence • Présence de difficultés lors du retour 	G	écrans

⁽¹⁾ Ces catégories de difficultés ont été utilisées dans nos travaux antérieurs et se sont avérées fiables : problèmes de santé mentale, problème de santé physique, déficit d'attention\hyperactivité, difficultés d'apprentissage, difficultés d'attachement, déficience intellectuelle, retard développemental, problèmes de comportement, problème de dépendance.

⁽²⁾ Ces catégories de difficultés ont été utilisées dans nos travaux antérieurs et se sont avérées fiables : problèmes de consommation, antécédents criminels, problèmes de santé mentale, problème de santé physique, déficience intellectuelle, manque de soutien social.

Note : BDI = entrepôt de données
-- ne s'applique pas

3.4. PLAN D'ANALYSE

3.4.1. Stabilité et conditions de vie (objectifs 1a et 1b)

Pour examiner l'évolution dans les cinq dimensions de stabilité et de conditions de vie au fil du temps (objectif 1a), ces dimensions seront comparées entre les cohortes PRÉ, POST1 et POST3 (comparaison de moyennes et tableaux croisés). Comme les cohortes utilisées représentent la totalité de la population visée par l'étude, il n'est pas nécessaire d'effectuer des tests pour déterminer si les différences observées entre les cohortes sont statistiquement significatives.

Pour décrire les dimensions de stabilité et de conditions de vie dans les 9,5 années suivant l'entrée dans les services (objectif 1b), des analyses descriptives (fréquences, moyennes, tableaux croisés) seront effectuées à partir de la cohorte POST1-ALLONGEE et la comparaison avec la cohorte POST1 sera offerte pour faciliter l'interprétation.

Les variables suivantes seront considérées dans l'analyse descriptive des dimensions à l'étude : l'âge et le sexe des enfants, les motifs d'intervention (principal et secondaires), la décision prise à l'issue de l'évaluation, la judiciarisation et les antécédents en protection de la jeunesse.

3.4.2. Le remplacement et ses déterminants à l'échelle provinciale (objectif 2a)

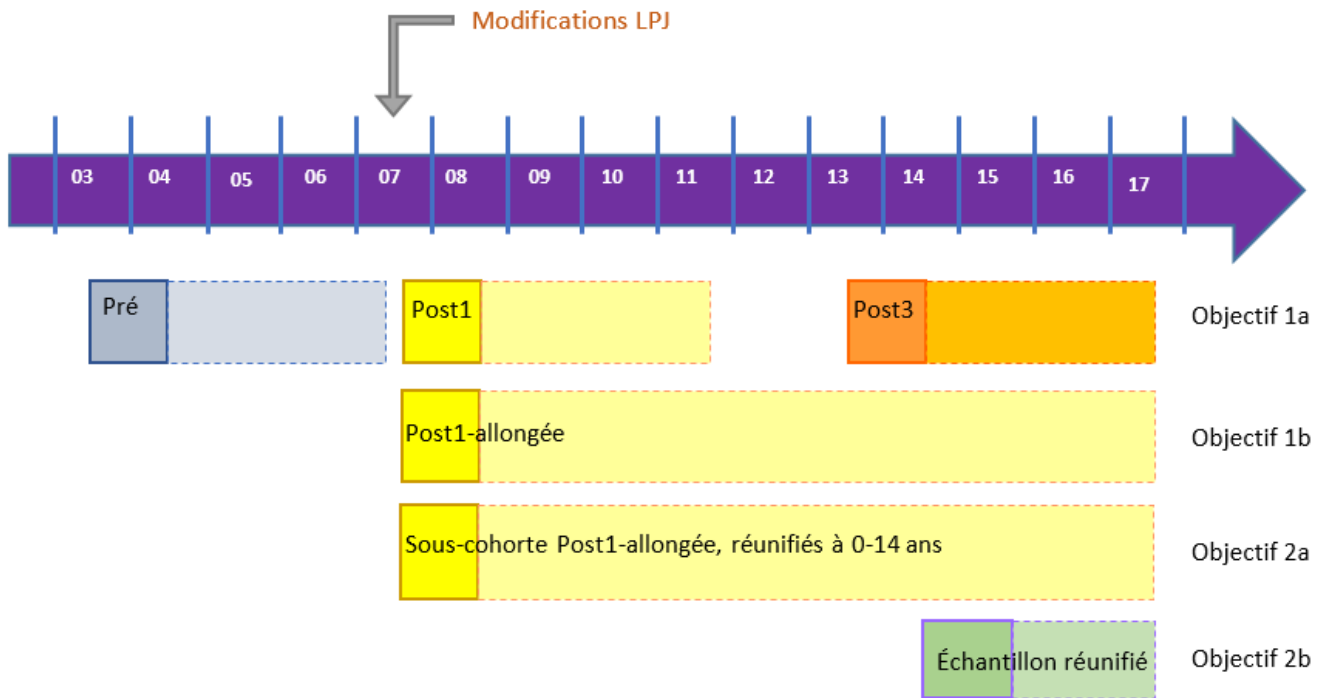
Un sous-groupe de la cohorte POST1-ALLONGÉE est utilisé pour étudier le risque de remplacement sur 9,5 ans à l'échelle provinciale. Des tables de survie sont produites à partir de cette sous-cohorte pour estimer le risque de remplacements et le délai avant le remplacement. Des sorties de fréquence permettent de déterminer le statut du dossier au remplacement et la combinaison des motifs d'intervention avant et après la réunification. Ensuite, des analyses de régression de Cox bivariées sont réalisées afin d'identifier les facteurs associés au remplacement parmi les variables disponibles dans les entrepôts de données administratives (notamment : âge, sexe, ethnicité de l'enfant, motif d'intervention avant la réunification, types de milieux substitués visités, nombre de milieux visités, judiciarisation, durée cumulée en placement et présence de réunifications antérieures). Les facteurs qui ressortent de ces analyses comme étant significativement associés au remplacement sont introduits dans une analyse de régression de Cox multivariée visant à prédire le risque de remplacement dans les 9,5 années qui suivent l'entrée dans les services.

3.4.3. Profils cliniques entourant la réunification et leur effet sur le remplacement (objectif 2b)

L'échantillon de 146 enfants réunifiés est utilisé pour identifier les meilleurs prédicteurs du risque de remplacement pendant les trois années suivant la réunification. Des analyses de régression de Cox bivariées sont réalisées afin d'identifier les facteurs associés au remplacement parmi les variables disponibles dans les entrepôts de données administratives (notamment : âge, sexe, ethnicité de l'enfant, motif d'intervention avant la réunification, types de milieux substitués

visités, nombre de milieux visités, judiciarisation, durée cumulée en placement et présence de réunifications antérieures), ainsi que parmi les caractéristiques du profil clinique collectées aux écrans PIJ (notamment : composition familiale, conditions de logement, difficultés rencontrées, fréquence des contacts et services offerts). Les facteurs qui ressortent de ces analyses comme étant significativement associés au remplacement sont introduits dans une analyse de régression de Cox multivariée visant à identifier si les observations et activités cliniques influence le risque de remplacement lorsqu'on tient compte des caractéristiques de l'enfant et de sa trajectoire de service. La **Figure 1** illustre la position chronologique de chaque cohorte et de l'échantillon d'enfants réunifiés, en distinguant les périodes d'admissibilité (partie plus foncée) des périodes d'observation (en plus pâle).

Figure 1. Position chronologique des cohortes et de l'échantillon



4. RÉSULTATS

Les résultats sont présentés en deux grandes sections se rattachant aux deux objectifs du Volet 1. Afin de faciliter la navigation dans le texte, les tableaux de résultats sont regroupés à la fin de la section. Certains résultats complémentaires ou plus détaillés sont présentés exclusivement dans le rapport technique associé à l'Annexe I et qui sera diffusé après le dépôt du rapport.

4.1. PORTRAIT ÉVOLUTIF ET À LONG TERME DU RECOURS AU PLACEMENT, DE LA STABILITÉ ET DE LA PERMANENCE (OBJECTIF 1)

Les **Tableaux 3 et 4**¹¹ présentent les caractéristiques des enfants et du contexte d'intervention dans chaque cohorte. La cohorte la plus récente (POST3) est légèrement plus jeune que les précédentes. L'âge moyen des enfants à l'entrée dans les services est passé de 9,5 ans en PRÉ à 8,2 ans en POST3. Ce sont principalement les enfants de moins de 2 ans qui ont augmenté en proportion, puisqu'ils constituaient 10% de la cohorte PRÉ et qu'ils représentent 15% de la cohorte POST3. Les enfants âgés de 2 à 5 ans sont également plus nombreux en POST3. Les enfants de 6 à 11 ans sont demeurés en proportion stable autour de 30% dans les trois cohortes alors que les adolescents ont diminué en proportion, passant de 45% en PRÉ à 34% en POST3. Les garçons et les filles sont représentés de manière similaire dans les trois cohortes, avec 52% de garçons et 48% de filles.

Dans la cohorte POST3 on retrouve un peu plus de négligence (incluant risque de) qu'en POST1. Les abus physiques (et risques de) sont en hausse continue depuis le PRÉ, alors que les troubles de comportement et l'abandon sont en baisse, de même que la durée des services offerts sous la LPJ. Ces fluctuations dans les motifs d'intervention devront être interprétées à la lumière des modifications apportées en 2007 à l'article 38 de la LPJ où de nouveaux motifs se sont ajoutés et d'autres ont été redéfinis.

Les caractéristiques du contexte d'intervention sont demeurées relativement stables d'une cohorte à l'autre. Ainsi, la quasi-totalité des enfants dans chaque cohorte (autour de 92%) ont reçu une décision statuant que les faits étaient fondés et que leur sécurité ou leur développement était compromis par la situation évaluée à l'entrée dans la cohorte. Entre 68% et 70% des enfants, selon la cohorte, ont vu leur situation judiciairisée en cours d'observation. Les enfants ont en moyenne 0,7 signalements retenus en cours d'observation (cela exclut le signalement ayant

¹¹ Les tableaux des résultats et les figures cités dans les sections 4.1. et 4.2. se trouvent tous à la section 4.3.

permis l'entrée dans la cohorte) et 1,1 prise en charge. Le seul élément d'intervention qui a changé entre les cohortes est la durée de services cumulée durant l'observation. En effet, les enfants cumulaient en moyenne 747 jours de service sous la LPJ dans la cohorte PRÉ, alors que cette moyenne est passée à 688 jours en POST3.

4.1.1. Portrait évolutif POST1-POST3 (objectif 1a)

4.1.1.1. Le recours au placement, le type de milieu substitut et le contexte de placement

Le premier indicateur examiné est le recours au placement. Globalement, le recours au placement est en baisse continue depuis le PRÉ (**Tableau 5**). Ainsi, parmi les enfants qui sont entrés dans les services de protection en 2003 (cohorte PRÉ), une portion de 64% sont placés au moins une fois durant l'observation de quatre ans. Ce pourcentage est passé à 59% pour les enfants qui sont entrés dans les services en 2007 puis à 49% pour les enfants entrés dans les services plus récemment en 2013.

Le **Tableau 6** présente le pourcentage d'enfants placés dans chaque cohorte, en fonction des caractéristiques de l'enfant et de l'intervention. On constate que la diminution du recours au placement est généralisée à tous les sous-groupes d'enfants examinés, sauf ceux qui sont suivis pour un motif d'abandon, où il y a une très légère augmentation. En POST3, le pourcentage de placement est le plus élevé parmi les 12-17 ans (68%), parmi les enfants suivis pour un motif de troubles de comportement (74%) ou d'abandon (92%) et les cas judiciairisés (65%). C'est aussi parmi ceux-ci que la baisse du pourcentage de placement est la moins marquée.

Le ou les types de milieu substitut visités par l'enfant ont été examinés sous deux angles (**Tableau 7**). D'abord, la présence d'au moins un placement avec proximité durant l'observation a été mesurée. Il s'agit des situations où l'enfant est placé auprès d'une personne significative, que celle-ci soit reconnue ou non comme famille d'accueil de proximité. À cet effet on constate qu'il y a de plus en plus d'enfants qui sont placés exclusivement avec proximité, puisque cela concernait 11% des enfants placés dans la cohorte PRÉ comparativement à 24% dans la cohorte POST3. Il a aussi une légère augmentation dans le pourcentage d'enfants placés tour à tour avec proximité et dans des milieux sans proximité (de 16% à 18%). En contrepartie, les enfants placés exclusivement sans proximité durant l'observation sont en diminution, passant de 74% des enfants placés en PRÉ à 59% en POST3.

Ensuite, le type de milieu substitut (familial, institutionnel, autre) a été mesuré. On note une augmentation du recours aux milieux familiaux (incluant les familles d'accueil régulières et de proximité), puisque 49% des enfants étaient placés exclusivement en milieu familial dans la cohorte PRÉ, comparativement à 58% en POST3. Les enfants placés exclusivement en milieu institutionnel sont moins nombreux qu'avant (28% en PRÉ comparé à 21% en POST3).

Le **Tableau 8** renseigne sur le contexte dans lequel les placements sont effectués, c'est-à-dire en étant prévus au plan d'intervention ou en ayant plutôt une visée temporaire. Le recours au placement temporaire est en hausse continue depuis le PRÉ et touche la quasi-totalité des enfants placés en POST3. En effet, le pourcentage d'enfants placés qui ne connaissent que des placements temporaires est passé de 17% en PRÉ à 26% en POST3. Les enfants qui connaissent des placements temporaires combinés à des placements prévus au plan d'intervention présente une très légère hausse, passant de 64% en PRÉ à 66% en POST3.

4.1.1.2. La stabilité des enfants placés

Deux indicateurs de stabilité sont mesurés et les résultats de chaque cohorte sont rapportés aux **Tableaux** Tableau 9 et Tableau 10. Le premier indicateur est le nombre de milieux substitut différents visités par l'enfant durant l'observation. Les enfants sont plus nombreux qu'avant à ne connaître qu'un seul milieu substitut. Cette situation concernait 38% des enfants placés en PRÉ contre 45% en POST3. En contrepartie la proportion d'enfants qui séjournent dans plus de trois milieux substitués différents durant l'observation a diminué de 21% en PRÉ à 13% en POST3 (**Tableau 9**). En moyenne, dans la cohorte POST3, les enfants ont vécu dans 2,1 milieux substitut différents durant l'observation de quatre ans, ce qui constitue une baisse significative comparativement à la cohorte PRÉ (**Tableau 10**). Les constats relatifs au deuxième indicateur de stabilité vont dans le même sens. La proportion d'enfants qui ne connaissent aucun déplacement durant l'observation a augmenté, passant de 48% des enfants placés en PRÉ comparativement à 55% en POST3. Les enfants placés qui vivent plus de deux déplacements sont moins nombreux qu'avant, soit 16% de la cohorte PRÉ contre 10% de la cohorte POST3 (**Tableau 9**). En moyenne, dans la cohorte POST3, les enfants placés ont connu 0,9 déplacements durant l'observation, ce qui constitue une baisse significative comparativement à la cohorte PRÉ (**Tableau 10**).

Il existe un consensus dans la littérature scientifique à l'effet que les placements avec proximité sont plus stables que les placements effectués dans d'autres types de milieux substitut. On peut penser que l'amélioration observée dans la présente étude sur le plan de la stabilité des enfants placés soit en partie attribuable à l'augmentation du recours au placement de proximité. Afin d'éclairer l'interprétation des résultats, les indices de stabilité ont été mesurés séparément pour les enfants qui ont exclusivement des placements en proximité durant l'observation et pour ceux qui n'ont aucun placement de proximité durant l'observation. Selon le **Tableau 9a**, dans la cohorte POST3, 82% des enfants placés exclusivement en proximité ont séjourné dans un seul milieu substitut et 93% n'ont connu aucun déplacement. Pour les enfants placés exclusivement en proximité, on ne peut comparer la stabilité entre les cohortes, parce que les modalités de saisie de ces placements ont changé dans le temps. Les **Tableaux 9b et 10a** décrivent l'évolution de la stabilité parmi les enfants placés exclusivement sans proximité durant l'observation. On constate que la stabilité s'est également améliorée parmi ces enfants, puisque le pourcentage d'entre eux qui ont séjourné dans un seul milieu substitut est passé de 37% en PRÉ à 43% en POST3. On fait le même constat pour ce qui est du nombre de déplacements.

L'amélioration de la stabilité est généralisée à tous les sous-groupes d'enfants examinés (**Tableau 11**), que ce soit chez les garçons ou chez les filles, dans tous les groupes d'âge et peu importe les motifs d'intervention, la présence de signalement antérieur ou de judiciarisation. La seule exception à cette affirmation est le nombre de déplacements chez les jeunes suivis pour un motif de troubles de comportement, où la diminution dans le nombre de déplacements n'est pas statistiquement significative.

4.1.1.3. La durée cumulée en placement

L'évolution dans la durée cumulée en placement, telle que définie à l'article 91.1 de la LPJ, est rapportée au **Tableau 12**, en fonction de la présence d'une mesure de placement ordonnée par le tribunal et prévue au plan d'intervention (mesure 91J). Rappelons que les enfants placés sans ordonnance de placement prévu au plan d'intervention sont placés exclusivement sous mesures volontaires ou exclusivement de manière temporaire.

Globalement et en moyenne, la durée cumulée en placement a augmenté de 28 jours entre la cohorte POST1 et la cohorte POST3. Les enfants qui sont entrés dans les services de protection en 2007 et qui ont été placés ont cumulé en moyenne 329 jours en placement durant les quatre années suivant leur entrée. Ceux qui sont entrés dans les services de protection plus récemment, en 2013, ont cumulé en moyenne 357 jours en placement. Cette augmentation dans la durée cumulée en placement est généralisée à tous les sous-groupes examinés, bien que plus marquée pour certains d'entre eux. Par exemple, les enfants qui sont entrés dans les services en très bas âge (0-1 an), de même que ceux qui sont suivis pour un motif d'abus physique ou d'abandon, ont vu leur durée cumulée en placement augmenter de 50 jours entre POST1 et POST3. Les enfants pour qui l'augmentation est la plus marquée sont ceux pour qui aucune tentative de permanence n'a été identifiée durant l'observation (augmentation de 92 jours). Peu importe la cohorte, la durée cumulée en placement est la plus élevée pour ceux qui sont suivis pour un motif d'abandon et ceux qui sont sans tentative de permanence.

De façon systématique, la durée cumulée en placement est considérablement plus élevée parmi les enfants placés qui ont eu une ordonnance de placement prévu au plan d'intervention, comparativement aux enfants placés en mode volontaire ou temporaire. Par exemple, dans la cohorte POST1, les enfants avec une ordonnance de placement cumulaient en moyenne 489 jours en placement, comparativement à 146 jours pour les enfants placés en mode volontaire ou temporaire. Ces constats sont en grande partie attribuables au fait que la LPJ impose la judiciarisation de la situation après deux années en mode volontaire (article 53).

4.1.1.4. La permanence

Les tentatives de permanence des enfants ont été mesurées pour les cohortes POST1, POST3 et POST1-allongée. Les résultats relatifs aux cohortes POST1 et POST3 sont présentés aux **Tableaux 13 à 18**. Les enfants dans ces deux cohortes ont été observés durant les quatre années suivant leur entrée dans les services. C'est principalement l'évolution entre les deux cohortes qui

seront décrites dans les lignes qui suivent. Par ailleurs, les résultats sur la permanence à plus long terme, telle que mesurée dans la cohorte POST1-allongée, soit sur une durée d'observation de plus de neuf ans, seront décrits dans la section intitulée « Portrait à long terme ».

Le **Tableau 13** présente le nombre de permanences tentées durant les quatre années d'observation, dans les deux cohortes. L'évolution dans le nombre de permanences tentées varie selon la présence d'une ordonnance de placement prévu au plan d'intervention. Ainsi, parmi les enfants qui ont une telle ordonnance, le nombre moyen de tentatives de permanence a diminué passant de 1,57 en POST1 à 1,43 en POST3. Toutefois parmi les enfants placés en mode volontaire ou temporaire, le nombre de tentatives de permanence a augmenté, passant de 0,96 en POST1 à 0,99 en POST3. Puisque le nombre de tentatives de permanence a évolué différemment selon la présence d'une ordonnance de placement et aussi parce que les durées maximales de placement prévues à l'article 91.1 de la LPJ s'applique principalement aux enfants faisant l'objet d'une ordonnance de placement, les résultats concernant la permanence sont présentés de manière distincte pour ces deux groupes d'enfants.

En ce qui concerne les enfants placés avec une ordonnance de placement prévu au plan d'intervention, le statut de permanence quatre ans après l'entrée dans les services est rapporté aux **Tableaux 14 et 15** en fonction de l'âge de l'enfant, respectivement pour la cohorte POST1 et POST3.

- **Pour les enfants placés à l'âge de 0-1 an** : le pourcentage d'enfants adoptés a diminué entre la cohorte POST1 et la cohorte POST3, au profit du placement à majorité. En effet, dans ce groupe d'âge, l'adoption concernait 35% des enfants placés en POST1 alors qu'il représente 29% en POST3. Le placement à majorité est passé de 27% à 36%, mais il se maintient mieux qu'avant, avec 4% de déplacement en POST3 comparativement à 14% en POST1. Il y a moins d'enfants sans tentative de permanence qu'avant (12% en POST1 comparé à 9% en POST3), mais ceux qui le sont dépassent plus souvent qu'avant la durée maximale de placement.
- **Pour les enfants placés à l'âge de 2-5 ans** : l'adoption est en baisse (6% en POST1 comparé à 2% en POST3) et elle met plus de temps à s'actualiser, puisque les enfants sont plus nombreux qu'avant à dépasser la durée maximale de placement (59% en POST1 contre 100% en POST3). La réunification aussi est en diminution (37% en POST1 contre 31% en POST3) et elle se maintient moins souvent puisqu'on observait 8% de remplacement en POST1 comparé à 20% en POST3. De manière générale la tutelle est plutôt rare mais dans ce groupe d'âge elle est en hausse, touchant 1% des enfants en POST1 comparé à 3% en POST3. Les enfants sans permanence sont plus nombreux qu'avant à dépasser les durées maximales de placement (36% vs 53%).
- **Pour les enfants placés à l'âge de 6-11 ans** : le placement à majorité est en baisse (31% en POST1 vs 24% en POST3) et il se maintient mieux qu'avant (24% de remplacement en POST1 comparé à 12% en POST3) mais les enfants concernés dépassent plus souvent qu'avant la durée maximale de placement (16% en POST1 comparé à 26% en POST3). Les enfants sans permanence dépassent moins souvent la durée maximale de placement (34% en POST1 comparé à 28% en POST3).

- **Pour les enfants placés à l'âge de 12-17 ans** : très peu de changements sont observés entre POST1 et POST3. La préparation à l'autonomie se maintient mieux qu'avant (8% de remplacement en POST1 contre 0% en POST3) et les enfants sans permanence sont plus nombreux à dépasser la durée maximale de placement (29% vs 34%).

De façon générale, le dépassement de la durée maximale de placement en fonction de l'âge de l'enfant est important. Les motifs invoqués par le tribunal pour justifier ce dépassement figurent au **Tableau 16**. D'abord, une portion grandissante d'enfants dépassant la durée maximale n'ont aucun motif inscrit à leur dossier (17% en POST1 et 28% en POST3). Ensuite, on observe très peu de variabilité dans les motifs inscrits, lorsqu'ils le sont. La presque totalité des motifs inscrits concerne le fait que l'intérêt de l'enfant justifie le dépassement. Le fait que les services prévus n'aient pas été rendus n'est jamais inscrit comme motif de dépassement.

En ce qui concerne les enfants qui sont placés sans ordonnance de placement prévu au plan d'intervention, les résultats ne seront pas décrits exhaustivement dans le présent rapport en raison des petits effectifs qu'on retrouve dans plusieurs types de permanence, ce qui rend l'interprétation des écarts POST1-POST3 difficile (**Tableaux 17 et 18**). Mentionnons à tout le moins qu'il s'agit principalement d'enfants placés réunifiés ou sans permanence quatre ans après leur entrée dans les services et que la différence entre POST1 et POST3 est principalement sur le plan des durées cumulées en placement qui ont augmenté dans tous les types de permanence de même que pour les enfants sans permanence.

4.1.2. Portrait à long terme (objectif 1b)

La présente section décrit les trajectoires de placement des enfants sur une période de plus de neuf ans suivant leur entrée dans les services de protection. Ces résultats sont tirés de la cohorte POST1-allongée. Afin de faciliter l'interprétation de ces données sur le long terme, la comparaison avec la cohorte POST1, qui est constituée des mêmes enfants observés sur une plus courte période de quatre ans, est présentée dans la plupart des tableaux. Les résultats de la cohorte POST1-allongée permettent d'apprécier l'expérience de placement de l'enfant sur le long terme. Les écarts entre les résultats de POST1 et POST1-allongée permettent quant à eux d'apprécier l'effet de l'allongement de la période d'observation et ne peuvent donc s'interpréter que dans cette perspective.

4.1.2.1. Le recours au placement, le type de milieu substitut, le contexte du placement, la stabilité et la durée cumulée en placement

Sans surprise, le fait d'allonger la période d'observation a pour effet d'augmenter la fréquence de la plupart des indices mesurés. Ainsi, on constate que la présence de chacun des motifs d'intervention est plus élevée sur une observation de neuf ans. La négligence est présente comme motif de protection pour 72% des enfants, alors que la maltraitance psychologique touche 49% des enfants. Une proportion de 74% des enfants voient leur situation judiciairisée durant les neuf années d'observation (**Tableau 19**). La durée cumulée sous les services de protection s'étend à

1316 jours en moyenne et les enfants ont en moyenne 1,0 signalement retenu durant l'observation (**Tableau 20**). Le pourcentage d'enfants placés au moins une fois durant les neuf années suivant leur entrée dans les services de protection est de 63% (**Tableau 21**). Avec l'observation prolongée, le pourcentage d'enfants placés qui séjournent dans plusieurs types de milieux substitut est plus important. Au bout de neuf ans, on constate que 21% des enfants placés ont connu tour à tour des placements de proximité et des placements sans proximité, 26% ont connu plusieurs types de milieux substituts (**Tableau 22**) et 69% ont expérimenté des placements prévus au plan d'intervention et des placements temporaires (**Tableau 23**). Sur le long terme, les enfants vivent en moyenne dans 2,6 milieux substitut différents et connaissent 1,4 déplacements (**Tableau 24**). La durée cumulée en placement est considérablement élevée, soit 544 jours en moyenne (**Tableau 25**). Les enfants qui sont entrés dans les services de protection à l'âge de 2-5 ans, de même que ceux qui sont suivis pour un motif d'abandon, sont ceux qui cumulent le plus de temps en placement (826 jours et 964 jours, respectivement). Les durées plus courtes observées pour les jeunes de 12-17 ans reflètent le fait que plusieurs atteignent la majorité avant la fin de l'observation.

4.1.2.2. La permanence

Les résultats sur le statut de permanence à long terme sont particulièrement intéressants et parfois bien différents de ceux qui sont présentés plus haut et qui portent sur une plus courte période d'observation. Le **Tableau 26** indique que les enfants placés expérimentent en moyenne 1,41 tentatives de permanence durant les neuf années qui suivent leur entrée dans les services de protection. Le **Tableau 27** présente le pourcentage de chaque statut de permanence neuf ans après l'entrée dans les services de protection, parmi les enfants placés avec au moins une ordonnance de placement prévu au plan d'intervention. Les résultats sont décrits ci-dessous en fonction de l'âge de l'enfant au moment de la première ordonnance de placement durant l'observation. Ces résultats sont également illustrés sous la forme de graphiques en pointes de tarte pour chaque groupe d'âge (**Figures 2 à 5**).

- **Pour les enfants placés à l'âge de 0-1 an** : plus de la moitié de ces enfants (51%) ont l'adoption comme dernier statut de permanence neuf ans après leur entrée dans les services. La presque totalité de ceux-ci (98%) ont dépassé la durée maximale de placement prévue à la LPJ. La réunification est le type de permanence qui arrive au second rang en importance (20%) et où la durée cumulée en placement est le moins souvent dépassée (36%), mais 31% des enfants réunifiés ont dû être replacés avant la fin de l'observation. Le placement à majorité touche 15% des enfants de cet âge. La quasi-totalité ont dépassé la durée maximale de placement au moment de l'ordonnance à majorité (87%) et 13% ont dû être déplacés avant la fin de l'observation. La tutelle représente 8% des enfants placés dans ce groupe d'âge. Elle semble lente à s'actualiser puisque 92% des enfants ayant la tutelle comme dernier type de permanence après neuf ans ont dépassé la durée maximale de placement. Très peu (4%) ont dû être replacé avant la fin l'observation. Il y a 6% des enfants placés à cet âge qui n'ont aucune tentative de permanence durant les neuf années suivant leur entrée dans les services de protection.

- **Pour les enfants placés à l'âge de 2-5 ans** : la plupart des enfants placés à cet âge ont le placement à majorité comme dernier type de permanence (43%), après une durée cumulée en placement qui dépasse le maximum dans 74% des cas et aboutit à un déplacement dans 17% des cas. La réunification touche 36% des enfants, son actualisation dépasse rarement la durée maximale de placement (18%) et elle se maintient relativement bien, puisque 18% des réunifications mènent à un remplacement. Il y a 11% des enfants qui ont l'adoption comme dernier type de permanence tentée neuf ans après l'entrée dans les services et 89% de ces enfants ont dépassé la durée maximale de placement. Une portion de 6% des enfants ont la tutelle comme dernier type de permanence et 94% d'entre eux ont dépassé la durée maximale de placement avant son actualisation. Les enfants sans tentative de permanence après neuf ans représentent 5% des enfants placés à cet âge et 69% d'entre eux ont dépassé la durée maximale de placement.
- **Pour les enfants placés à 6-11 ans** : la plupart des enfants placés à cet âge ont la réunification comme dernier statut de permanence (51%), 34% d'entre eux ont dépassé la durée maximale de placement et 26% ont dû être replacés avant la fin de l'observation. Le placement à majorité arrive au second rang, avec 38% des enfants. Cette option de permanence a dépassé la durée maximale de placement dans 65% des cas et abouti à un remplacement dans 28% des cas. Une portion de 4% des enfants sont sous tutelle, après avoir cumulé une durée de placement qui dépasse le maximum dans 86% des cas. L'adoption et la préparation à l'autonomie sont pratiquement inexistantes comme dernier type de permanence (0% et 1% respectivement). Les enfants sans permanence représentent 7% des enfants placés à cet âge et 48% d'entre eux ont dépassé la durée maximale de placement en fin d'observation.
- **Pour les enfants placés à l'âge de 12-17 ans** : ces jeunes sont surtout réunifiés (67%), avec un relativement bon maintien, puisque 14% ont dû être replacés avant la fin de l'observation. Ils sont 18% à dépasser la durée maximale de placement avant. Le placement à majorité touche 17% des jeunes, après une durée cumulée qui dépasse la durée maximale dans 32% des cas et mène à un déplacement dans 35% des cas. La préparation à l'autonomie représente 11% des enfants placés à cet âge et elle met du temps à s'actualiser car 54% des jeunes dépassent la durée maximale de placement. L'adoption comme dernier type de permanence est inexistante dans ce groupe d'âge et la tutelle représente seulement 1% des enfants. Les enfants sans permanence en fin d'observation constituent 4% des enfants placés à cet âge et 20% d'entre eux ont dépassé la durée maximale de placement.

De façon générale, sur le long terme, la majorité des enfants placés ont dépassé la durée maximale de placement avant l'actualisation du dernier type de permanence détecté en fin d'observation, sauf pour la réunification qui s'actualise plus rapidement. Lorsque la durée maximale est dépassée, le tribunal doit inscrire un motif pour justifier ce dépassement (**Tableau 28**). Le motif invoqué pour justifier le dépassement est manquant dans 16% des cas. L'intérêt de l'enfant est invoqué dans 71% des situations de dépassement.

En ce qui concerne les enfants qui sont placés sans ordonnance de placement prévu au plan d'intervention, les résultats concernant le dernier type de permanence actualisé neuf ans après l'entrée dans les services sont présentés au **Tableau 29**. Dans tous les groupes d'âge, la majorité de ces enfants ont la réunification comme dernier type de permanence en fin d'observation. Les

autres types de permanence (adoption, tutelle, placement à majorité, autonomie) sont très rares. Soulignons par ailleurs le pourcentage considérable d'enfants qui sont sans permanence après neuf ans : 36% tous âges confondus. Chez les enfants placés à l'âge de 2-5 ans et 6-11 ans, ce pourcentage atteint 57%. Il pourrait s'agir d'enfants ayant eu leur placement tardivement après leur entrée dans la cohorte en 2007, possiblement après une première fermeture du dossier ouvert en 2007.

Une synthèse des résultats relatifs aux objectifs 1a et 1b est présentée au **Tableau 30**.

4.2. LE REPLACEMENT ET LES FACTEURS QUI LUI SONT ASSOCIÉS (OBJECTIF 2)

Dans un premier temps, le remplacement est examiné pour une cohorte provinciale à partir des données administratives (objectif 2a), puis pour un échantillon plus restreint les données collectées aux écrans PIJ sont mises à profit pour bonifier la compréhension de facteurs associés au remplacement.

4.2.1. Le remplacement et ses déterminants à l'échelle provinciale (objectif 2a)

4.2.1.1. Description du remplacement au Québec

La sous-cohorte POST1-allongée est utilisée pour cette analyse et elle est constituée des **3 885 enfants** qui ont connu une réunification durant la période d'observation, soit avant le 1^{er} mars 2017 ou avant leur 18^e anniversaire, selon l'événement qui survient en premier. Les durées d'observations varient entre 36 jours et environ 9,5 ans. Pour les enfants ayant vécu plus d'une réunification durant la période d'observation, seule la première réunification à survenir après l'entrée dans la cohorte est considérée. Les réunifications ciblées pour la présente analyse doivent également répondre aux critères suivants : 1) présence d'une fin de placement (de type continu) qui se traduit par un retour de l'enfant dans son milieu familial, que ce soit chez les parents, chez la mère, chez la mère et conjoint(e), chez le père, chez le père et conjoint(e) ou dans le milieu naturel et 2) la réunification doit durer au moins trois jours pour être ciblée dans cette analyse. Cela signifie donc que les réunifications ne durant qu'une ou deux journées ne sont pas considérées comme de vrais retours dans la famille. Dans ces cas, s'il y a une réunification subséquente durant l'observation et qui répond aux deux critères, elle sera ciblée pour l'analyse.

Conséquemment, le remplacement se définit par la présence d'un placement continu dans SIRTFF ou la présence d'une mesure de type « confié à » (mesures « e ») dans le système SCJ au moins trois jours après la réunification ciblée. S'il y a à la fois la présence d'un placement continu et d'une mesure « confié à » suite à la réunification le premier des deux événements est conservé, soit celui avec la date de début la plus hâtive. Le délai entre la réunification ciblée et le

remplacement se détermine en calculant le nombre de jours entre la date de la réunification et la date de début du placement suivant. Les usagers n'ayant pas de remplacement sont ainsi ceux n'ayant pas connu de placement entre la date de réunification et la fin de la période d'observation ou l'atteinte de leur majorité.

Au final, parmi les 3 885 enfants de la sous-cohorte, **1 932** ont vécu un remplacement suite à la réunification ciblée, soit 50% de la sous-cohorte. Mais comme les enfants de la sous-cohorte ont des durées d'observation inégales, c'est plutôt le risque de remplacement estimé avec les tables de survie sur les neuf ans et demi suivant l'entrée dans la cohorte qui sera rapporté. Ce risque tient compte des durées d'observations inégales entre les enfants de la sous-cohorte.

Pour un enfant qui est entré dans les services de protection en 2007 et qui a été réunié suite à un placement, l'analyse (tables de survie) indique que le risque de remplacement sur 9,5 ans est de 61% (**Tableau 31**). La **Figure 6** illustre le risque de remplacement qui est cumulé par l'ensemble de la cohorte au fil des jours qui suivent la réunification. Le risque de remplacement augmente rapidement durant l'année qui suit la réunification puis ralentit graduellement au fil du temps. Plus précisément, le **Tableau 31** indique qu'un enfant entré dans les services de protection en 2007, placé puis réunié, présente un risque de 40% d'être remplacé dans l'année suivant sa réunification. Sur une période de deux ans, le risque de remplacement est de 47%.

Avant d'étudier les déterminants du remplacement, il est intéressant d'en décrire certaines caractéristiques, comme le temps écoulé avant sa survenue, le statut du dossier en protection de la jeunesse au moment où il survient, de même que les motifs de protection qui le caractérisent.

Ainsi, le **Tableau 32** présente le temps que les enfants ont cumulé en étant à risque d'un remplacement, séparément pour le groupe d'enfants remplacés et pour ceux qui n'ont pas été remplacés durant l'observation. Ainsi, pour une grande partie des enfants remplacés (42%), le remplacement est survenu dans les trois mois suivant la réunification. Un autre 35% expérimentent leur remplacement entre trois mois et un an suivant la réunification. Douze pourcents sont remplacés dans la 2^e année alors que 11% sont remplacés plus tardivement. En contrepartie, 45% des enfants ayant une réunification durable ont cumulé entre quatre et 9,5 ans sans être remplacés. Très peu (6%) ont cumulé moins de trois mois sans remplacement. Il s'agit de situations où le jeune a atteint l'âge de la majorité peu après sa réunification et avant la fin de l'observation, sans être remplacé.

Les trois quarts des remplacements (77%) surviennent alors que les services de protection sont toujours actifs auprès de l'enfant et sa famille réunifiés (**Tableau 33**). Pour la portion restante (23%), l'intervention pris fin et le dossier était fermé lorsque le remplacement est survenu. Le **Tableau 34** présente la durée d'activité du dossier après la réunification pour trois groupes d'enfants. Parmi les enfants qui ont une réunification durable, la plupart (43%) ont vu leur intervention se poursuivre pendant trois à 12 mois après la réunification. Un quart des enfants voient leur dossier fermé en moins de trois mois après la réunification. Pour 21%, l'intervention se poursuit sur un à deux ans avant que le dossier ne soit fermé (sans remplacement). Pour les

enfants qui ont vécu un remplacement après la fermeture de leur dossier en protection de la jeunesse, la plupart (45%) ont eu moins de trois mois d'activité après leur réunification. Une portion de 36% ont reçu une intervention qui a duré entre trois et 12 mois après la réunification. Enfin, 19% des enfants dans ce groupe ont vu leur intervention se poursuivre durant plus d'un an après la réunification. Évidemment, les enfants qui ont vécu un remplacement alors que leur dossier était toujours actif sous la LPJ, ont une durée d'activité plus élevée, puisque le remplacement a sans doute occasionné une révision du plan d'intervention et la poursuite de celle-ci.

Le **Tableau 35** précise les motifs de remplacement en fonction des motifs qui ont été présents à un moment ou l'autre de la trajectoire de placement antérieure de l'enfant. En ce qui concerne les enfants remplacés qui avaient déjà été suivis pour un motif de négligence avant le remplacement, la presque totalité d'entre eux (91%) ont également la négligence comme motif d'intervention au moment de leur remplacement, 33% ont un motif de troubles de comportement sérieux et 31% un motif de maltraitance psychologique. Parmi les enfants remplacés qui étaient suivis antérieurement pour un motif d'abus physique, la plupart (78%) ont l'abus physique comme motif au moment du remplacement et 51% ont un motif de négligence. Parmi ceux qui ont été suivis pour un motif d'abus sexuel, 75% reviennent en placement pour ce même motif alors que 58% ont un motif de négligence lors du remplacement. Les enfants suivis auparavant pour des troubles de comportement sérieux sont ceux qui reviennent le plus souvent pour le même motif (94%) alors que 35% ont un motif de négligence au moment du remplacement. Les enfants suivis auparavant pour un motif d'abandon sont remplacés pour ce même motif dans 92% des cas. Les enfants suivis pour un motif de maltraitance psychologique sont ceux qui reviennent le moins souvent en placement pour le même motif (85%), alors que 64% ont un motif de négligence au remplacement.

4.2.1.2. Déterminants du remplacement au Québec

Le risque de remplacement varie considérablement selon l'âge de l'enfant au moment de la réunification (**Figure 7**). Plus concrètement (**Tableau 36**), il est le plus élevé chez les enfants réunifiés à l'âge de 12-14 ans et de 0-1 an (65% et 64% respectivement pour ces deux groupes d'âge), il est moins élevé chez ceux qui sont réunifiés à l'âge de 2-5 ans et à l'âge de 6-11 ans (55% pour ces deux groupes d'âge) et il est le plus faible chez les 15-17 ans (45%)¹². Puisque le groupe d'âge au moment de la réunification est associé au risque de remplacement et considérant les enjeux fort différents qui sont susceptibles de jouer sur le risque de remplacement en fonction de l'âge, une analyse (régressions de Cox multivariée) distincte sera donc produite pour chaque groupe d'âge au moment de la réunification (0-1, 2-5, 6-11, 12-14, 15-17).

Afin d'identifier les facteurs qui prédisent le risque de remplacement au sein de cette sous-cohorte d'enfants réunifiés, une série de variables ont été considérées, à la lumière de l'état de

¹² Dans la sous-cohorte POST1-allongée, 14% des enfants ont vécu une tentative de réunification avant celle qui est ciblée dans l'analyse. Les risques obtenus en ne conservant que les enfants sans réunification antérieure sont presque identiques : 59% au global et 64%, 54%, 52%, 63% et 44% pour les différents groupes d'âge.

connaissances actuelles et des données disponibles dans les banques de données administratives. La liste des prédictors potentiels est présentée au **Tableau 37**. Les variables qui se révèlent significatives pour prédire le risque de remplacement (régressions de Cox en mode bivarié, avec un seuil de signification de 0,05) sont identifiées par un astérisque (*). Par ailleurs, certaines variables ont été conservées pour l'analyse multivariée même si elles n'étaient pas significativement associées au remplacement en mode bivarié, soit parce qu'elles représentent des facteurs d'intérêt pour la présente étude ou pour éviter qu'elles se confondent avec d'autres variables pour expliquer le remplacement. Il s'agit du groupe d'appartenance ethnoculturelle, de la présence d'un signalement retenu antérieur et de la présence de chacun des types de motif d'intervention avant la réunification¹³.

Les résultats des régressions pour chacun des 5 groupes d'âge figurent au **Tableau 38**. Toutes les variables introduites dans les analyses de régression sont inscrites au tableau. Pour chaque groupe d'âge, les variables qui ont un effet significatif sur le risque de remplacement sont marquées d'une flèche vers le haut si l'effet est d'augmenter le risque et d'une flèche vers le bas si l'effet est de diminuer le risque. Afin d'apprécier la force de l'effet, le risque relatif (RR, *risk ratio*) est inscrit à côté de la flèche. Un RR représente le risque de remplacement pour les enfants ayant une caractéristique donnée, rapporté sur le risque pour les enfants n'ayant pas cette caractéristique (catégorie de référence). Un RR égal à 1 signifie que la caractéristique n'a pas d'effet sur le risque. Un RR inférieur à 1 signifie que la présence de la caractéristique a pour effet de réduire le risque, comparativement au risque observé pour la catégorie de référence. À l'inverse, un RR supérieur à 1 signifie que la caractéristique a pour effet d'augmenter le risque par rapport à la catégorie de référence.

- **Chez les enfants réunifiés à l'âge de 0-1 an** : le risque de remplacement augmente lorsqu'il y a de la négligence ou de l'abandon dans la trajectoire de l'enfant. Plus spécifiquement, un enfant qui, au moment de sa réunification, a déjà été suivi pour un motif d'abandon, présente un risque 5,8 fois plus élevé de remplacement qu'un enfant n'ayant pas de tels motifs dans sa trajectoire antérieure. Quant à la négligence, la présence de ce motif augmente le risque de remplacement d'un facteur de 1,9. La caractéristique de la trajectoire de placement qui est associée au risque de remplacement est la durée cumulée en placement avant la réunification. Plus spécifiquement, la durée réduit le risque de remplacement, chaque jour de placement additionnel ayant pour effet de réduire le risque d'un facteur de 0,9.
- **Chez les enfants placés à l'âge de 2-5 ans** : aucune des variables considérées dans l'analyse n'est associée au remplacement de manière statistiquement significative. Trois variables sont toutefois près du seuil de significativité. La présence de motifs de négligence et d'abus physique sont associées à une augmentation du risque de remplacement de même que la plus courte durée cumulée en placement.
- **Chez les enfants placés à l'âge de 6-11 ans** : le risque de remplacement est influencé par le groupe ethnoculturel, le type de milieu substitut visité, la durée cumulée en placement et la présence d'une réunification antérieure à celle qui est ciblée dans l'analyse. Le fait

¹³ Toutes les variables retenues pour l'analyse multivariée ont été analysées afin de détecter d'éventuels problèmes de multicollinéarité. Les coefficients de tolérance sont tous en deçà du seuil critique de 2,0 et aucun coefficient de corrélation ne dépasse 0,5.

d'appartenir à la minorité noire réduit le risque d'un facteur de 0,4, comparativement aux enfants caucasiens. Les enfants qui ont visité plusieurs types de milieu substitut sont 2,3 fois à risque d'expérimenter un remplacement que les enfants qui n'ont connu que des FAP. Chaque jour de placement additionnel réduit le risque de remplacement d'un facteur de 0,98, alors que la présence d'une réunification antérieure à celle ciblée dans l'analyse est associée à une augmentation du risque de remplacement de l'ordre de 1,8.

- **Chez les jeunes placés à l'âge de 12-14 ans** : c'est le fait d'avoir déjà été suivi pour un motif d'abandon qui est le facteur le plus déterminant dans le risque de remplacement, puisqu'il double le risque de remplacement (RR = 2,1) comparativement aux jeunes n'ayant pas ce motif dans leurs antécédents. La présence de troubles de comportement est également associée à une augmentation du risque, mais l'effet est de moindre ampleur (1,3). Dans ce groupe d'âge, les jeunes qui ont été placés exclusivement en milieu institutionnel (centre de réadaptation, foyer de groupe, autres) ont un risque de remplacement qui est de 2,6 fois plus élevé que les jeunes qui ont visité seulement des FAP, alors que ceux qui ont connu une mixité de types de milieu sont 2,8 fois plus à risque de remplacement que ceux qui ont connu seulement des FAP.
- **Enfin, parmi ceux qui ont été placés à l'âge de 15-17 ans** : l'abandon, l'instabilité et la courte durée cumulée en placement prédisent le remplacement. Ainsi, contrairement aux 12-14 ans, dans ce groupe d'âge les troubles de comportement ne sont pas associés au remplacement, mais la présence d'abandon parmi les motifs antérieurs à la réunification a pour effet d'augmenter le risque de 90% (RR = 1,9). Chaque milieu additionnel où l'enfant doit séjourner est associé à une augmentation de 10% du risque de remplacement (RR = 1,1), alors que chaque jour cumulé en placement est associé à une diminution du risque de l'ordre de 0,99.

4.2.2. Les profils cliniques de la réunification et leur effet sur le risque de remplacement (objectif 2b)

4.2.2.1. Description de l'échantillon

Le **Tableau 39** présente les caractéristiques de l'enfant telles que documentées dans les données administratives. La dernière colonne du tableau présente les résultats qui concernent l'ensemble de l'échantillon (N = 146)¹⁴. Les enfants ont en moyenne 8,2 ans au moment de la réunification. On retrouve légèrement plus de garçons que de filles (53% contre 47%). Plus des trois quarts de l'échantillon (77%) sont composés d'enfants caucasiens alors qu'une portion de 23% est issue d'un groupe ethnoculturel minoritaire (noir ou autres minorités visibles). Les trois quarts des enfants (75%) ont déjà été suivi pour un motif de négligence (ou risque de) au moment de la réunification. L'abus physique (ou risque de) et les mauvais traitements psychologiques sont également très présents (40% et 38%, respectivement). Pour les enfants qui ont vécu un remplacement, les motifs d'intervention rattachés au remplacement sont le plus souvent la négligence (71% des enfants remplacés), les troubles de comportement (27%) et les mauvais

¹⁴ Bien qu'elles soient rapportées distinctement selon la présence d'un remplacement la différence entre les deux groupes d'enfants ne sera pas commentée à cette étape-ci, puisqu'il s'agit de résultats bivariés qui ne permettent pas d'inférer de lien de causalité entre les caractéristiques de l'enfant et le remplacement. Les analyses multivariées réalisées à la prochaine étape permettront de faire ces inférences.

traitements psychologiques (27%). Dix-neuf pourcent des enfants réunifiés ont déjà été suspendus plus d'une journée ou expulsé de l'école, avant le remplacement ou la fin d'observation.

Les données collectées aux écrans PIJ ont permis de décrire le milieu de vie de l'enfant à trois moments différents : au début de l'épisode de placement précédant la réunification ciblée (T1), au moment de la réunification ciblée (T2) et au moment du remplacement ou en fin d'observation si l'enfant n'est pas remplacé (T3). Ces caractéristiques sont présentées au **Tableau 40**. Avant le dernier épisode de placement (T1), un peu moins de la moitié des enfants (45%) vivaient dans une famille monoparentale, dirigée par la mère dans la plupart des cas. Au moment de la réunification et au moment du remplacement, ils sont plus nombreux à vivre dans cette situation (48% et 52% respectivement). Il y a 30% des enfants de l'échantillon qui ont un frère ou une sœur placé(e) dans un autre milieu substitut ou adopté(e). En ce qui a trait aux deux conditions de logement considérés dans notre étude, elles semblent s'améliorer entre le moment du placement et la réunification. Au moment du placement, un problème de surpeuplement était noté au dossier de 3% des enfants et la présence d'éléments de risque (verre brisé, insalubrité, température inadéquate) était inscrite pour 16% des enfants. Au moment de la réunification, ces conditions concernaient 0% et 7% des enfants respectivement.

Le **Tableau 41** présente la trajectoire de service antérieure à la réunification ciblée, incluant non seulement l'épisode qui englobe la réunification ciblée, mais également tous les épisodes de services antérieurs, s'il y a lieu. On constate que plus de la moitié des enfants réunifiés (56%) ont au moins un signalement retenu antérieur à celui qui a mené à la réunification ciblée et que 15% ont déjà vécu une tentative réunification. Une portion de 73% des enfants ont déjà reçu des services de protection judiciairisés dans le passé. Les enfants ont cumulé en moyenne 12 mois en placement avant d'être réunifiés, la majorité (68%) ayant cumulé moins de 12 mois. En contrepartie, 17% ont cumulé plus de deux ans en placement avant la réunification ciblée. La plupart des enfants réunifiés ont séjourné exclusivement dans des familles d'accueil régulières (30%). Environ le quart des enfants ont visité seulement des milieux institutionnels (23%) et une proportion similaire ont visité seulement des FAP (26%). Une portion de 20% des enfants ont connu tour à tour différents types de milieux substitut. Au total, 41% des enfants ont séjourné au moins une fois en FAP avant la réunification, parfois en combinaison avec d'autres types de milieu substitut. Le type de milieu visité immédiatement avant la réunification était une famille d'accueil régulière pour 39% des enfants réunifiés, alors que c'était plutôt une FAP pour 35% des enfants. Seulement 17% de l'échantillon vivait en centre de réadaptation juste avant la réunification. Le **Tableau 42** décrit la stabilité des placements sur l'ensemble de la trajectoire de service des enfants. Les enfants ont vécu en moyenne dans 1,6 milieux substitut différents avant la réunification et ils ont subi en moyenne 0,4 déplacements.

4.2.2.2. Description des profils cliniques entourant la réunification

Les profils cliniques documentés dans la présente étude peuvent être regroupés sous trois grands thèmes : les contacts, les difficultés rencontrées et les services offerts.

Les contacts

La fréquence des contacts de l'enfant avec ses parents a été mesurée pour chacun des trois mois précédant la réunification ciblée. Deux types de contacts parent-enfant ont été calculés séparément pour chaque mois : le nombre de jours avec au moins un contact en personne et le nombre de nuits passées au domicile du parent. La fréquence de ces contacts est présentée au **Tableau 43**. Globalement, durant les trois mois précédant la réunification, les enfants ont eu en moyenne 43 jours où ils ont eu un contact avec leur parent et 35 nuitées passées au domicile du parent. Il est intéressant de souligner certaines différences entre les enfants replacés et ceux qui n'ont pas été replacés. Parmi les enfants replacés, la fréquence des contacts (tant ceux de jour que les nuitées) semble diminuer d'un mois à l'autre, à mesure que la réunification approche. Inversement, parmi les enfants non replacés, la fréquence des contacts semble augmenter d'un mois à l'autre. Le **Tableau 44** porte sur la présence de difficultés durant les contacts parent-enfant, selon le type de contacts. Ainsi, parmi les enfants ayant eu des contacts de jour durant leur placement et qui ont été replacés, 58% avaient vécu des difficultés, alors que cette fréquence est de 44% parmi les enfants non replacés. La même tendance s'observe pour les nuitées passées chez le parent. Parmi les enfants ayant eu des nuitées et qui ont été replacés, 52% ont vécu des difficultés lors des contacts, alors que 38% des enfants non replacés ont vécu des difficultés.

La fréquence des contacts entre l'enfant et l'intervenant responsable de son dossier en protection de la jeunesse a également été mesurée pour chacun des trois mois précédant la réunification (**Tableau 45**). Contrairement à ce qui est observé pour les contacts avec les parents, ceux avec l'intervenant responsable sont moins fréquents (sur l'ensemble des trois mois) parmi les enfants replacés que parmi les enfants non replacés. La fréquence des contacts avec l'intervenant responsable augmente à mesure que la réunification approche, et ce, tant parmi les enfants replacés que parmi les autres enfants. Des tendances similaires sont observées en ce qui concerne les contacts de l'enfant avec d'autres intervenants que celui qui est responsable de son dossier (**Tableau 46**).

Les difficultés rencontrées par l'enfant et les figures parentales

D'abord, les difficultés de fonctionnement de l'enfant qui étaient notées à son dossier ont été documentées en trois temps différents : avant la réunification ciblée (T1), au moment de la réunification (T2) et pendant la réunification (T3) (**Tableau 47**). Les types de difficulté les plus fréquemment notées, pour l'ensemble des enfants réunifiés, aux trois temps de mesure sont les troubles de comportement (entre 36% et 30% selon le temps de mesure) et les problèmes neurodéveloppementaux (entre 34% et 32%). Les problèmes de santé mentale touchent environ 20% des enfants aux trois temps et le retard de développement affecte de 15% à 18% des enfants.

La plupart de types de difficultés, lorsqu'elles ne sont pas de nature chronique, tendent à diminuer avant la réunification (entre T1 et T2), puis à demeurer stables durant la réunification (entre T2 et T3). Le **Tableau 48**, qui présente le cumul de difficultés notées pour un enfant aux différents temps de mesure, indique la même tendance.

Ensuite, les difficultés de fonctionnement notées pour au moins une figure parentale ont également été documentées, pour l'ensemble des enfants réunifiés, aux trois temps de mesure (**Tableau 49**). Le type de difficultés les plus fréquentes sont les problèmes de santé mentale, qui touchent entre 35% et 39% des figures parentales, selon le temps de mesure. Les problèmes de consommation arrivent au deuxième rang, avec 19% à 30% des figures parentales. À l'instar des difficultés notées chez les enfants, celles qui sont notées chez les parents tendent à diminuer avant la réunification, puis à demeurer stable par la suite (**Tableau 50**).

Enfin, la présence de certains éléments de difficulté à des moments clés de l'intervention a été documentée. Premièrement, le **Tableau 51** indique le recours à un retour progressif avant la réunification et la présence d'éléments problématiques soulevés durant les périodes de retour de l'enfant. Globalement, 62% des enfants réunifiés ont bénéficié d'un retour progressif. Ce pourcentage est moins élevé parmi les enfants qui vont ultérieurement être replacés (44%), alors qu'il est plus élevé (69%) parmi les enfants ayant une réunification durable. Lorsqu'un retour progressif est effectué, les difficultés les plus souvent rapportées lors des retours, pour l'ensemble des enfants réunifiés, sont les problèmes de comportement de l'enfant (32%), les conflits entre la famille et l'enfant (12%), les problèmes d'encadrement ou les bris de conditions du côté des parents (11%), puis les problèmes personnels d'un parent (10%). Deuxièmement, la présence de difficultés particulières au moment de prendre la décision de réunification a été mesurée (**Tableau 52**). Pour 49% des enfants réunifiés, on rapportait une amélioration fragile de la situation qui avait nécessité le recours au placement. Dans 40% des cas le déroulement des contacts parent-enfant était noté comme difficile. Les parents rapportaient des inquiétudes, des réticences ou des craintes par rapport à la réunification dans 31% des cas, alors que 23% des enfants rapportaient de telles craintes. Troisièmement, pour les enfants qui ont connu un remplacement, les raisons associées au remplacement ont été documentées (**Tableau 53**). Plus de la moitié des remplacements sont en partie attribuables à la détérioration du fonctionnement parental (56%) ou à la détérioration de la relation parent-enfant (51%). La détérioration du fonctionnement de l'enfant et les changements de configuration familiale seraient associés respectivement à 39% et 22% des remplacements.

Les services offerts

Les services offerts aux enfants et aux figures parentales ont été documentés en deux temps : pendant les trois mois précédant la réunification (T1) mais également entre la réunification et le remplacement ou la fin d'observation si l'enfant n'est pas remplacé (T2). Trois types de service sont considérés : l'inscription à un programme clinique offert à l'interne des services de protection, l'accompagnement ou la référence (personnalisée ou non) dans des ressources externes et les

services qui n'ont pas fait l'objet d'une référence ni d'un accompagnement par les services de protection.

Bien que la grille de collecte utilisée dans la présente étude permettait de préciser le niveau de participation pour chaque service offert (aucune, partielle, complète, indéterminée), cette information n'était pas consignée de manière systématique dans les dossiers et ne peut être rapportée ici. Il faut donc souligner qu'il s'agit de services offerts plutôt que de services rendus.

Les **Tableaux 54 et 55** présentent le nombre de services offerts à l'enfant. Dans les trois mois précédant la réunification, 65% des enfants ont été inscrits à un programme clinique à l'interne et 72% des enfants ont été référés ou accompagnés vers une ressource externe. Après la réunification, l'offre de service semble plus importante, puisque 72% ont été inscrits à un programme à l'interne et 77% ont été référés ou accompagnés vers un service externe. Dans le même sens, on voit qu'avant la réunification, les enfants ont reçu en moyenne 2,2 services (internes et externes cumulés), alors que cette moyenne est passée à 2,5 après la réunification. La nature des services offerts inscrits au dossier a également été documentée. La nature de ces services n'était pas déterminée d'avance dans la grille de collecte, elle a été rapportée telle qu'inscrite au dossier. Les catégories de service présentées résultent donc de regroupements réalisés à posteriori (voir les détails au **Tableau 56**).

Les services offerts aux figures parentales sont présentés aux **Tableaux 57, 58 et 59**. Avant la réunification, il y a 67% des figures parentales qui ont été inscrites à un programme et 66% qui ont été référées ou accompagnées à l'externe. Après la réunification, 75% des figures parentales ont été inscrites à un programme alors que 65% ont été référées ou accompagnées à l'externe. Les parents ont en moyenne 2,0 services offerts avant la réunification contre 2,2 après la réunification. La nature des services offerts aux parents a été traitée de la même manière que celle des services offerts à l'enfant. Les détails figurent au **Tableau 59**.

4.2.2.3. L'effet des profils cliniques de réunification sur le risque de remplacement

Cette analyse est réalisée à partir des données administratives et des données consignées dans les dossiers pour l'ensemble de l'échantillon. Elle vise à identifier les variables qui sont les plus déterminantes pour prédire la survenue d'un remplacement, en considérant simultanément l'effet de plusieurs variables (mode multivarié). Les variables considérées sont regroupées en six blocs. Les deux premiers blocs proviennent des bases de données administratives et il s'agit des caractéristiques socio-démographiques de base de l'enfant (bloc 1) et des caractéristiques de sa trajectoire de service avant la réunification, incluant tous les épisodes de services antérieurs (bloc 2). Les quatre autres blocs de variables proviennent de la collecte aux écrans PIJ et décrivent les profils cliniques entourant la réunification. Il s'agit des contacts parent-enfant (bloc 3), des contacts intervenant-enfant (bloc 4), des difficultés rencontrées (bloc 5) et des services offerts (bloc 6).

La taille de l'échantillon permet d'inclure un maximum de 10 prédicteurs potentiels (variables) dans l'analyse multivariée. L'introduction d'un trop grand nombre de variables pourrait rendre difficile de détecter des effets qui sont d'ampleur modeste, par manque de puissance statistique. Étant donné le nombre élevé de prédicteurs potentiels disponibles, la première étape de l'analyse consiste à sélectionner les variables qui sont associées au risque de remplacement en mode bivarié (c'est-à-dire sans considérer simultanément l'effet de plusieurs variables sur le risque de remplacement). Des régressions de Cox bivariées sont utilisées pour cette étape. Les variables qui présentent un pourcentage de données manquantes trop important ont été écartées, de même que celles qui concernaient un trop petit nombre d'enfants. Ainsi, l'ensemble des variables utilisées dans l'étape bivariée de l'analyse correspond à celles qui sont décrites dans les sections précédentes aux **Tableaux 3 à 59**. En plus de ces variables, des indices de progression ont été calculés pour les contacts, les difficultés et les services offerts. Ces indices permettent de déterminer, pour chaque enfant, s'il y a eu une augmentation, une diminution ou une stabilité de ces activités entre le 3^e et le 2^e mois précédant la réunification, de même qu'entre le 2^e et le 1^{er} mois précédant. Le lien entre ces indices de progressions et le risque de remplacement est également testé en bivarié.

La deuxième étape de l'analyse consiste à exécuter des régressions de Cox multivariées avec les variables de chaque bloc qui se sont révélées significatives en mode bivarié. Toutes les variables significatives en bivariées ont été introduites dans les régressions multivariées et sont listées dans les tableaux qui présentent les résultats multivariés (**Tableaux 60 à 66**). Les variables qui demeurent significatives en multivariées sont identifiées à l'aide d'une flèche indiquant le sens de l'effet sur le risque de remplacement. Ainsi, une flèche vers le haut indique que la variable augmente le risque de remplacement alors qu'une flèche vers le bas indique plutôt une diminution du risque de remplacement, et ce, en tenant compte de l'effet combiné de l'ensemble des autres prédicteurs. Afin d'apprécier la force de l'effet, le RR (*risk ratio*) est inscrit à côté de la flèche. Un RR représente le risque de remplacement pour les enfants ayant une caractéristique donnée, rapporté sur le risque pour les enfants n'ayant pas cette caractéristique (catégorie de référence). Un RR égal à 1 signifie que la caractéristique n'a pas d'effet sur le risque. Un RR inférieur à 1 signifie que la présence de la caractéristique a pour effet de réduire le risque, comparativement au risque observé pour la catégorie de référence. À l'inverse, un RR supérieur à 1 signifie que la caractéristique a pour effet d'augmenter le risque par rapport à la catégorie de référence.

Les caractéristiques socio-démographiques de l'enfant (modèle 1)

Le premier bloc de variables analysées sont les caractéristiques socio-démographiques de l'enfant. Celles qui étaient significatives en mode bivarié sont l'âge, le sexe, le groupe ethnoculturel et les motifs d'intervention présents avant la réunification. Le modèle de régression résultant de ce bloc de variables est présenté au **Tableau 60**.

La seule des caractéristiques socio-démographiques qui demeure significative pour prédire le remplacement, lorsqu'on considère simultanément l'effet de toutes ces variables, est l'âge de

l'enfant. Plus précisément, on observe que, si on contrôle pour le sexe, le groupe ethnoculturel et les motifs d'intervention, les jeunes qui sont âgés de 6 à 11 ans au moment de la réunification ont un risque quatre fois plus faible de remplacement que les jeunes réunifiés à l'âge de 12-14 ans. On peut également dire que les jeunes réunifiés à 12-14 ans sont quatre fois plus à risque de remplacement que ceux qui sont réunifiés à 6-11 ans. Ceux qui sont réunifiés en bas âge (0-5 ans) ne se distinguent pas significativement des 12-14 ans sur leur risque de remplacement. Malheureusement, la taille de l'échantillon ne permet pas de conduire des analyses séparées pour chaque groupe d'âge, comme ce fut le cas avec la sous-cohorte post1-allongée. Le groupe d'âge sera donc utilisé dans les modèles subséquents afin de contrôler pour l'effet de ce facteur qui pourrait se confondre avec celui des autres variables.

Les caractéristiques de la trajectoire de service avant la réunification (modèle 2)

Le deuxième modèle de régression concerne le bloc de variables décrivant la trajectoire de service de l'enfant avant la réunification (**Tableau 61**). Celles qui étaient significatives en bivarié sont la durée cumulée en placement et la judiciarisation du dossier en protection. Deux variables de trajectoires étaient marginalement significatives en bivarié (valeur p entre 0,05 et 0,10) et ont été ajoutées au modèle multivarié en raison de l'état des connaissances actuelles et des résultats des autres analyses effectuées (objectif 2a), qui font ressortir leur importance dans le risque de remplacement. Il s'agit de la présence d'une réunification antérieure à celle ciblée dans l'étude et de la présence d'un placement en FAP dans la trajectoire. Bien que le nombre de milieux différents visités ne soit pas significatif en bivarié, il a été introduit dans l'analyse multivariée pour les mêmes raisons. Enfin, le groupe d'âge de l'enfant au moment de la réunification a été introduit dans le modèle afin d'assurer une certaine prise en compte des caractéristiques socio-démographiques déterminantes.

Le modèle résultant indique que parmi les caractéristiques de la trajectoire introduites dans l'analyse, trois sont déterminantes dans le risque de remplacement. La présence d'une réunification antérieure augmente le risque de remplacement et la judiciarisation protège contre le remplacement, puisqu'elle diminue le risque. De façon surprenante, l'instabilité est associée à une diminution du risque de remplacement. Les résultats de ce modèle ne seront pas décrits plus en détails puisqu'une analyse bien plus exhaustive des caractéristiques de la trajectoire de service qui prédisent le remplacement a été conduite à partir de la sous-cohorte post1-allongée (voir la section sur l'objectif 2a). Les variables qui ressortent significatives dans le présent modèle serviront dans le modèle final (voir modèle 7 plus bas) afin d'identifier les caractéristiques du profil clinique qui sont déterminantes en contrôlant pour la trajectoire de service avant la réunification.

Les contacts parent-enfant (modèle 3)

Les contacts parent-enfant ont été mesurés sous l'angle de leur fréquence à chacun des trois mois précédant la réunification, mais également sous l'angle du total des contacts cumulé sur les trois mois et sous l'angle de la progression dans la fréquence des contacts entre le 2^e et le 1^{er} mois avant la réunification (augmentation, diminution, stabilité). Un nombre important de variables

décrivant les contacts parent-enfant sont significatives en bivarié (**Tableau 62**). De manière générale, la fréquence des contacts qui se déroulent durant le mois qui précède immédiatement la réunification semble plus déterminante sur le risque de remplacement que la fréquence des contacts durant les 2^e et 3^e mois qui précèdent. Aussi, la progression des contacts est plus déterminante sur le risque de remplacement que la fréquence observée séparément à chacun des trois moments et le cumul sur l'ensemble des trois mois.

Évidemment, toutes ces variables de contact sont très reliées entre elles (coefficients de corrélation élevés et présence de multicollinéarité), puisqu'elles ont toutes été générées à partir du nombre de contacts. Or, les analyses de régression multivariées ne tolèrent pas de corrélation élevée entre les prédicteurs. Par conséquent, la procédure privilégiée a été de sélectionner la variable qui présentait le degré d'association le plus fort (sur la base du coefficient Khi-deux et du risque relatif) avec le risque de remplacement, en contrôlant pour le groupe d'âge.

Le modèle résultant indique que la progression dans la fréquence des contacts entre le 2^e et le 1^{er} mois précédant la réunification est la variable qui présente le degré d'association le plus fort avec le risque de remplacement. Plus concrètement, les enfants qui vivent une diminution de leurs contacts avec leurs parents entre le 2^e et le 1^{er} mois précédant la réunification sont 3,77 fois plus à risque de remplacement que les enfants pour qui les contacts ont augmenté durant cette même période. Les enfants ayant eu une fréquence de contacts inchangée entre le 2^e et le 1^{er} mois précédant la réunification sont 2,99 fois plus à risque de remplacement que les enfants pour qui les contacts ont augmenté.

Les contacts intervenant-enfant (modèle 4)

À l'instar des contacts parent-enfant, les contacts entre l'intervenant et l'enfant ont été mesurées sous l'angle de leur fréquence à chaque mois, leur cumul sur les trois mois et leur progression. La même procédure de sélection a été utilisée pour choisir les variables à conserver dans l'analyse multivariée (**Tableau 63**). Le modèle résultant indique que la progression dans la fréquence des contacts entre l'enfant et son intervenant responsable, entre le 2^e et le 1^{er} mois avant la réunification, est la variable la plus fortement associée au risque de remplacement. Contrairement à ce qui est observé pour les contacts parent-enfant, les enfants ayant eu une fréquence de contacts inchangée avec l'intervenant entre le 2^e et le 1^{er} mois précédant la réunification ont un risque de remplacement réduit comparativement aux enfants pour qui on observe une augmentation de leurs contacts avec l'intervenant.

Les difficultés rencontrées (modèle 5)

Les quatre variables de difficultés retenues suite aux analyses bivariées sont inscrites au **Tableau 64**. Lorsque considérées de manière simultanée dans un modèle multivarié qui tient compte de l'âge de l'enfant, une seule de ces variables demeure significative pour prédire le risque de remplacement. Il s'agit de la présence de difficultés rencontrées lors du retour progressif précédant la réunification. Les enfants qui vivent des difficultés lors des séjours dans leur famille

sont 4,4 fois plus à risque de remplacement que les enfants qui ne vivent pas de difficultés lors des séjours. Ce tableau indique aussi que les enfants qui n'expérimentent tout simplement pas de retour progressif sont encore plus à risque, puisqu'ils ont une probabilité de remplacement 7,19 fois plus élevé que les enfants ayant un retour progressif sans difficultés.

Les services offerts (modèle 6)

Les services offerts à l'enfant et aux figures parentales dans les trois mois précédant la réunification ont été utilisés. Contrairement aux contacts et aux difficultés, les indices de cumul de services offerts et la progression du nombre de services offerts ne sont pas très déterminants sur le risque de remplacement en mode bivarié. Ce sont plutôt certaines catégories de services très spécifiques qui se révèlent déterminantes. Les six catégories de services qui sont significativement associées au remplacement en mode bivarié sont présentées au **Tableau 65**. Lorsque considérées simultanément en mode multivarié, seule l'inscription à un programme interne pour un problème de santé mentale chez l'enfant demeure significative. Ainsi, les enfants inscrits à ce type de programme avant la réunification sont 3,6 fois plus à risque de remplacement que les enfants qui n'ont pas été inscrits à ce type de programme.

Pour des enfants du même âge ayant trajectoires de services similaires, quelles caractéristiques du profil clinique influencent le risque de remplacement (Modèle 7)?

Ultimement, l'analyse réalisée à partir de l'échantillon et qui combine des données administratives à des caractéristique du profil clinique collectées aux écrans PIJ vise à répondre à cette question. Pour ce faire, les huit variables qui sont significatives dans les six modèles multivariés précédents sont introduites dans un septième et dernier modèle. L'âge et les caractéristiques de la trajectoire sont d'abord entrées dans l'analyse afin de contrôler pour ces variables. Ensuite, les variables décrivant le profil clinique sont introduites pour vérifier d'une part si leur ajout améliore la capacité prédictive du modèle, et d'autre part pour vérifier lesquelles ont un effet significatif et indépendant des autres variables du modèle. Le **Tableau 66** présente ces résultats finaux. D'abord, on note que dans leur ensemble, les variables qui décrivent le profil clinique contribuent significativement à améliorer la prédiction du modèle qui ne contenait initialement que des variables socio-démographiques et de trajectoires. Toutefois, les seules variables du profil clinique qui ont un effet significatif dans ce modèle final sont les contacts entre l'enfant et son parent ainsi que ceux entre l'enfant et son intervenant. Plus spécifiquement, les enfants qui ont vécu une diminution de leurs contacts avec leurs parents dans le mois qui précède la réunification sont 3,37 fois plus à risque de remplacement que ceux qui ont vécu une augmentation de ces contacts. Par ailleurs, la stabilité des contacts avec l'intervenant responsable a plutôt pour effet de diminuer le risque de remplacement d'un facteur de 0,30. Aucune des difficultés propres à l'enfant et aux parents considérés dans l'analyse ni aucun des indices liés à la nature des services offerts n'est déterminant sur le risque de remplacement lorsqu'on tient compte de l'âge des enfants, de leur trajectoire de services ainsi que des contacts entre enfant/parent et enfant/intervenant.

4.3. TABLEAUX DE RÉSULTATS

4.3.1. Résultats objectif 1a, portrait évolutif PRÉ-POST3

4.3.1.1. Caractéristiques des enfants et contexte d'intervention

Tableau 3. Caractéristiques des enfants et contexte d'intervention dans chaque cohorte

	PRÉ N (%)	POST1 N (%)	POST3 N (%)
Nombre d'enfants	10 697	9 762	10 889
Catégorie d'âge au moment de l'évaluation			
< 2 ans	1 053 (9,8)	1 487 (15,2)	1 670 (15,3)
2-5 ans	1 643 (15,4)	1 641 (16,8)	2 213 (20,3)
6-11 ans	3 202 (29,9)	2 761 (28,3)	3 273 (30,1)
12-17 ans	4 797 (44,9)	3 872 (39,7)	3 733 (34,3)
Sexe			
Garçons	5 611 (52,5)	5 099 (52,2)	5 667 (52,0)
Filles	5 086 (47,5)	4 663 (47,8)	5 222 (48,0)
Motif d'intervention⁽¹⁾			
Négligence ou risque	8 299 (77,6)	6 831 (70,0)	8 071 (74,1)
Abus physiques ou risque	2 272 (21,2)	3 575 (36,6)	4 478 (41,1)
Abus sexuels ou risque	1 279 (12,0)	1 573 (16,1)	1 447 (13,3)
Troubles de comportement	5 049 (47,2)	3 346 (34,3)	3 058 (28,1)
Abandon	846 (7,9)	314 (3,2)	166 (1,5)
Mauvais traitements psychologiques	228 (2,1)	4 439 (45,5)	5 223 (48,0)
Décision à l'évaluation			
Faits fondés avec compromission	9 904 (92,6)	8 923 (91,4)	10 115 (92,9)
Faits fondés sans compromission	529 (4,9)	600 (6,1)	529 (4,9)
Faits non fondés	232 (2,2)	211 (2,2)	212 (1,9)
Autres	30 (0,3)	28 (0,3)	33 (0,3)
Judiciarisation^{(2) (3)}	6 213 (71,7)	6 261 (71,0)	6 612 (68,6)

⁽¹⁾ Le motif d'intervention réfère à la présence de l'un ou l'autre des motifs d'intervention prévus à l'article 38 de la LPJ, en tant que motif principal de l'intervention ou en tant que motif secondaire, à tout moment de la période d'observation, à l'exception de l'étape de la réception et du traitement du signalement.

⁽²⁾ Un cas est considéré comme judiciarisé s'il existe un regroupement de mesures de type 2 - Mesures provisoires LPJ ou 5 - Mesures judiciaires LPJ au cours de la période d'observation.

⁽³⁾ La proportion de données manquantes pour cette variable s'élève à 19% en PRÉ, 10% en POST1 et 11% en POST3. Le pourcentage est calculé sur le nombre de cas valides pour cette variable dans chaque cohorte.

Tableau 4. Caractéristiques des enfants et contexte d'intervention dans chaque cohorte – variables continues

	PRÉ Moyenne (écart-type)	POST1 Moyenne (écart-type)	POST3 Moyenne (écart-type)
Âge au moment de l'évaluation ciblée (en années)	9,5 (5,1)	8,7 (5,5)	8,2 (5,4)
Durée du service (en jours)	746,9 (422,4)	741,0 (435,3)	688,4 (401,7)
Nombre de signalements retenus durant la période d'observation⁽¹⁾	0,7 (1,1)	0,6 (1,0)	0,7 (1,0)
Nombre de prises en charge durant la période d'observation⁽²⁾	1,1 (0,3)	1,1 (0,3)	1,1 (0,3)

⁽¹⁾ Le signalement associé à l'évaluation ciblée n'est pas inclus.

⁽²⁾ Les enfants n'ayant reçu aucune prise en charge durant la période (aucun service de type AM) n'ont pas été retenus dans le calcul de la moyenne. Il peut s'agir de situations non fondés ou fondées sans compromission, de dossiers fermés avant qu'une décision soit prise quant à la confirmation des faits ou à des interventions terminales. Pour la cohorte PRÉ, il s'agit de 1 918 enfants, 2 032 pour la cohorte POST1 et 2 497 pour la cohorte POST3.

4.3.1.2. Recours au placement

Tableau 5. Recours au placement dans chaque cohorte

	PRÉ N (%)	POST1 N (%)	POST3 N (%)
Nombre d'enfants	10 697	9 762	10 889
Nombre d'enfants placés⁽¹⁾	6 807 (63,6)	5 781 (59,2)	5 296 (48,6)

⁽¹⁾ Un placement réfère à un retrait du milieu d'origine, peu importe le niveau de proximité et l'intensité (continu ou complémentaire/intermittent/progressif). Inclus la présence d'une mesure de retrait de type « confié à » dans SCJ ou d'un placement dans SIRTf.

Tableau 6. Recours au placement dans chaque cohorte selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention

		PRÉ % placés	POST1 % placés	POST3 % placés	% de changement PRÉ-POST3
Global		63,6%	59,2%	48,6%	-23,6 %
Sexe					
	Masculin	63,9%	58,5%	47,5%	-25,7 %
	Féminin	63,3%	60,0%	49,8%	-21,3 %
Groupe d'âge					
	< 2 ans	65,6%	58,8%	53,0%	-19,2 %
	2-5 ans	47,4%	46,4%	34,9%	-26,4 %
	6-11 ans	50,0%	43,5%	33,4%	-33,2 %
	12-17 ans	77,9%	76,0%	68,2%	-12,5 %
Motif d'intervention					
	Négligence ou risque	59,6%	59,3%	49,9%	-16,3 %
	Abus physique ou risque	61,0%	55,2%	44,4%	-27,2 %
	Abus sexuel ou risque	62,6%	56,0%	49,1%	-21,6 %
	Trouble comportement	77,4%	79,4%	73,6%	-4,9 %
	Abandon	89,2%	92,0%	91,6%	+2,6 %
	Mauvais traitements psychologiques	70,2%	53,6%	43,4%	-38,2 %
Signalement antérieur					
	Aucun signalement	59,2%	54,5%	43,9%	-25,8 %
	Signalement antérieur	70,1%	64,6%	54,0%	-23,0 %
Judiciarisation ^{(1) (2)}					
	Judiciarisation	76,8%	71,9%	64,5%	-16,0 %
	Aucune judiciarisation	39,3%	42,4%	30,7%	-21,9 %

⁽¹⁾ Un cas est considéré comme judiciarisé s'il existe un regroupement de mesures de type 2 - Mesures provisoires LPJ ou 5 - Mesures judiciaires LPJ au cours de la période d'observation.

⁽²⁾ La proportion de données manquantes pour cette variable s'élève à 19% en PRÉ, 10% en POST1 et 11% en POST3. Le pourcentage est calculé sur le nombre de cas valides pour cette variable dans chaque cohorte.

Tableau 7. Type de milieu substitut pour chacune des cohortes

	PRÉ N (%)	POST1 N (%)	POST3 N (%)
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu⁽¹⁾ ou une mesure de retrait « confié à » durant la période d'observation	6 701	5 685	5 274
Proximité du milieu substitut			
Sans proximité seulement	4 933 (73,6)	3 737 (65,7)	3 094 (58,7)
Mixte	1 060 (15,8)	948 (16,7)	933 (17,7)
Avec proximité seulement	708 (10,6)	1 000 (17,6)	1 247 (23,6)
Type de milieu substitut			
Milieu familial seulement	3 252 (48,5)	3 216 (56,6)	3 063 (58,1)
Milieu institutionnel seulement	1 851 (27,6)	1 214 (21,4)	1 101 (20,9)
Milieu autre seulement	47 (0,7)	50 (0,9)	69 (1,3)
Mixte	1 551 (23,1)	1 205 (21,2)	1 041 (19,7)

⁽¹⁾ Les enfants n'ayant que des placements de faible intensité (n = 106, 96 et 22 respectivement dans les trois cohortes), c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans ce tableau.

Tableau 8. Contexte des mesures de retrait dans chaque cohorte

	PRÉ N (%)	POST1 N (%)	POST3 N (%)
Nombre d'enfants avec au moins une mesure de retrait^{(1) (2)} durant la période d'observation	5 308	5 423	5 104
Contexte des mesures de retrait			
Seulement des retraits prévus au plan d'intervention	1 016 (19,1)	587 (10,8)	373 (7,3)
Seulement des retraits temporaires	924 (17,4)	1 298 (23,9)	1 347 (26,4)
Mixte (prévus au plan d'intervention et temporaires)	3 368 (63,5)	3 538 (65,2)	3 384 (66,3)

⁽¹⁾ Contrairement au type de milieu substitut, le contexte du placement est documenté exclusivement à partir des mesures de retrait dans SCJ, sans égards aux placements enregistrés dans SIRTF.

⁽²⁾ La proportion de données manquantes pour cette variable s'élève à 19% en PRÉ, 11% en POST1 et 12% en POST3. Le pourcentage est calculé sur le nombre de cas valides pour cette variable dans chaque cohorte.

4.3.1.3. Stabilité

Tableau 9. Nombre de milieu de vie et de déplacements dans chaque cohorte

	PRÉ N (%)	POST1 N (%)	POST3 N (%)
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu⁽¹⁾ durant la période d'observation	6 134	4 805	4 862
Nombre de milieux de vie différents			
Un (1) milieu	2 319 (37,8)	1 967 (40,9)	2 180 (44,8)
Deux (2) milieux	1 592 (26,0)	1 263 (26,3)	1 388 (28,5)
Trois (3) milieux	947 (15,4)	704 (14,7)	653 (13,4)
Plus de trois (3) milieux	1 276 (20,8)	871 (18,1)	641 (13,2)
Moyenne (écart-type)	2,4 (1,7)	2,3 (1,6)	2,1 (1,3)
Nombre de déplacements			
Aucun déplacement	2 944 (48,0)	2 407 (50,1)	2 694 (55,4)
Un (1) déplacement	1 465 (23,9)	1 146 (23,9)	1 207 (24,8)
Deux (2) déplacements	744 (12,1)	538 (11,2)	460 (9,5)
Plus de deux (2) déplacements	981 (16,0)	714 (14,9)	501 (10,3)
Moyenne (écart-type)	1,2 (2,0)	1,2 (2,1)	0,9 (1,7)

⁽¹⁾ Les enfants n'ayant que des placements de faible intensité (n = 106, 96 et 22 respectivement dans les trois cohortes), c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans le tableau.

Tableau 9a. Nombre de milieu de vie et de déplacements dans chaque cohorte parmi les enfants placés avec proximité seulement⁽¹⁾

	POST3
	N (%)
Nombre d'enfants avec placement continu⁽²⁾ de proximité seulement durant la période d'observation	835
Nombre de milieux de vie différents	
Un (1) milieu	685 (82,0)
Deux (2) milieux	124 (14,9)
Trois (3) milieux	16 (1,9)
Plus de trois (3) milieux	10 (1,2)
Moyenne (écart-type)	1,2 (0,6)
Nombre de déplacements	
Aucun déplacement	778 (93,2)
Un (1) déplacement	45 (5,4)
Deux (2) déplacements	10 (1,2)
Plus de deux (2) déplacements	2 (0,2)
Moyenne (écart-type)	0,1 (0,4)

⁽¹⁾ Pour les enfants placés exclusivement en proximité, on ne peut comparer la stabilité entre les cohortes puisque les modalités de saisie de ces placements ont changé dans le temps. Seuls les résultats de la cohorte POST3 sont donc inclus dans ce tableau.

⁽²⁾ Les enfants de la cohorte POST3 n'ayant que des placements de faible intensité (n = 22), c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans ce tableau.

Tableau 9b. Nombre de milieu de vie et de déplacements dans chaque cohorte parmi les enfants placés sans proximité seulement

	PRÉ N (%)	POST1 N (%)	POST3 N (%)
Nombre d'enfants avec placement continu⁽¹⁾ sans placement de proximité durant la période d'observation	4 933	3 737	3 094
Nombre de milieux de vie différents			
Un (1) milieu	1 842 (37,3)	1 486 (39,8)	1 339 (43,3)
Deux (2) milieux	1 273 (25,8)	977 (26,1)	895 (28,9)
Trois (3) milieux	768 (15,6)	561 (15,0)	435 (14,1)
Plus de trois (3) milieux	1 050 (21,3)	713 (19,1)	425 (13,7)
Moyenne (écart-type)	2,5 (1,7)	2,4 (1,7)	2,1 (1,4)
Nombre de déplacements			
Aucun déplacement	2 279 (46,2)	1 791 (47,9)	1 597 (51,6)
Un (1) déplacement	1 199 (24,3)	905 (24,2)	804 (26,0)
Deux (2) déplacements	618 (12,5)	442 (11,8)	319 (10,3)
Plus de deux (2) déplacements	837 (17,0)	599 (16,0)	374 (12,1)
Moyenne (écart-type)	1,3 (2,0)	1,3 (2,0)	1,1 (1,9)

⁽¹⁾ Les enfants n'ayant que des placements de faible intensité (n = 106, 96 et 22 respectivement dans les trois cohortes), c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans ce tableau.

Tableau 10. Évolution des indices de stabilité entre la cohorte PRÉ et la cohorte POST3

	PRÉ Moyenne	POST3 Moyenne	t (Welch)	P
Nombre de milieux de vie	2,43	2,06	13,06	< 0,001
Nombre de déplacements	1,23	0,94	8,20	< 0,001

Tableau 10a. Évolution des indices de stabilité entre la cohorte PRÉ et la cohorte POST3 pour les enfants placés sans proximité seulement

	PRÉ Moyenne	POST3 Moyenne	t (Welch)	P
Nombre de milieux de vie	2,45	2,10	10,32	< 0,001
Nombre de déplacements	1,29	1,08	4,71	< 0,001

Tableau 11. Évolution de la stabilité⁽¹⁾ entre la cohorte PRÉ et la cohorte POST3 selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention

		Milieux de vie (N)		Déplacements (N)	
		PRÉ	POST3	PRÉ	POST3
Sexe	Masculin	2,49	2,14	1,27	1,06
		t = 8,336***		t = 4,122***	
	Féminin	2,37	1,96	1,18	0,82
		t = 10,172***		t = 7,827***	
Groupe d'âge	< 2 ans	1,90	1,76	0,68	0,54
		t = 2,547*		t = 2,453*	
	2-5 ans	1,86	1,69	0,60	0,42
		t = 2,907**		t = 3,647***	
	6-11 ans	2,11	1,80	0,78	0,60
		t = 5,419***		t = 3,282***	
	12-17 ans	2,74	2,35	1,59	1,35
		t = 9,036***		t = 4,329***	
Motif d'intervention	Négligence ou risque	2,36	2,02	1,11	0,85
		t = 10,495***		t = 6,634***	
	Abus physique ou risque	2,43	2,06	1,11	0,85
		t = 6,156***		t = 3,931***	
	Abus sexuel ou risque	2,74	2,28	1,64	1,15
		t = 5,118***		t = 4,236***	
	Trouble comportement	2,80	2,50	1,61	1,51
		t = 6,795***		t = 1,822	
	Abandon	2,59	2,01	1,34	0,96
		t = 4,153***		t = 2,113*	
	Mauvais trait. psy.	2,42	1,97	1,13	0,77
		t = 3,101**		t = 2,240*	
Signalement antérieur	Aucun signalement	2,30	1,94	1,11	0,86
		t = 9,522***		t = 5,157***	
	Signalement antérieur	2,59	2,16	1,40	1,03
		t = 9,777***		t = 6,782***	
Judiciarisation ^{(2) (3)}	Aucune judiciarisation	1,70	1,53	0,49	0,39
		t = 3,762***		t = 2,448*	
	Judiciarisation	2,70	2,18	1,46	1,07
		t = 14,785***		t = 8,990***	

(1) Parmi les enfants avec au moins un placement continu durant la période d'observation.

(2) Un cas est considéré comme judiciarisé s'il existe un regroupement de mesures de type 2 - Mesures provisoires LPJ ou 5 - Mesures judiciaires LPJ au cours de la période d'observation.

(3) La proportion de données manquantes pour cette variable s'élève à 19% en PRÉ et 11% en POST3. Le pourcentage est calculé sur le nombre de cas valides pour cette variable dans chaque cohorte.

*p < 0,05 **p < 0,01 ***p < 0,001

4.3.1.4. Durées cumulées en placement et permanence

Tableau 12. Évolution de la durée moyenne cumulée en placement entre la cohorte POST1 et POST3 selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention

	POST1			POST3			Écart Jours (Global)	T (Global)	
	Avec 91J	Sans 91J	Global	Avec 91J	Sans 91J	Global			
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu de l'évaluation initiale jusqu'à la dernière option de permanence⁽¹⁾ ou la fin de la période d'observation	N = 2297	N = 2007	N = 4304	N = 2274	N = 2182	N = 4456			
Moyenne globale (jours)⁽²⁾	489,12	146,32	329,27	517,14	190,01	356,95	27,68	-3,921***	
Sexe	Masculin	487,61	152,71	331,08	519,13	191,17	363,58	32,50	-3,299***
	Féminin	490,79	139,15	327,24	514,89	188,85	349,91	22,66	-2,238*
Groupe d'âge	< 2 ans	564,49	151,98	420,54	597,25	280,89	471,29	50,75	-2,637**
	2-5 ans	521,80	165,02	367,15	568,74	220,07	403,71	36,56	-1,670
	6-11 ans	501,06	178,83	337,91	530,44	231,26	379,31	41,40	-2,418*
	12-17 ans	453,86	131,14	295,89	462,13	142,98	296,38	0,48	-0,055
Motif d'intervention	Négligence ou risque	510,62	168,86	360,87	537,37	216,24	386,75	25,88	-3,024**
	Abus physique ou risque	505,34	164,57	324,89	547,59	216,22	376,32	51,43	-4,024***
	Abus sexuel ou risque	516,34	214,82	386,58	531,21	266,85	410,74	24,17	-1,163
	Trouble comportement	461,78	136,10	302,03	446,72	144,35	291,37	-10,66	1,161
	Abandon	610,85	367,31	539,28	672,19	365,61	588,58	49,29	-1,245
Signalement antérieur	Mauvais trait. psy.	490,36	147,67	337,03	546,96	208,74	376,15	39,12	-3,491***
	Aucun signalement	494,85	117,01	306,82	504,19	156,71	333,81	27,00	-2,770**
	Signalement antérieur	484,15	178,87	351,10	529,39	221,69	378,91	27,81	-2,739**
Permanence	Aucune tentative	640,66	273,85	391,50	690,20	377,27	483,68	92,18	-4,218***
	Au moins une tentative	472,33	105,68	316,89	495,37	135,35	331,42	14,53	-2,027*

⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.

⁽²⁾ Nombre de jours cumulés en placement entre le début du premier placement à partir de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Tableau 13. Évolution du nombre de tentatives d'application de la permanence entre POST1 et POST3

	POST1			POST3		
	Avec 91J	Sans 91J	Global	Avec 91J	Sans 91J	Global
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu à partir de l'évaluation initiale ⁽¹⁾	N = 2297	N = 2007	N = 4304	N = 2274	N = 2182	N = 4456
Moyenne globale	1,57	0,96	1,28	1,43	0,99	1,21
Nombre total de tentatives d'application de la permanence (incluant la tentative finale)						
Aucune	229 (10,0)	485 (24,2)	714 (16,6)	254 (11,2)	493 (22,6)	747 (16,8)
Une seule	1086 (47,3)	1230 (61,3)	2316 (53,8)	1218 (53,6)	1343 (61,5)	2561 (57,5)
Deux	616 (26,8)	219 (10,9)	835 (19,4)	537 (23,6)	255 (11,7)	792 (17,8)
Trois	240 (10,4)	56 (2,8)	296 (6,9)	172 (7,6)	74 (3,4)	246 (5,5)
Quatre	90 (3,9)	5 (0,2)	95 (2,2)	60 (2,6)	11 (0,5)	71 (1,6)
Cinq	23 (1,0)	6 (0,3)	29 (0,7)	15 (0,7)	2 (0,1)	17 (0,4)
Six	9 (0,4)	1 (0,0)	10 (0,2)	8 (0,4)	3 (0,1)	11 (0,2)
Sept ou plus	4 (0,2)	5 (0,2)	9 (0,2)	10 (0,4)	1 (0,0)	11 (0,2)

⁽¹⁾ Les enfants n'ayant que des placements de faible intensité, c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans ce tableau.

4.3.1.5. Portrait des enfants soumis à l'article 91.1 (ayant au moins une ordonnance de placement)

Tableau 14. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement judiciaire pour les enfants de la cohorte POST1 qui ont au moins une ordonnance de placement (mesure 91J)

Âge – premier placement judiciaire	Dernière option de permanence ⁽¹⁾	Nombre d'enfants N (%)	% non maintien ⁽²⁾	Nombre d'options de perm. Moy (écart-type)	% dépassement DMH ⁽³⁾
< 2 ans	Réunification	70 (23)	16%	1,2 (0,6)	29%
	Adoption	106 (35)	-	1,5 (0,5)	96%
	Majorité	81 (27)	14%	1,4 (0,8)	68%
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	6 (2)	17%	1,2 (0,4)	67%
	Aucune	36 (12)	-	-	69%
2-5 ans	Réunification	106 (37)	8%	1,2 (0,4)	9%
	Adoption	17 (6)	-	1,5 (0,9)	59%
	Majorité	96 (34)	11%	1,4 (0,6)	47%
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	3 (1)	-	1,0 (-)	100%
	Aucune	61 (22)	-	-	36%
6-11 ans	Réunification	158 (45)	17%	1,3 (0,7)	12%
	Adoption	1 (0)	-	-	-
	Majorité	109 (31)	24%	1,4 (0,7)	16%
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	1 (0)	-	-	-
	Aucune	79 (23)	-	-	34%
12-17 ans	Réunification	802 (63)	18%	1,7 (0,9)	9%
	Adoption	-	-	-	-
	Majorité	265 (21)	33%	1,7 (0,9)	22%
	Autonomie	97 (8)	8%	2,4 (1,0)	33%
	Tutelle	6 (0)	20%	1,5 (0,5)	33%
	Aucune	106 (8)	-	-	29%
Total 0-17 ans	Réunification	1 136 (51)	16%	1,5 (0,9)	11%
	Adoption	124 (6)	-	1,5 (0,6)	91%
	Majorité	551 (25)	25%	1,6 (0,8)	32%
	Autonomie	97 (4)	8%	2,4 (1,0)	33%
	Tutelle	16 (1)	13%	1,3 (0,4)	56%
	Aucune	282 (13)	-	-	37%

- ⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j, survenant après l'ordonnance 91j et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.
- ⁽²⁾ Début d'un placement dans SIRTf suite à la dernière option de permanence. Seuls les enfants ayant été observés pour une période minimale de six mois après la dernière option de permanence sont inclus dans ce calcul. Pour les enfants placés à majorité, le placement doit avoir débuté au moins une semaine après le début de la mesure de placement à majorité.
- ⁽³⁾ La durée maximale d'hébergement a été dépassée pour l'utilisateur, en tenant compte uniquement des placements continus entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) rattachée à la demande initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Note : Les résultats présentés dans ce tableau incluent seulement les enfants ayant au moins un placement continu entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) rattachée à la demande initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Tableau 15. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement judiciaire pour les enfants de la cohorte POST3 qui ont au moins une ordonnance de placement (mesure 91J)

Âge – premier placement judiciaire	Dernière option de permanence ⁽¹⁾	Nombre d'enfants N (%)	% non maintien ⁽²⁾	Nombre d'options de perm.		% dépassement DMH ⁽³⁾
				Moy (écart-type)		
< 2 ans	Réunification	74 (23)	17%	1,2 (0,4)		27%
	Adoption	94 (29)	-	1,3 (0,6)		93%
	Majorité	114 (36)	4%	1,2 (0,5)		73%
	Autonomie	-	-	-		-
	Tutelle	8 (3)	-	1,1 (0,4)		100%
	Aucune	29 (9)	-	-		93%
2-5 ans	Réunification	98 (31)	20%	1,0 (0,2)		11%
	Adoption	7 (2)	-	1,4 (0,5)		100%
	Majorité	125 (39)	4%	1,2 (0,5)		43%
	Autonomie	-	-	-		-
	Tutelle	9 (3)	-	1,3 (0,5)		67%
	Aucune	80 (25)	-	-		53%
6-11 ans	Réunification	193 (48)	19%	1,1 (0,4)		10%
	Adoption	-	-	-		-
	Majorité	96 (24)	12%	1,2 (0,6)		26%
	Autonomie	-	-	-		-
	Tutelle	6 (1)	-	1,3 (0,5)		50%
	Aucune	106 (26)	-	-		28%
12-17 ans	Réunification	678 (62)	16%	1,6 (1,0)		9%
	Adoption	-	-	-		-
	Majorité	231 (21)	33%	1,6 (1,0)		24%
	Autonomie	63 (6)	-	2,6 (1,0)		30%
	Tutelle	5 (0)	-	1,4 (0,9)		20%
	Aucune	115 (11)	-	-		34%
Total 0-17 ans	Réunification	1 043 (49)	17%	1,4 (0,9)		11%
	Adoption	101 (5)	-	1,3 (0,6)		93%
	Majorité	566 (27)	17%	1,4 (0,8)		39%
	Autonomie	63 (3)	-	2,6 (1,0)		30%
	Tutelle	28 (1)	-	1,3 (0,5)		64%
	Aucune	330 (15)	-	-		42%

- ⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j, survenant après l'ordonnance 91j et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.
- ⁽²⁾ Début d'un placement dans SIRTf ou d'une mesure de retrait de type « confié à » dans PIJ suite à la dernière option de permanence. Seuls les enfants ayant été observés pour une période minimale de six mois après la dernière option de permanence sont inclus dans ce calcul. Pour les enfants placés à majorité, le placement doit avoir débuté au moins une semaine après le début de la mesure de placement à majorité.
- ⁽³⁾ La durée maximale d'hébergement a été dépassée pour l'utilisateur, en tenant compte uniquement des placements continus entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) rattachée à la demande initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Note : Les résultats présentés dans ce tableau incluent seulement les enfants ayant au moins un placement continu entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) rattachée à la demande initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Tableau 16. Motif invoqué par le tribunal pour dépasser les durées maximales d'hébergement prévues à la LPJ selon l'âge au moment du premier placement judiciaire parmi les enfants ayant dépassée la durée maximale prévu à l'article 91.1 de la LPJ, pour les cohortes POST1 et POST3

	POST1					POST3				
	< 2 ans	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	TOTAL	< 2 ans	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	TOTAL
Nombre d'enfants avec au moins une ordonnance de placement⁽¹⁾ ayant un dépassement de la durée d'hébergement⁽²⁾	206	90	64	199	559	225	120	77	179	601
Motif inscrit pour dépasser la durée maximale d'hébergement										
Retour de l'enfant dans son milieu familial envisagé à court terme	14 (6,8)	6 (6,7)	5 (7,8)	12 (6,0)	37 (6,6)	8 (3,6)	0 (0,0)	1 (1,3)	0 (0,0)	9 (1,5)
Intérêt de l'enfant l'exige	128 (62,1)	62 (68,9)	47 (73,4)	149 (74,9)	386 (69,1)	147 (65,3)	77 (64,2)	51 (66,2)	132 (73,7)	407 (67,7)
Services prévus non rendus	2 (1,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	2 (0,4)	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)
Autre motif sérieux	11 (5,3)	5 (5,6)	4 (6,3)	19 (9,5)	39 (7,0)	9 (4,0)	3 (2,5)	3 (3,9)	2 (1,1)	17 (2,8)
Aucun motif inscrit	51 (24,8)	17 (18,9)	8 (12,5)	19 (9,5)	95 (17,0)	61 (27,1)	40 (33,3)	22 (28,6)	45 (25,1)	168 (28,0)

⁽¹⁾ Mesure finale d'hébergement en centre de réadaptation ou en famille d'accueil ordonnée par le tribunal (mesure 91j).

⁽²⁾ La durée maximale d'hébergement a été dépassée pour l'usager, en tenant compte uniquement des placements continus entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Tableau 17. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement pour les enfants de la cohorte POST1 qui sont placés uniquement en mode volontaire ou de manière temporaire

Âge – premier placement	Dernière option de permanence ⁽¹⁾	Nombre d'enfants N (%)	Durée cumulée en placement ⁽²⁾ Moy (mois)	% non maintien ⁽³⁾	Nombre d'options de perm. Moy (écart-type)
< 2 ans	Réunification	124 (57)	2,2	12%	1,2 (0,6)
	Adoption	2 (1)	19,8	-	1,0 (-)
	Majorité	15 (7)	11,0	18%	1,9 (1,0)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	-	-	-	-
	Aucune	75 (35)	8,1	-	-
2-5 ans	Réunification	116 (57)	2,4	17%	1,2 (0,8)
	Adoption	-	-	-	-
	Majorité	9 (4)	6,4	14%	1,8 (0,7)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	1 (0)	12,5	-	1,0 (-)
	Aucune	76 (38)	9,8	-	-
6-11 ans	Réunification	257 (64)	3,4	20%	1,1 (0,6)
	Adoption	-	-	-	-
	Majorité	5 (1)	4,9	-	1,8 (0,4)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	3 (1)	7,2	-	2,7 (0,6)
	Aucune	136 (34)	10,6	-	-
12-17 ans	Réunification	933 (79)	3,4	18%	1,3 (0,7)
	Adoption	1 (0)	1,2	-	1,0 (-)
	Majorité	38 (3)	7,0	22%	1,5 (0,7)
	Autonomie	15 (1)	8,6	-	1,9 (0,8)
	Tutelle	3 (0)	1,8	67%	1,0 (-)
	Aucune	198 (17)	8,0	-	-
Total 0-17 ans	Réunification	1 430 (71)	3,2	18%	1,2 (0,7)
	Adoption	3 (0)	13,6	-	1,0 (-)
	Majorité	67 (3)	7,6	19%	1,6 (0,8)
	Autonomie	15 (1)	8,6	-	1,9 (0,8)
	Tutelle	7 (0)	5,6	50%	1,7 (1,0)
	Aucune	485 (24)	9,0	-	-

- ⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j, survenant après l'entrée dans la cohorte et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.
- ⁽²⁾ Nombre de mois cumulés en placement entre le début du premier placement à partir de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).
- ⁽³⁾ Début d'un placement dans SIRTf suite à la dernière option de permanence. Seuls les enfants ayant été observés pour une période minimale de six mois après la dernière option de permanence sont inclus dans ce calcul. Pour les enfants placés à majorité, le placement doit avoir débuté au moins une semaine après le début de la mesure de placement à majorité.

Note : Les résultats présentés dans ce tableau incluent seulement les enfants ayant au moins un placement continu entre le début de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Tableau 18. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement pour les enfants de la cohorte POST3 qui sont placés uniquement en mode volontaire ou de manière temporaire

Âge – premier placement	Dernière option de permanence ⁽¹⁾	Nombre d'enfants N (%)	Durée cumulée en placement ⁽²⁾ Moy (mois)	% non maintien ⁽³⁾	Nombre d'options de perm. Moy (écart-type)
< 2 ans	Réunification	171 (56)	3,6	15%	1,1 (0,4)
	Adoption	12 (4)	17,2	-	1,4 (0,5)
	Majorité	31 (10)	18,2	-	1,2 (0,4)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	8 (3)	20,2	-	1,6 (0,9)
	Aucune	81 (27)	15,5	-	-
2-5 ans	Réunification	203 (71)	4,3	9%	1,2 (0,4)
	Adoption	-	-	-	-
	Majorité	-	-	-	-
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	2 (1)	25,7	-	1,5 (0,7)
	Aucune	79 (28)	14,3	-	-
6-11 ans	Réunification	270 (61)	3,8	10%	1,1 (0,4)
	Adoption	1 (0)	20,1	-	1,0 (-)
	Majorité	14 (3)	16,0	-	1,1 (0,4)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	3 (1)	14,6	-	1,0 (-)
	Aucune	153 (35)	13,3	-	-
12-17 ans	Réunification	897 (78)	3,5	16%	1,3 (0,7)
	Adoption	-	-	-	-
	Majorité	39 (3)	6,1	5%	1,7 (0,8)
	Autonomie	30 (3)	10,0	3%	2,3 (1,2)
	Tutelle	8 (1)	10,9	25%	1,5 (0,8)
	Aucune	180 (16)	9,4	-	-
Total 0-17 ans	Réunification	1 541 (71)	3,7	14%	1,2 (0,6)
	Adoption	13 (1)	17,4	-	1,4 (0,5)
	Majorité	84 (4)	12,2	3%	1,4 (0,7)
	Autonomie	30 (1)	10,0	3%	2,3 (1,2)
	Tutelle	21 (1)	16,4	10%	1,5 (0,7)
	Aucune	493 (23)	12,4	-	-

- ⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j, survenant après l'entrée dans la cohorte et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.
- ⁽²⁾ Nombre de mois cumulés en placement entre le début du premier placement à partir de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).
- ⁽³⁾ Début d'un placement dans SIRTf suite à la dernière option de permanence. Seuls les enfants ayant été observés pour une période minimale de six mois après la dernière option de permanence sont inclus dans ce calcul. Pour les enfants placés à majorité, le placement doit avoir débuté au moins une semaine après le début de la mesure de placement à majorité.

Note : Les résultats présentés dans ce tableau incluent seulement les enfants ayant au moins un placement continu entre le début de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

4.3.2. Résultats objectif 1B, portrait à long terme (post1-allongée)

4.3.2.1. Caractéristiques du contexte d'intervention

Tableau 19. Caractéristiques du contexte d'intervention à court et à long termes

	POST1 N (%)	POST1-ALLONGÉE N (%)
Nombre d'enfants	9 762	9 762
Motif d'intervention⁽¹⁾		
Négligence ou risque	6 831 (70,0)	7 007 (71,8)
Abus physiques ou risque	3 575 (36,6)	4 070 (41,7)
Abus sexuels ou risque	1 573 (16,1)	1 909 (19,6)
Troubles de comportement	3 346 (34,3)	3 842 (39,4)
Abandon	314 (3,2)	385 (3,9)
Mauvais traitements psychologiques	4 439 (45,5)	4 800 (49,2)
Judiciarisation^{(2) (3)}	6 261 (71,0)	6 581 (74,0)

⁽¹⁾ Le motif d'intervention réfère à la présence de l'un ou l'autre des motifs d'intervention prévus à l'article 38 de la LPJ, en tant que motif principal de l'intervention ou en tant que motif secondaire, à tout moment de la période d'observation, à l'exception de l'étape de la réception et du traitement du signalement.

⁽²⁾ Un cas est considéré comme judiciarisé s'il existe un regroupement de mesures de type 2 - Mesures provisoires LPJ ou 5 - Mesures judiciaires LPJ au cours de la période d'observation.

⁽³⁾ La proportion de données manquantes pour cette variable s'élève à 10% en POST1 et 9% en POST1-Allongée. Le pourcentage est calculé sur le nombre de cas valides pour cette variable dans chaque cohorte.

Tableau 20. Caractéristiques du contexte d'intervention à court et long termes – variables continues

	POST1 Moyenne (écart-type)	POST1-ALLONGÉE Moyenne (écart-type)
Durée du service (en jours)	741,0 (435,3)	1315,6 (1087,9)
Nombre de signalements retenus durant la période d'observation⁽¹⁾	0,6 (1,0)	1,0 (1,5)
Nombre de prises en charge durant la période d'observation⁽²⁾	1,1 (0,3)	1,2 (0,5)

⁽¹⁾ Le signalement associé à l'évaluation ciblée n'est pas inclus.

⁽²⁾ Les enfants n'ayant reçu aucune prise en charge durant la période (aucun service de type AM) n'ont pas été retenus dans le calcul de la moyenne. Il peut s'agir de situations non fondés ou fondées sans compromission, de dossiers fermés avant qu'une décision soit prise quant à la confirmation des faits ou à des interventions terminales. Pour la cohorte POST1, il s'agit de 2 032 enfants et 1 858 pour la cohorte POST1-ALLONGÉE.

4.3.2.2. Recours au placement

Tableau 21. Recours au placement à court et à long termes

	POST1 N (%)	POST1-ALLONGÉE N (%)
Nombre d'enfants	9 762	9 762
Nombre d'enfants placés⁽¹⁾	5 781 (59,2)	6 193 (63,4)

⁽¹⁾ Un placement réfère à un retrait du milieu d'origine, peu importe le niveau de proximité ou l'intensité (continu ou complémentaire/intermittent/progressif). Inclus la présence d'un placement dans SIRTf ou d'une mesure de retrait de type « confié à » dans SCJ.

Tableau 22. Type de milieu substitut et proximité à court et à long termes

	POST1 N (%)	POST1-ALLONGÉE N (%)
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu⁽¹⁾ ou une mesure de retrait « confié à » durant la période d'observation	5 685	6 125
Proximité du milieu substitut		
Sans proximité seulement	3 737 (65,7)	3 854 (62,9)
Mixte	948 (16,7)	1 264 (20,6)
Avec proximité seulement	1 000 (17,6)	1 007 (16,4)
Type de milieu substitut		
Milieu familial seulement	3 216 (56,6)	3 257 (53,2)
Milieu institutionnel seulement	1 214 (21,4)	1 252 (20,4)
Milieu autre seulement	50 (0,9)	56 (0,9)
Mixte	1 205 (21,2)	1 560 (25,5)

⁽¹⁾ Les enfants n'ayant que des placements de faible intensité (n = 96 et 68 respectivement dans les deux cohortes), c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans ce tableau.

Tableau 23. Contexte des mesures de retrait à court et long termes

	POST1 N (%)	POST1-ALLONGÉE N (%)
Nombre d'enfants avec au moins une mesure de retrait^{(1) (2)} durant la période d'observation	5 423	5 856
Contexte des mesures de retrait		
Seulement des retraits prévus au plan d'intervention	587 (10,8)	560 (9,6)
Seulement des retraits temporaires	1 298 (23,9)	1 261 (21,5)
Mixte (prévus au plan d'intervention et temporaires)	3 538 (65,2)	4 035 (68,9)

⁽¹⁾ Contrairement au type de milieu substitut, le contexte du placement est documenté exclusivement à partir des mesures de retrait sans égards aux placements enregistrés dans SIRTf.

⁽²⁾ La proportion de données manquantes pour cette variable s'élève à 11% en POST1 et 10% en POST1-ALLONGÉE. Le pourcentage est calculé sur le nombre de cas valides pour cette variable dans chaque cohorte.

Tableau 24. Nombre de milieu de vie et de déplacements à court et long termes

	POST1 N (%)	POST1-ALLONGÉE N (%)
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu⁽¹⁾ durant la période d'observation	4 805	5 331
Nombre de milieux de vie différents		
Un (1) milieu	1 967 (40,9)	1 933 (36,3)
Deux (2) milieux	1 263 (26,3)	1 337 (25,1)
Trois (3) milieux	704 (14,7)	832 (15,6)
Plus de trois (3) milieux	871 (18,1)	1 229 (23,1)
Moyenne (écart-type)	2,3 (1,6)	2,6 (2,0)
Nombre de déplacements		
Aucun	2 407 (50,1)	2 492 (46,7)
Un (1) déplacement	1 146 (23,9)	1 224 (23,0)
Deux (2) déplacements	538 (11,2)	635 (11,9)
Plus de deux (2) déplacements	714 (14,9)	980 (18,4)
Moyenne (écart-type)	1,2 (2,1)	1,4 (2,3)

⁽¹⁾ Les enfants n'ayant que des placements de faible intensité (n = 96 et 68 respectivement dans les deux cohortes), c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans ce tableau.

Tableau 25. Durée moyenne cumulée en placement selon les caractéristiques de l'enfant et le contexte d'intervention, court et long termes

	POST1			POST1-ALLONGÉE		
	Avec 91J	Sans 91J	Global	Avec 91J	Sans 91J	Global
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu à partir de l'évaluation initiale jusqu'à la dernière option de permanence⁽¹⁾ ou la fin de la période d'observation	2 297	2 007	4 304	2 409	2 395	4 804
Moyenne globale (jours)⁽²⁾	489,12	146,32	329,27	768,45	317,23	543,49
Sexe						
Masculin	487,61	152,71	331,08	758,78	329,21	542,64
Féminin	490,79	139,15	327,24	779,06	303,54	544,45
Groupe d'âge						
< 2 ans	564,49	151,98	420,54	946,13	483,89	763,01
2-5 ans	521,80	165,02	367,15	1061,10	596,55	826,09
6-11 ans	501,06	178,83	337,91	1079,83	443,29	708,98
12-17 ans	453,86	131,14	295,89	528,44	144,25	339,56
Motif d'intervention						
Négligence ou risque	510,62	168,86	360,87	867,09	402,84	641,81
Abus physique ou risque	505,34	164,57	324,89	905,44	411,63	623,15
Abus sexuel ou risque	516,34	214,82	386,58	913,56	525,79	722,05
Trouble comportement	461,78	136,10	302,03	623,09	228,61	417,69
Abandon	610,85	367,31	539,28	986,73	920,17	963,72
Mauvais traitements psychologiques	490,36	147,67	337,03	864,29	390,71	620,74
Signalement antérieur						
Aucun signalement	494,85	117,01	306,82	740,56	273,79	493,98
Signalement antérieur	484,15	178,87	351,10	792,60	364,80	591,70
Permanence						
Aucune tentative	640,66	273,85	391,50	891,28	653,91	677,67
Au moins une tentative	472,33	105,68	316,89	763,29	124,45	509,59

⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.

⁽²⁾ Nombre de jours cumulés en placement entre le début du premier placement à partir de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Tableau 26. Nombre de tentatives d'application de la permanence à court et long termes

	POST1			POST1-ALLONGÉE		
	Avec 91J	Sans 91J	Global	Avec 91J	Sans 91J	Global
Nombre d'enfants avec au moins un placement continu⁽¹⁾ à partir de l'évaluation initiale	2 297	2 007	4 304	2 409	2 395	4 804
Moyenne globale	1,57	0,96	1,28	1,99	0,82	1,41
Nombre total de tentatives d'application de la permanence (incluant la tentative finale)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)	N (%)
Aucune	229 (10,0)	485 (24,2)	714 (16,6)	97 (4,0)	872 (36,4)	969 (20,2)
Une seule	1086 (47,3)	1230 (61,3)	2316 (53,8)	962 (39,9)	1216 (50,8)	2178 (45,3)
Deux	616 (26,8)	219 (10,9)	835 (19,4)	721 (29,9)	228 (9,5)	949 (19,8)
Trois	240 (10,4)	56 (2,8)	296 (6,9)	345 (14,3)	58 (2,4)	403 (8,4)
Quatre	90 (3,9)	5 (0,2)	95 (2,2)	170 (7,1)	8 (0,3)	178 (3,7)
Cinq	23 (1,0)	6 (0,3)	29 (0,7)	63 (2,6)	7 (0,3)	70 (1,5)
Six	9 (0,4)	1 (0,0)	10 (0,2)	31 (1,3)	1 (0,0)	32 (0,7)
Sept ou plus	4 (0,2)	5 (0,2)	9 (0,2)	20 (0,8)	5 (0,2)	25 (0,5)

⁽¹⁾ Les enfants n'ayant que des placements de faible intensité, c'est-à-dire des placements complémentaires, progressifs ou intermittents, sans aucun placement dit « continu », ne sont pas inclus dans ce tableau.

Tableau 27. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement judiciaire pour les enfants de la cohorte POST1-ALLONGÉE ayant au moins une ordonnance de placement (mesure 91J)

Âge – premier placement judiciaire	Dernière option de permanence ⁽¹⁾	Nombre d'enfants N (%)	% non maintien ⁽²⁾	Nombre d'options de perm. Moy (écart-type)	% dépassement DMH ⁽³⁾
< 2 ans	Réunification	62 (20)	31%	1,2 (0,8)	36%
	Adoption	156 (51)	-	1,7 (0,7)	98%
	Majorité	45 (15)	13%	1,9 (1,0)	87%
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	24 (8)	4%	2,1 (1,1)	92%
	Aucune	18 (6)	-	-	44%
2-5 ans	Réunification	105 (36)	18%	1,2 (0,6)	18%
	Adoption	35 (11)	-	1,9 (1,0)	89%
	Majorité	131 (43)	17%	2,0 (1,2)	74%
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	17 (6)	-	1,8 (0,7)	94%
	Aucune	16 (5)	-	-	69%
6-11 ans	Réunification	198 (51)	26%	1,7 (1,1)	34%
	Adoption	1 (0)	-	2,0 (-)	100%
	Majorité	147 (38)	28%	2,0 (1,3)	65%
	Autonomie	5 (1)	-	4,6 (3,3)	100%
	Tutelle	14 (4)	8%	2,5 (1,2)	86%
	Aucune	27 (7)	-	-	48%
12-17 ans	Réunification	876 (67)	14%	1,8 (1,2)	18%
	Adoption	-	-	-	-
	Majorité	225 (17)	35%	2,0 (1,2)	32%
	Autonomie	147 (11)	6%	2,6 (1,1)	54%
	Tutelle	10 (1)	20%	2,3 (1,3)	60%
	Aucune	49 (4)	-	-	20%
Total 0-17 ans	Réunification	1 241 (54)	17%	1,7 (1,2)	21%
	Adoption	192 (8)	-	1,8 (0,7)	96%
	Majorité	548 (24)	27%	2,0 (1,2)	55%
	Autonomie	152 (7)	6%	2,7 (1,2)	55%
	Tutelle	65 (3)	6%	2,2 (1,0)	86%
	Aucune	110 (5)	-	-	38%

- ⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j, survenant après l'ordonnance 91j et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.
- ⁽²⁾ Début d'un placement dans SIRTf suite à la dernière option de permanence. Seuls les enfants ayant été observés pour une période minimale de six mois après la dernière option de permanence sont inclus dans ce calcul. Pour les enfants placés à majorité, le placement doit avoir débuté au moins une semaine après le début de la mesure de placement à majorité.
- ⁽³⁾ La durée maximale d'hébergement a été dépassée pour l'utilisateur, en tenant compte uniquement des placements continus entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) rattachée à la demande initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Note : Les résultats présentés dans ce tableau incluent seulement les enfants ayant au moins un placement continu entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Figure 2. Statut de permanence des enfants placés à 0-1 an, 9,5 ans après l'entrée dans les services

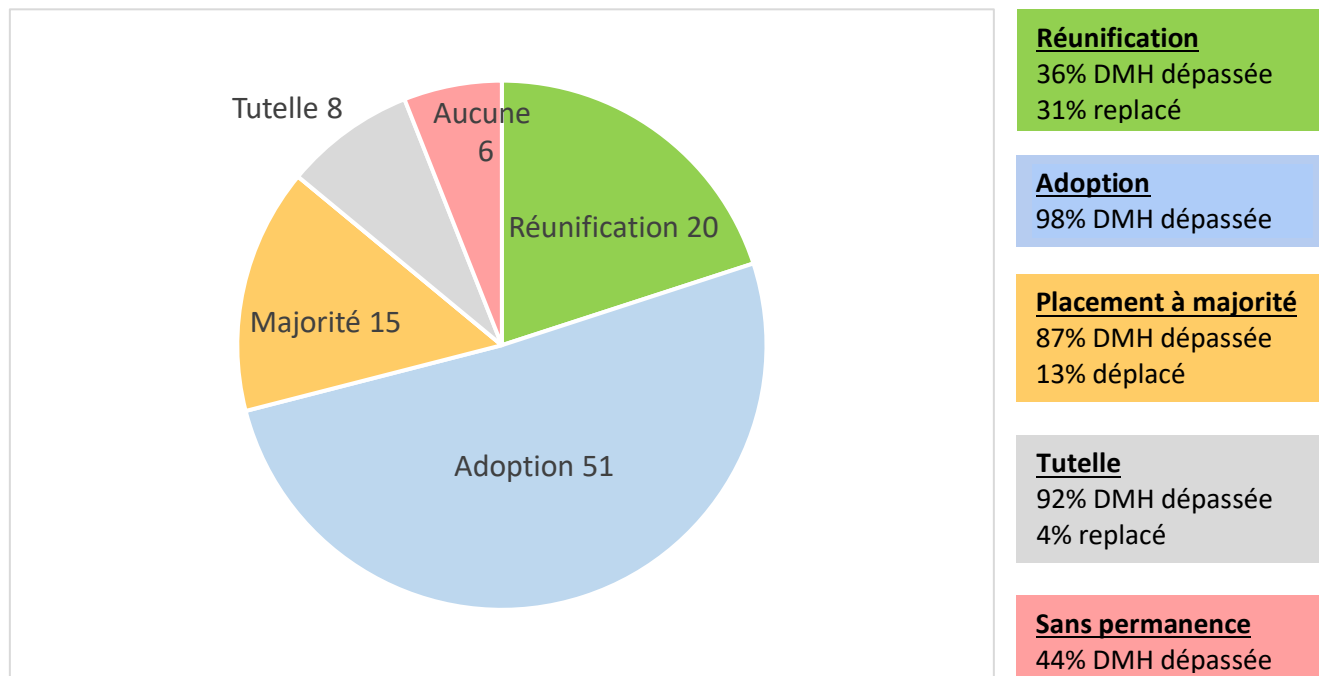


Figure 3. Statut de permanence des enfants placés à 2-5 ans, 9,5 ans après l'entrée dans les services

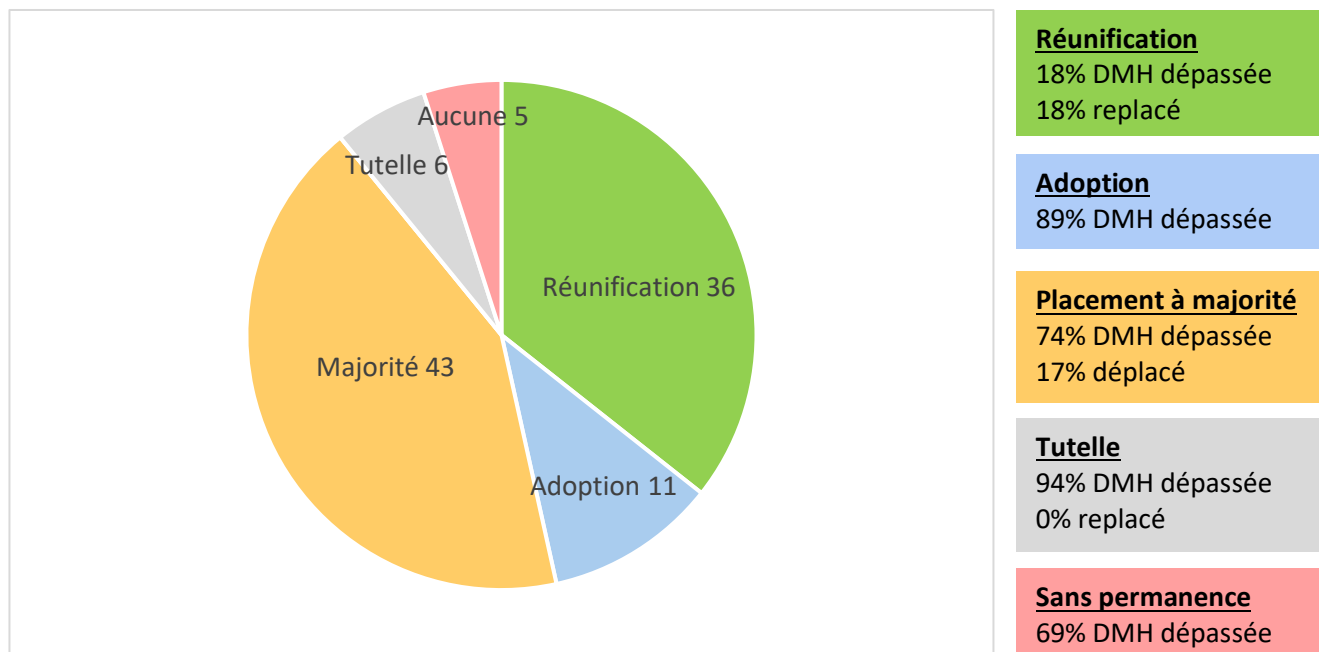


Figure 4. Statut de permanence des enfants placés à 6-11 ans, 9,5 ans après l'entrée dans les services

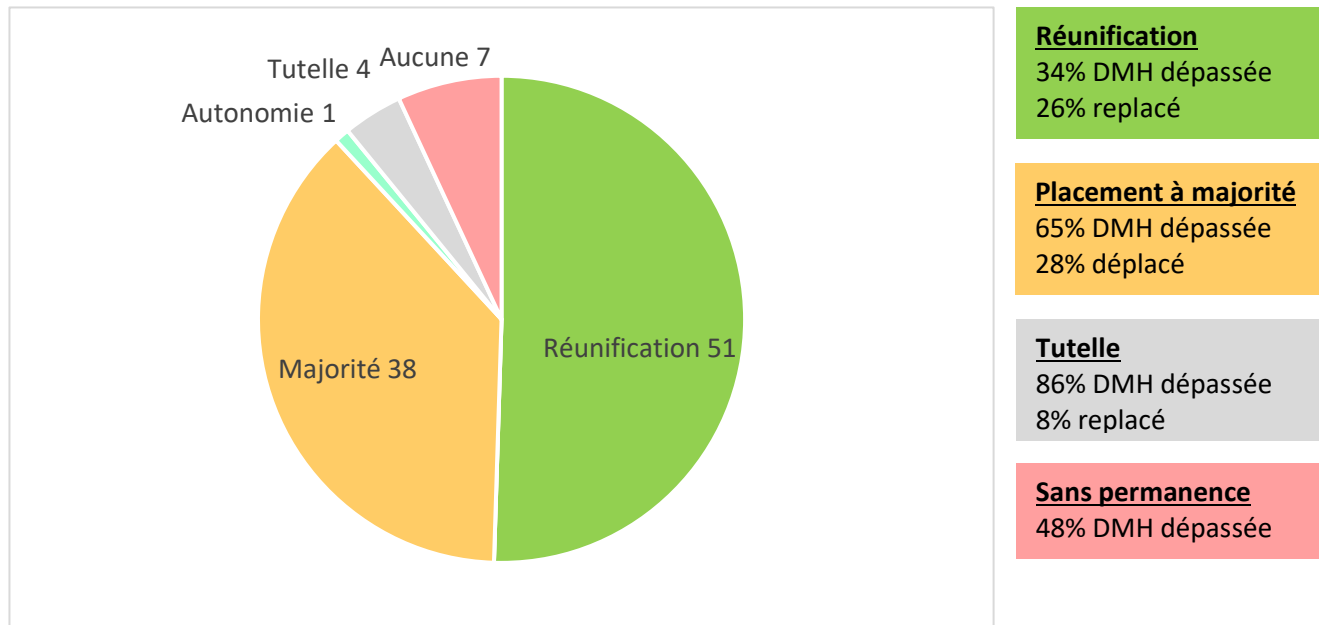


Figure 5. Statut de permanence des enfants placés à 12-17 ans, 9,5 ans après l'entrée dans les services

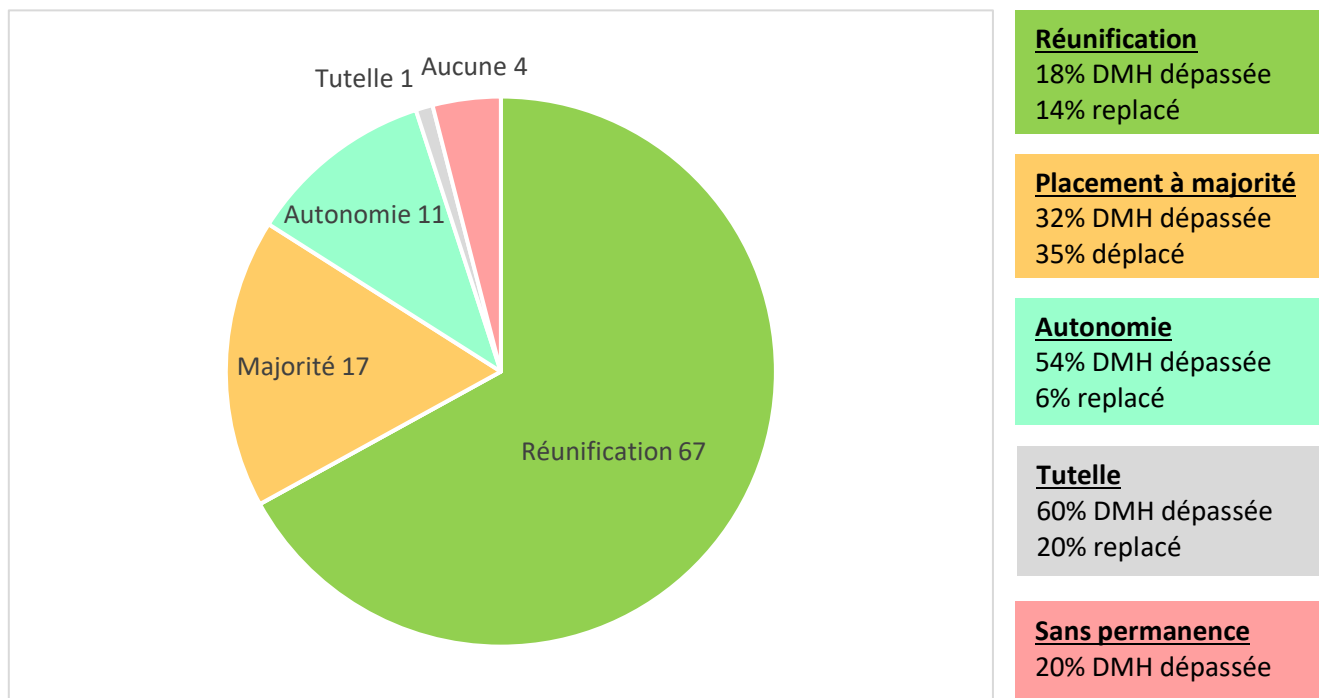


Tableau 28. Motif invoqué par le tribunal pour dépasser les durées maximales d'hébergement prévues à la LPJ selon l'âge au moment du premier placement judiciaire parmi les enfants ayant dépassée la durée maximale prévu à l'article 91.1 de la LPJ, pour les cohortes POST1 et POST1-ALLONGÉE

	POST1					POST1-ALLONGÉE				
	< 2 ans	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	TOTAL	< 2 ans	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	TOTAL
Nombre d'enfants avec au moins une ordonnance de placement⁽¹⁾ ayant un dépassement de la durée d'hébergement⁽²⁾	206	90	64	199	559	244	174	194	321	933
Motif inscrit pour dépasser la durée maximale d'hébergement										
Retour de l'enfant dans son milieu familial envisagé à court terme	14 (6,8)	6 (6,7)	5 (7,8)	12 (6,0)	37 (6,6)	18 (7,4)	15 (8,6)	9 (4,6)	20 (6,2)	62 (6,6)
Intérêt de l'enfant l'exige	128 (62,1)	62 (68,9)	47 (73,4)	149 (74,9)	386 (69,1)	155 (63,5)	123 (70,7)	147 (75,8)	241 (75,1)	666 (71,4)
Services prévus non rendus	2 (1,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	2 (0,4)	2 (0,8)	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	2 (0,2)
Autre motif sérieux	11 (5,3)	5 (5,6)	4 (6,3)	19 (9,5)	39 (7,0)	12 (4,9)	6 (3,4)	11 (5,7)	24 (7,5)	53 (5,7)
Aucun motif inscrit	51 (24,8)	17 (18,9)	8 (12,5)	19 (9,5)	95 (17,0)	57 (23,4)	30 (17,2)	27 (13,9)	36 (11,2)	150 (16,1)

⁽¹⁾ Mesure finale d'hébergement en centre de réadaptation ou en famille d'accueil ordonnée par le tribunal (mesure 91J).

⁽²⁾ La durée maximale d'hébergement a été dépassée pour l'usager, en tenant compte uniquement des placements continus entre le début de la première mesure d'hébergement volontaire (54j) ou judiciaire (91j) et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

4.3.2.3. Portrait des enfants placés qui ne sont pas soumis à l'article 91.1

Tableau 29. Durée cumulée en placement selon la dernière option de permanence et selon l'âge au moment du premier placement pour les enfants de la cohorte POST1-ALLONGÉE qui sont placés uniquement en mode volontaire ou de manière temporaire

Âge – premier placement	Dernière option de permanence ⁽¹⁾	Nombre d'enfants N (%)	Durée cumulée en placement ⁽²⁾ Moy (mois)	% non maintien ⁽³⁾	Nombre d'options de perm. Moy (écart-type)
< 2 ans	Réunification	123 (43)	2,5	26%	1,2 (0,6)
	Adoption	2 (1)	19,8	-	1,0 (-)
	Majorité	11 (4)	26,3	9%	2,6 (1,7)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	6 (2)	30,7	-	1,7 (0,5)
	Aucune	146 (51)	25,7	-	-
2-5 ans	Réunification	117 (39)	4,0	29%	1,3 (0,8)
	Adoption	1 (0)	31,0	-	2,0 (-)
	Majorité	7 (2)	12,3	14%	1,7 (0,8)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	7 (2)	18,6	-	1,6 (0,5)
	Aucune	169 (56)	30,7	-	-
6-11 ans	Réunification	247 (41)	3,7	35%	1,2 (0,6)
	Adoption	-	-	-	-
	Majorité	5 (1)	3,1	20%	1,8 (0,4)
	Autonomie	-	-	-	-
	Tutelle	7 (1)	29,8	-	2,3 (0,5)
	Aucune	344 (57)	22,3	-	-
12-17 ans	Réunification	932 (77)	3,4	19%	1,3 (0,7)
	Adoption	1 (0)	1,2	-	1,0 (-)
	Majorité	38 (3)	7,0	21%	1,5 (0,7)
	Autonomie	15 (1)	8,6	-	1,9 (0,8)
	Tutelle	4 (0)	2,6	50%	1,3 (0,5)
	Aucune	213 (18)	10,1	-	-
Total 0-17 ans	Réunification	1 419 (59)	3,4	23%	1,3 (0,7)
	Adoption	4 (0)	17,9	-	1,3 (0,5)
	Majorité	61 (3)	10,7	18%	1,7 (1,0)
	Autonomie	15 (1)	8,6	-	1,9 (0,8)
	Tutelle	24 (1)	22,2	8%	1,7 (0,6)
	Aucune	872 (36)	21,5	-	-

- ⁽¹⁾ Une tentative d'option de permanence correspond à l'inscription d'une mesure de type 54a, 54e, 54j, 91a, 91e ou 91j, survenant après l'entrée dans la cohorte et destinée à se terminer au moment de la majorité (que cette mesure ait ou non été maintenue au dossier), à un regroupement de mesures ayant comme motif de dépassement de la durée la valeur « Ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente » ou à la fin d'un placement dont le motif de fin est de type retour chez les parents ou dans le milieu naturel, adoption, tutelle ou départ de l'enfant en appartement. La fin d'un placement implique une fermeture de placement suivie d'au moins un jour sans placement. L'option de permanence « majorité » inclut les ordonnances à majorité dans tous les types de milieu substitut, soit FA, FAP, CR, ou non déterminé.
- ⁽²⁾ Nombre de mois cumulés en placement entre le début du premier placement à partir de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).
- ⁽³⁾ Début d'un placement dans SIRTf suite à la dernière option de permanence. Seuls les enfants ayant été observés pour une période minimale de six mois après la dernière option de permanence sont inclus dans ce calcul. Pour les enfants placés à majorité, le placement doit avoir débuté au moins une semaine après le début de la mesure de placement à majorité.

Note : Les résultats présentés dans ce tableau incluent seulement les enfants ayant au moins un placement continu entre le début de l'évaluation initiale et la dernière option de permanence tentée (ou la fin de la période d'observation si aucune permanence tentée).

Tableau 30. Synthèse des résultats principaux de l'objectif 1a et 1b

Indicateurs	Estimations sur 9,5 ans		Tendance évolutive	
	POST1-ALLONGÉE (n = 9 762)		Sens de l'évolution PRÉ-POST3	% de changement PRÉ- POST3
Proportion d'enfants placés	63%		↓	-24%
Proximité des milieux substitut	63%		↓	
Sans proximité seulement	21%		↑	-20%
Mixte	16%		↑	+10%
Avec proximité seulement				+55%
Types de milieux substitut	53%			+17%
Milieu familial seulement	20%		↑	-24%
Milieu institutionnel seulement	1%		↓	+46%
Milieu autre seulement	26%		↑	-15%
Mixte			↓	
Contexte des mesures de retrait	10%		↓	-62%
Seulement des retraits prévus au plan d'intervention	22%		↑	+34%
Seulement des retraits temporaires	69%		↑	+4%
Mixte				
Nombre de milieux substituts différents visités	36%		↑	+16%
Un milieu	25%		↑	+9%
Deux milieux	16%		↓	-13%
Trois milieux	23%		↓	-37%
Plus de trois milieux				
Moyenne	2,58		↓	-13%
Nombre de déplacements	47%		↑	+13%
Aucun déplacement	23%		↑	+4%
Un déplacement	12%		↓	-21%
Deux déplacements	18%		↓	-36%
Plus de deux déplacements				
Moyenne	1,43		↓	-25%

4.3.3. Résultats objectif 2a, le remplacement à l'échelle du Québec (sous-cohorte post1-allongée)

Tableau 31. Risque de remplacement cumulé sur les différents intervalles de la période d'observation, pour les enfants de la sous-cohorte POST1-allongée (0-17 ans)

		Risque de remplacement cumulé (%)
Temps après la réunification		
	1 an	40
	2 ans	47
	3 ans	51
	6 ans	57
	Fin de l'observation	61

Figure 6. Courbe de risque de remplacement cumulé par la sous-cohorte POST1-allongée (0-17 ans)

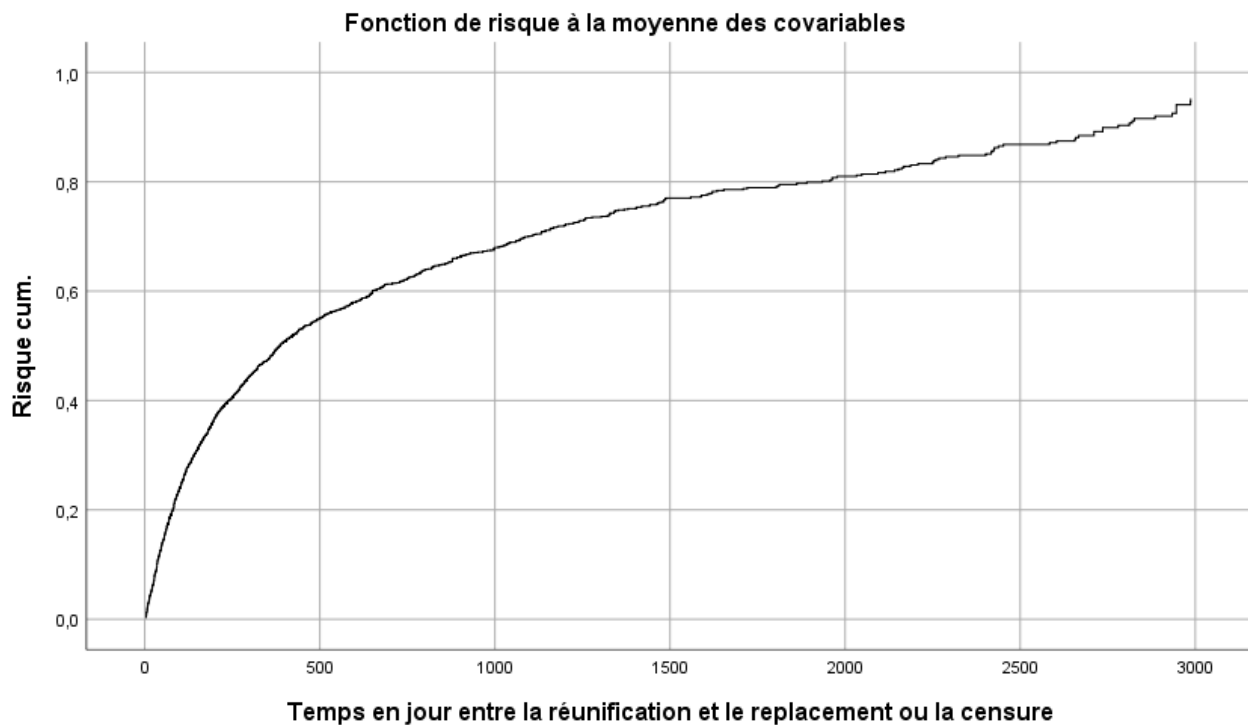


Tableau 32. Durée cumulée à risque de remplacement dans la sous-cohorte POST1-allongée, selon la présence de remplacement

	Replacés	Non remplacés	Total
	N (%)	N (%)	N (%)
Nombre d'enfants	1 932	1 953	3 885
Temps en jour entre la réunification et le remplacement ou la fin de l'observation			
Moins de trois mois	809 (41,9)	113 (5,8)	922 (23,7)
Entre trois mois et un an	674 (34,9)	273 (14,0)	947 (24,4)
Entre un an et deux ans	230 (11,9)	399 (20,4)	629 (16,2)
Entre deux et trois ans	98 (5,1)	299 (15,3)	397 (10,2)
Plus de trois ans	121 (6,3)	869 (44,5)	990 (25,5)

Tableau 33. Statut (ouvert ou fermé) du dossier de protection au moment du remplacement, parmi les enfants de la sous-cohorte POST1-allongée qui ont été remplacés

	Nombre d'enfants
	N (%)
Dossier ouvert lors du remplacement	1 476 (76,8)
Dossier fermé lors du remplacement	446 (23,2)
Total	1 922 (100,0)

Tableau 34. Durée d'activité des services de protection après la réunification dans la sous-cohorte POST1-allongée, selon la présence de remplacement

	Replacés (dossier ouvert) N (%)	Replacés (dossier fermé) N (%)	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Nombre d'enfants	1 476	446	1 965	3 887
Nombre de jours entre la première réunification et la fermeture du dossier PJ				
Moins de trois mois	18 (1,2)	201 (45,1)	538 (27,4)	757 (19,5)
Entre trois mois et un an	192 (13,0)	160 (35,9)	847 (43,1)	1 199 (30,8)
Entre un an et deux ans	446 (30,2)	69 (15,5)	417 (21,2)	932 (24,0)
Plus de deux ans	820 (55,6)	16 (3,6)	163 (8,3)	999 (25,7)

Tableau 35. Proportion des motifs de remplacement dans la sous-cohorte POST1-allongée, selon le motif avant la réunification

Motif d'intervention...	Avant la réunification					Mauvais traitements psychologiques
	Négligence	Abus physique ou risque	Abus sexuel ou risque	Trouble de comportement	Abandon	
lors du remplacement						
Négligence ou risque	90,9%	51,4%	57,5%	35,4%	33,3%	63,6%
Abus physique ou risque	16,9%	78,1%	16,1%	8,9%	4,2%	28,3%
Abus sexuel ou risque	6,3%	5,6%	74,7%	3,6%	0%	7,2%
Trouble de comportement	32,7%	27,1%	34,5%	93,5%	33,3%	28,8%
Abandon	1,1%	0,3%	0%	0,9%	91,7%	1,3%
Mauvais traitements psychologiques	30,5%	41,3%	27,6%	14,4%	16,7%	84,7%

Figure 7. Courbes de risque de remplacement cumulé par la sous-cohorte POST1-allongée, en fonction du groupe d'âge à la réunification

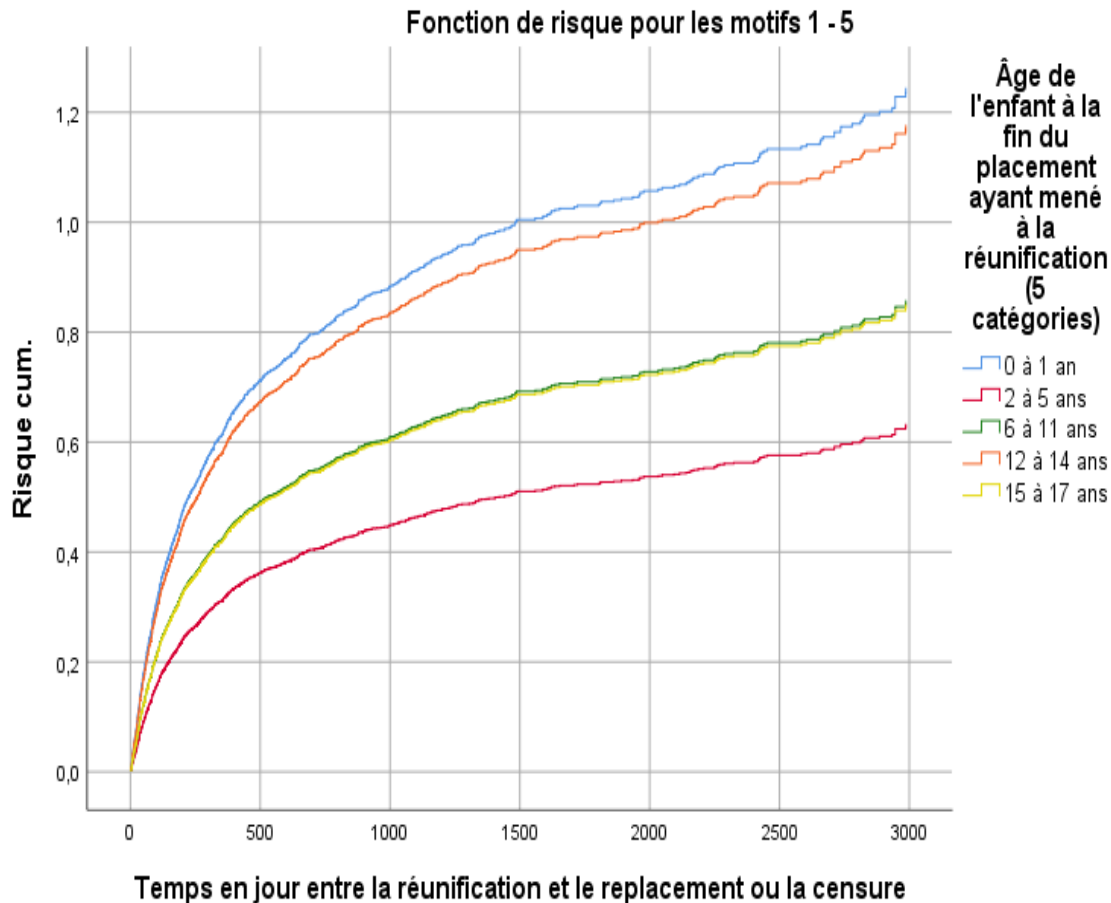


Tableau 36. Risque de remplacement cumulé sur les différents intervalles de l'observation, en fonction du groupe d'âge, pour les enfants de la sous-cohorte POST1-allongée

		Risque de remplacement (%)				
		0 à 1 an	2 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans
Temps après la réunification						
	1 an	51	40	38	57	46
	2 ans	55	44	44	61	45
	3 ans	58	47	47	63	45
	6 ans	63	50	52	65	-
	Fin de l'observation	64	55	55	-	-

Tableau 37. Liste des prédicteurs potentiels pour l'analyse prédictive de remplacement dans la sous-cohorte POST1-allongée (objectif 2a)

VARIABLE	DESCRIPTION	VALEURS POSSIBLES
CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DE L'ENFANT		
Âge à la réunification*	Âge de l'enfant au début de la réunification ciblée	1. 0-1 an 2. 2-5 ans 3. 6-11 ans 4. 12-14 ans 5. 15-17 ans
Sexe	Sexe de l'enfant	1. Masculin 2. Féminin 3. Inconnu
Groupe ethnoculturel	Appartenance à un groupe ethnoculturel minoritaire	L'origine ethnoculturelle de l'enfant a été établie à partir de trois variables de base, soit la langue parlée à la maison, le pays de naissance et l'appartenance ethnoculturelle déclarée par l'enfant lui-même ou observée par l'intervenant. 1. Les enfants caucasiens 2. Les enfants noirs provenant des Antilles et de l'Afrique 3. Les enfants issus des autres minorités comme les Asiatiques du Sud et de l'Est, les Philippins, les Japonais, les Arabes et les Latino-Américains
CARACTÉRISTIQUES DE LA TRAJECTOIRE DE SERVICE AVANT LA RÉUNIFICATION		
Négligence ou risque de Abus physique ou risque de Abus sexuel ou risque de Trouble de comportement* Abandon* Mauvais traitement psychologique	Motifs d'intervention présents avant la réunification ciblée	Ces variables identifient la présence de ces motifs avant la réunification (0. Non, 1. Oui). Les motifs principaux et secondaires sont pris en compte, tout comme les risques sérieux de négligence, d'abus physiques et d'abus sexuels.
Types de milieux substitut visités*	Combinaison des types de milieux visités avant la réunification ciblée	1. Famille d'accueil seulement 2. FAP seulement 3. CR-FG-Autre seulement 4. Mixte
Instabilité*	Nombre de milieux substitut différents visités avant la réunification	variable continue

VARIABLE	DESCRIPTION	VALEURS POSSIBLES
Durée cumulée en placement*	Durée d'hébergement cumulée en mois jusqu'à la première réunification	variable continue
Judiciarisation	Présence de judiciarisation avant la réunification	Un cas est considéré comme judiciarisé s'il existe un regroupement de mesures de type 2 - Mesures provisoires LPJ ou 5 - Mesures judiciaires LPJ avant la réunification.
Signalement retenu antérieur	Présence d'au moins un signalement retenu antérieur	On exclut le signalement associé à l'évaluation initiale. Plus précisément, il s'agit d'un signalement dont la décision finale est "retenu".
Réunification antérieure*	Présence d'une réunification survenue avant la réunification ciblée	Indique la présence (0. Non, 1. Oui) d'une tentative de réunification avant celle qui est ciblée dans l'analyse

* Variables statistiquement significatives dans les analyses bivariées.

Tableau 38. Résultat des analyses de régression multivariées prédisant le risque de remplacement dans chaque groupe d'âge de la sous-cohorte POST1-allongée, objectif 2a (n = 3 885)

Variable	0 à 1 an		2 à 5 ans		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans	
	Sens de l'effet	Risque relatif	Sens de l'effet	Risque relatif	Sens de l'effet	Risque relatif	Sens de l'effet	Risque relatif	Sens de l'effet	Risque relatif
Minorité ethnoculturelle⁽¹⁾										
enfants noirs					↓	0,44				
enfants issus des autres minorités										
Motif d'intervention										
Négligence	↑	1,94								
Abus physique ou risque										
Abus sexuel ou risque										
Troubles de comportement							↑	1,29		
Abandon	↑	5,77					↑	2,14	↑	1,90
Mauvais traitements psychologiques										
Milieus de vie⁽²⁾										
Famille d'accueil seulement							↑	2,56		
CR, FG ou autre seulement							↑	2,78		
Mixte					↑	2,29				
Signalement antérieur										
Nombre de milieux fréquentés									↑	1,09
Durée cumulée en placement	↓	0,90			↓	0,98			↓	0,99
Réunification antérieure					↑	1,78				
Chi-carré global		48,53*		18,96		55,14*		58,95*		35,52*

⁽¹⁾ La catégorie de référence est « Les enfants caucasiens ».

⁽²⁾ La catégorie de référence est « Les enfants en famille accueil de proximité (FAP) seulement ». CR et FG signifient centre de réadaptation et foyer de groupe.

* (p ≤ 0,05).

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05)

4.3.4. Résultats objectif 2b, profil clinique de la réunification et son effet sur le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés

4.3.4.1. Caractéristiques de l'échantillon

Tableau 39. Caractéristiques des enfants réunifiés selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%)	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Nombre total d'enfants	41	105	146
Catégorie d'âge au moment de la réunification			
0 à 1 an	5 (12,2)	11 (10,5)	16 (11,0)
2 à 5 ans	7 (17,1)	21 (20,0)	28 (19,2)
6 à 11 ans	8 (19,5)	47 (44,8)	55 (37,7)
12 à 14 ans	21 (51,2)	26 (24,8)	47 (32,2)
Moyenne (écart-type)	9,3 (4,9)	7,8 (4,4)	8,2 (4,5)
Sexe de l'utilisateur			
Garçons	20 (48,8)	58 (55,2)	78 (53,4)
Filles	21 (51,2)	47 (44,8)	68 (46,6)
Minorités ethnoculturelles			
Oui	11 (26,8)	23 (21,9)	34 (23,3)
Non	29 (70,7)	82 (78,1)	111 (76,6)
Motifs d'intervention avant la réunification			
Négligence (ou risque sérieux)	32 (78,0)	78 (74,3)	110 (75,3)
Abus physiques (ou risque sérieux)	14 (34,1)	41 (39,0)	55 (37,7)
Abus sexuels (ou risque sérieux)	4 (3,8)	4 (3,8)	5 (3,4)
Troubles de comportement	11 (26,8)	19 (18,1)	30 (20,5)
Abandon	1 (2,4)	0 (0,0)	1 (0,7)
Mauvais traitements psychologiques	17 (41,5)	42 (40,0)	59 (40,4)
Motifs d'intervention au remplacement			
Négligence (ou risque sérieux)	29 (70,7)		
Abus physiques (ou risque sérieux)	9 (22,0)		
Abus sexuels (ou risque sérieux)	3 (7,3)		
Troubles de comportement	11 (26,8)		
Abandon	1 (2,4)		
Mauvais traitements psychologiques	11 (26,8)		
Donnée manquante	1 (2,4)		
A déjà été suspendu plus d'une journée ou expulsé de son école ?			
Oui	7 (17,9)	18 (19,1)	25 (18,8)
Non	32 (82,1)	76 (80,9)	108 (81,2)

Tableau 40. Caractéristiques du milieu de vie de l'enfant aux différents temps de mesure

	T₁⁽¹⁾ N (%)	T₂ N (%)	T₃ N (%)
Structure familiale			
Deux parents biologiques	49 (33,6)	43 (29,5)	40 (27,4)
Mère biologique et son/sa conjoint.e	18 (12,3)	16 (11,0)	15 (10,3)
Père biologique et son/sa conjoint.e	3 (2,1)	5 (3,4)	6 (4,1)
Mère biologique seule	51 (34,9)	51 (34,9)	53 (36,3)
Père biologique seul	14 (9,6)	19 (13,0)	23 (15,8)
Garde partagée parents biologiques	2 (1,4)	2 (1,4)	0 (0,0)
Famille élargie (grands-parents, tante, etc.)	7 (4,8)	8 (5,5)	8 (5,5)
Parents adoptifs ou tuteurs	2 (1,4)	2 (1,4)	1 (0,7)
Structure familiale			
Biparentale	70 (47,9)	64 (43,8)	61 (41,8)
Monoparentale	65 (44,5)	70 (47,9)	76 (52,1)
Autre	11 (7,5)	12 (8,2)	9 (6,2)
Fratrie placée dans un autre milieu substitut ou adoptés	53 (36,3)	46 (31,5)	44 (30,1)
Surpeuplement	5 (3,4)	0 (0,0)	0 (0,0)
Présence d'éléments de risque dans le logement	24 (16,4)	10 (6,8)	4 (2,7)

⁽¹⁾ Les trois temps de mesure sont les suivants : T₁ = au début de l'épisode de placement précédant la réunification ciblée; T₂ = au moment de la réunification ciblée, cela correspond au moment où la décision de réunifier l'enfant et sa famille est prise; T₃ = pendant la réunification, il s'agit de l'intervalle entre la réunification ciblée et le premier remplacement (ou la fin de l'observation si l'enfant n'est pas remplacé).

4.3.4.2. Trajectoires de service des enfants de l'échantillon

Tableau 41. Caractéristiques de l'historique de placement avant la réunification, selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%)	Non replacés N (%)	Total N (%)
Nombre total d'enfants	41	105	146
Signalement retenu antérieur			
Aucun signalement retenu antérieur	16 (39,0)	49 (46,7)	65 (44,5)
Au moins un signalement retenu antérieur	25 (61,0)	56 (53,3)	81 (55,5)
Réunification antérieure à celle qui est ciblée			
Aucune réunification antérieure	32 (78,0)	92 (87,6)	124 (84,9)
Au moins une réunification antérieure	9 (22,0)	13 (12,4)	22 (15,1)
Judiciarisation			
Aucune judiciarisation	14 (34,1)	20 (19,0)	34 (23,3)
Judiciarisation	22 (53,7)	84 (80,0)	106 (72,6)
Judiciarisation inconnue	5 (12,2)	1 (1,0)	6 (4,1)
Durée cumulée en placement (en mois)			
Aucun placement continu	1 (2,4)	0 (0,0)	1 (0,7)
12 mois ou moins	34 (82,9)	65 (61,9)	99 (67,8)
De 13 à 18 mois	3 (7,3)	8 (7,6)	11 (7,5)
De 19 à 24 mois	1 (2,4)	9 (8,6)	10 (6,8)
Plus de 24 mois	2 (4,9)	23 (21,9)	25 (17,1)
Moyenne (écart-type)	7,7 (18,2)	13,7 (16,0)	12,0 (16,9)
Placement exclusivement en FAP avant la réunification			
Tout autre type de milieu	32 (80,0)	75 (71,4)	107 (73,8)
Seulement des placements en FAP	8 (20,0)	30 (28,6)	38 (26,2)

Tableau 42. Nombre de milieux de vie et de déplacements avant la réunification

	Replacés N (%)	Non replacés N (%)	Total N (%)
Nombre total d'enfants	41	105	146
Nombre de milieux de vie différents			
Un milieu	28 (68,3)	57 (54,3)	85 (58,2)
Deux milieux	9 (22,0)	35 (33,3)	44 (30,1)
Trois milieux	2 (4,9)	8 (7,6)	10 (6,8)
Plus de trois milieux	1 (2,4)	5 (4,9)	6 (4,1)
Donnée manquante	1 (2,4)	0 (0,0)	1 (0,7)
Moyenne (écart-type)	1,4 (0,7)	1,7 (0,9)	1,6 (0,9)
Nombre de déplacements			
Aucun déplacement	32 (78,0)	68 (64,8)	100 (68,5)
Un déplacement	7 (17,1)	30 (28,6)	37 (25,3)
Deux déplacements	0 (0,0)	1 (1,0)	1 (0,7)
Plus de deux déplacements	1 (2,4)	6 (5,7)	7 (3,8)
Donnée manquante	1 (2,4)	0 (0,0)	1 (0,7)
Moyenne (écart-type)	0,3 (0,6)	0,5 (0,9)	0,4 (0,8)

4.3.4.3. Fréquence des contacts des enfants de l'échantillon

Tableau 43. Fréquence des contacts entre l'enfant réunié et le(s) parent(s) dans les trois mois précédant la réunification, selon la présence d'un remplacement

	Replacés moy (é-t)	Non remplacés moy (é-t)	Total moy (é-t)
Nb de contacts AVANT la réunification			
Nb de jours avec contact	48,6 (33,2)	40,6 (27,6)	42,9 (29,4)
Nb de nuits au domicile de la FP	42,9 (33,9)	31,1 (25,9)	34,5 (28,8)
Nb de jours avec contact en personne AVANT la réunification			
3 ^e mois avant la réunification	17,6 (12,3)	12,1 (9,9)	13,6 (10,9)
2 ^e mois avant la réunification	17,9 (12,1)	14,8 (10,3)	15,6 (10,8)
1 ^{er} mois avant la réunification	16,3 (11,0)	15,2 (10,6)	15,5 (10,7)
Nb de nuits au domicile AVANT la réunification			
3 ^e mois avant la réunification	15,9 (12,8)	8,9 (9,8)	10,9 (11,1)
2 ^e mois avant la réunification	16,1 (12,6)	11,0 (9,9)	12,4 (10,9)
1 ^{er} mois avant la réunification	13,7 (11,4)	12,0 (9,9)	12,5 (10,4)

Tableau 44. Difficultés lors des contacts entre le(s) parent(s) et l'enfant, selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%) ⁽¹⁾	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Présence de difficultés lors...			
des contacts	22/38 (57,9)	40/92 (43,5)	62/130 (47,7)
des nuits au domicile	17/33 (51,5)	31/82 (37,8)	48/115 (41,7)

⁽¹⁾ Les pourcentages présentés dans ce tableau concernent seulement les enfants ayant eu le type de contact.

Tableau 45. Fréquence des contacts intervenant responsable - enfant, selon la présence d'un remplacement

	Replacés moy (é-t)	Non remplacés moy (é-t)	Total moy (é-t)
Nb de jours avec contact AVANT la réunification	3,6 (2,3)	4,6 (4,6)	4,3 (4,1)
Nb de jours avec contact			
3 ^e mois avant la réunification	0,6 (0,9)	1,3 (2,0)	1,1 (1,8)
2 ^e mois avant la réunification	1,1 (1,4)	1,5 (1,9)	1,4 (1,8)
1 ^{er} mois avant la réunification	1,8 (1,3)	1,9 (1,9)	1,8 (1,7)

Tableau 46. Fréquence des contacts autre intervenant – enfant, selon la présence d’un remplacement

	Replacés moy (é-t)	Non remplacés moy (é-t)	Total moy (é-t)
Nb de jours avec contact AVANT la réunification	12,5 (22,0)	17,5 (21,8)	16,1 (21,9)
Nb de jours avec contact			
3 ^e mois avant la réunification	3,4 (8,1)	5,6 (8,2)	5,0 (8,2)
2 ^e mois avant la réunification	4,2 (7,6)	5,9 (8,1)	5,4 (8,0)
1 ^{er} mois avant la réunification	5,0 (8,0)	6,1 (8,7)	5,8 (8,5)

4.3.4.4. Difficultés de fonctionnement des enfants de l’échantillon

Tableau 47. Synthèse des difficultés de fonctionnement de l’enfant aux différents temps de mesure

	T ₁ ⁽¹⁾ N (%)	T ₂ N (%)	T ₃ N (%)
Au moins un ... noté au dossier			
Problème de santé mentale	31 (21,1)	30 (20,5)	30 (20,5)
Comportement autodestructeur	14 (9,6)	6 (4,1)	9 (6,2)
Trouble de comportement	52 (35,6)	47 (32,2)	43 (29,5)
Problème de consommation	9 (6,2)	7 (4,8)	0 (0,0)
Problème d’attachement	15 (10,3)	10 (6,8)	11 (7,5)
Trouble neurodéveloppemental	50 (34,2)	46 (31,5)	46 (31,5)
Retard de développement	27 (18,5)	23 (15,8)	21 (14,4)
Handicap physique	3 (2,1)	3 (2,1)	3 (2,1)
Problème de santé chronique	10 (6,8)	9 (6,2)	8 (5,5)

⁽¹⁾ Pour l’ensemble des difficultés de fonctionnement, les trois temps de mesure sont les suivants : T₁ = avant la réunification ciblée, cela couvre tout ce qui précède la réunification, même si cela remonte à plusieurs signalements antérieurs; T₂ = au moment de la réunification ciblée, cela correspond au moment où la décision de réunifier l’enfant et sa famille est prise; T₃ = pendant la réunification, il s’agit de l’intervalle entre la réunification ciblée et le premier remplacement (ou la fin de l’observation si l’enfant n’est pas remplacé).

Tableau 48. Indice cumulatif des difficultés de fonctionnement vécues par l'enfant, selon la présence d'un remplacement

	Replacés	Non replacés	Total
	N (%)	N (%)	N (%)
Nombre total d'enfants	41	105	146
Difficultés vécues au temps 1			
Aucune difficulté	12 (29,3)	42 (40,0)	54 (37,0)
Une difficulté	7 (17,1)	20 (19,0)	27 (18,5)
Deux difficultés	11 (26,8)	18 (17,1)	29 (19,9)
Trois difficultés	8 (19,5)	15 (14,3)	23 (15,8)
Plus de trois difficultés	3 (7,3)	10 (9,6)	13 (9,0)
Moyenne (écart-type)	1,6 (1,4)	1,4 (1,5)	1,5 (1,4)
Difficultés vécues au temps 2			
Aucune difficulté	12 (29,3)	45 (42,9)	57 (39,0)
Une difficulté	11 (26,8)	21 (20,0)	32 (21,9)
Deux difficultés	11 (26,8)	20 (19,0)	31 (21,2)
Trois difficultés	6 (14,6)	14 (13,3)	20 (13,7)
Plus de trois difficultés	1 (2,4)	5 (4,9)	6 (4,1)
Moyenne (écart-type)	1,4 (1,2)	1,2 (1,3)	1,2 (1,3)
Difficultés vécues au temps 3			
Aucune difficulté	13 (31,7)	46 (43,8)	59 (40,4)
Une difficulté	13 (31,7)	22 (21,0)	35 (24,0)
Deux difficultés	8 (19,5)	23 (21,9)	31 (21,2)
Trois difficultés	4 (9,8)	10 (9,5)	14 (9,6)
Plus de trois difficultés	3 (7,3)	4 (3,9)	7 (4,8)
Moyenne (écart-type)	1,3 (1,4)	1,1 (1,2)	1,2 (1,3)

4.3.4.5. Difficultés de fonctionnement chez les figures parentale des enfants de l'échantillon

Tableau 49. Synthèse des difficultés de fonctionnement présentes chez au moins l'une des figures parentales, aux trois différents temps de mesure

	T ₁ ⁽¹⁾ N (%)	T ₂ N (%)	T ₃ N (%)
Au moins un(e) ... noté(e) au dossier			
Problème de consommation	44 (30,1)	28 (19,2)	28 (19,2)
Activité criminelle	31 (21,2)	16 (11,0)	16 (11,0)
Problème de santé mentale	57 (39,0)	54 (37,0)	51 (34,9)
Handicap physique	3 (2,1)	3 (2,1)	3 (2,1)
Problème de santé chronique	14 (9,6)	12 (8,2)	14 (9,6)
Déficience intellectuelle	2 (1,4)	2 (1,4)	2 (1,4)
Indication de violence conjugale	42 (28,8)	14 (9,6)	12 (8,2)
Indication d'activité de prostitution	1 (0,7)	1 (0,7)	1 (0,7)
Situation d'instabilité résidentielle	4 (2,7)	1 (0,7)	2 (1,4)

⁽¹⁾ Pour l'ensemble des difficultés de fonctionnement, les trois temps de mesure sont les suivants : T₁ = avant la réunification ciblée, cela couvre tout ce qui précède la réunification, même si cela remonte à plusieurs signalements antérieurs; T₂ = au moment de la réunification ciblée. Cela correspond au moment où la décision de réunifier l'enfant et sa famille est prise; T₃ = pendant la réunification. Il s'agit de l'intervalle entre la réunification ciblée et le premier remplacement (ou la fin de l'observation si l'enfant n'est pas remplacé).

Tableau 50. Indice cumulatif des difficultés vécues par au moins l'une des figures parentales, selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%)	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Nombre total	41	105	146
Difficultés vécues au temps 1			
Aucune difficulté	14 (34,1)	23 (21,9)	37 (25,3)
Une difficulté	12 (29,3)	39 (37,1)	51 (34,9)
Deux difficultés	9 (22,0)	25 (23,8)	34 (23,3)
Trois difficultés	5 (12,2)	13 (12,4)	18 (12,3)
Plus de trois difficultés	1 (2,4)	5 (4,8)	6 (4,1)
Moyenne (écart-type)	1,2 (1,1)	1,4 (1,1)	1,4 (1,1)
Difficultés vécues au temps 2			
Aucune difficulté	15 (36,6)	42 (40,0)	57 (39,0)
Une difficulté	15 (36,6)	39 (37,1)	54 (37,0)
Deux difficultés	11 (26,8)	18 (17,1)	29 (19,9)
Trois difficultés	0 (0,0)	5 (4,8)	5 (3,4)
Plus de trois difficultés	0 (0,0)	1 (1,0)	1 (0,7)
Moyenne (écart-type)	0,9 (0,8)	0,9 (0,9)	0,9 (0,9)
Difficultés vécues au temps 3			
Aucune difficulté	16 (39,0)	43 (41,0)	59 (40,4)
Une difficulté	14 (34,1)	40 (38,1)	54 (37,0)
Deux difficultés	9 (22,0)	16 (15,2)	25 (17,1)
Trois difficultés	2 (4,9)	5 (4,8)	7 (4,8)
Plus de trois difficultés	0 (0,0)	1 (1,0)	1 (0,7)
Moyenne (écart-type)	0,9 (0,9)	0,9 (0,9)	0,9 (0,9)

4.3.4.6. Autres difficultés des enfants de l'échantillon

Tableau 51. Présence de difficultés lors du dernier retour progressif, selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%)	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Nombre total d'enfants ayant eu un retour progressif	18 (43,9)	72 (68,6)	90 (61,6)
Présence des difficultés (si retour progressif)			
Problèmes de comportement chez l'enfant	10 (55,6)	19 (26,4)	29 (32,2)
Problèmes chez la ou les FP	4 (22,2)	5 (6,9)	9 (10,0)
Problèmes conjugaux	1 (5,6)	2 (2,8)	3 (3,3)
Problèmes d'encadrement ou de respect des conditions de la part de la ou des FP	3 (16,7)	7 (9,7)	10 (11,1)
Conflits entre la famille et l'enfant	3 (16,7)	8 (11,1)	11 (12,2)
Autres difficultés	0 (0,0)	3 (4,2)	3 (3,3)
Au moins une difficulté lors du retour progressif	16 (88,9)	41 (56,9)	57 (63,3)
Aucune difficulté lors du retour progressif	2 (11,1)	31 (43,1)	33 (36,7)

Tableau 52. Présence de difficultés au moment de la réunification, selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%)	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Présence des difficultés			
Amélioration fragile de la situation qui a nécessité le placement	22 (53,7)	49 (46,7)	71 (48,6)
Déroulement difficile des contacts avec la ou les FP	21 (51,2)	37 (35,2)	58 (39,7)
Inquiétudes, réticences ou craintes de la ou des FP par rapport à la réunification	17 (41,5)	28 (26,7)	45 (30,8)
Inquiétudes, réticences ou craintes de l'enfant par rapport à la réunification	12 (29,3)	21 (20,0)	33 (22,6)
Au moins une difficulté notée au dossier	34 (82,9)	77 (73,3)	111 (76,0)
Aucune difficulté notée au dossier	7 (17,1)	28 (26,7)	35 (24,0)

Tableau 53. Motifs de remplacement notés au dossier

	Replacés N (%)
Présence des motifs (si remplacement)	
Le fonctionnement de l'enfant s'est détérioré	16 (39,0)
Le fonctionnement de la ou des FP s'est détérioré	23 (56,1)
La relation parent-enfant s'est détériorée	21 (51,2)
Changement de configuration familiale	9 (22,0)
Changement dans la situation financière ou d'emploi	2 (4,9)
Non-respect des recommandations prévues	2 (4,9)
Éléments de maltraitance	4 (9,6)
Autre	2 (4,9)
Donnée manquante	4 (9,8)

4.3.4.7. Services offerts aux enfants de l'échantillon

Tableau 54. Synthèse des services offerts à l'enfant, aux différents temps de mesure

	T₁⁽¹⁾ N (%)	T₂ N (%)
Au moins un(e) ... noté(e) au dossier		
Programme offert à l'interne	95 (65,1)	105 (71,9)
Ressource ou service externe	105 (71,9)	112 (76,7)

⁽¹⁾ Pour l'ensemble des services offerts, les deux temps de mesure sont les suivants : T₁ = pendant les trois derniers mois précédant la réunification ciblée ; T₂ = entre la réunification ciblée et le remplacement (ou la fin de l'observation si l'enfant n'est pas remplacé).

Tableau 55. Indice cumulatif des services offerts à l'enfant, selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%)	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Nombre total	41	105	146
Services offerts au temps 1			
Aucun service	10 (24,4)	14 (13,3)	24 (16,4)
Un service	6 (14,6)	21 (20,0)	27 (18,5)
Deux services	9 (22,0)	28 (26,7)	37 (25,3)
Trois services	8 (19,5)	23 (21,9)	31 (21,2)
Quatre services	3 (7,3)	8 (7,6)	11 (7,5)
Plus de quatre services	5 (12,2)	11 (10,5)	16 (11,0)
Moyenne (écart-type)	2,2 (1,9)	2,3 (1,6)	2,2 (1,7)
Services offerts au temps 2			
Aucun service	4 (9,8)	11 (10,5)	15 (10,3)
Un service	6 (14,6)	22 (21,0)	28 (19,2)
Deux services	14 (34,1)	29 (27,6)	43 (29,5)
Trois services	5 (12,2)	20 (19,0)	25 (17,1)
Quatre services	5 (12,2)	10 (9,5)	15 (10,3)
Plus de quatre services	7 (17,0)	13 (12,4)	20 (13,7)
Moyenne (écart-type)	2,6 (1,7)	2,4 (1,6)	2,5 (1,7)

Tableau 56. Nature des services offerts à l'enfant

	T ₁ ^a N (%)	T ₂ N (%)
Programmes à l'interne		
Évaluation psychologique/pédopsychiatrique	2 (1,4)	1 (0,7)
Suivi psychologique/pédopsychiatrique	3 (2,1)	2 (1,4)
Intervention en milieu de vie (IMV) – santé mentale	9 (6,2)	7 (4,8)
Intervention en milieu de vie (IMV) – soutien scolaire	4 (2,7)	4 (2,7)
Intervention en milieu de vie (IMV) – réadaptation	5 (3,4)	8 (5,5)
Intervention en milieu de vie (IMV) – réinsertion	9 (6,2)	8 (5,5)
Intervention en milieu de vie (IMV) – suivi avec intervenant.e / psychoéducatrice / T.S.	22 (15,1)	23 (15,8)
Intervention en milieu de vie (IMV) – CSRE	23 (15,8)	23 (15,8)
Intervention en milieu de vie (IMV) – collaboration ou transfert inter CJ	2 (1,4)	7 (4,8)
Intervention en milieu de vie (IMV) – autre ou non spécifié	24 (16,4)	34 (23,3)
Intervention de réadaptation avec hébergement (IRH)	12 (8,2)	10 (6,8)
Intervention rapide et intensive (IRI – c.-à-d. Crise-Ados-Famille-Enfant)	8 (5,5)	7 (4,8)
Suivi intensif dans le milieu (SIM)	1 (0,7)	1 (0,7)
Service d'intervention rapide et complémentaire (SIRC)	1 (0,7)	1 (0,7)
Programmes d'accompagnement des jeunes et des familles en difficulté (c.-à-d. CAI, MFMC, CABE)	5 (3,4)	9 (6,2)
Prise en charge LSJPA	1 (0,7)	1 (0,7)
Autre type de programme ou programme indéterminé	0 (0,0)	0 (0,0)
Au moins un programme offert à l'interne noté au dossier	95 (65,1)	105 (71,9)
Aucun programme offert à l'interne noté au dossier	51 (34,9)	41 (28,1)
Ressources ou services externes		
CLSC (programmes ou services non spécifiés)	11 (7,5)	12 (8,2)
Évaluation ou suivi psychologique/pédopsychiatrique (incluant thérapie individuelle et familiale)	44 (30,1)	46 (31,5)
Évaluation ou suivi médical conventionnel	44 (30,1)	47 (32,2)
Évaluation ou suivi médical en Centre de pédiatrie sociale	10 (6,8)	10 (6,8)
Suivi avec intervenant.e / psychoéducatrice / T.S.	20 (13,7)	20 (13,7)
Ressources spécialisées (c.-à-d. clinique transculturelle, centre de réadaptation en DI et TED)	10 (6,8)	7 (4,8)
Centre de la petite enfance (CPE)	2 (1,4)	2 (1,4)
OBNL d'aide à la famille (c.-à-d. Maison de la famille)	6 (4,1)	9 (6,2)
Activités (camp de jour, activité artistique ou culturelle, sport, etc.)	10 (6,8)	20 (13,7)
Organisme de bienfaisance (incluant banque alimentaire, vêtements)	1 (0,7)	0 (0,0)
Aide à l'hébergement (c.-à-d. ressources de type mères-enfants, HLM, refuges)	0 (0,0)	0 (0,0)
Ressources d'aide juridique	0 (0,0)	0 (0,0)
Ressources/centres de réadaptation en dépendance (c.-à-d. A.A., Portage, Le Virage)	3 (2,1)	3 (2,1)
CAVAC / IVAC / FAVAC	5 (3,4)	3 (2,1)
Programmes d'accompagnement des jeunes et des familles en difficulté (CLSC, CSSS)	16 (11,0)	19 (13,0)
Autre type de ressource ou ressource indéterminée	9 (6,2)	9 (6,2)
Au moins une ressource ou un service externe noté au dossier	105 (71,9)	112 (76,7)
Aucune ressource ou service externe noté au dossier	41 (28,1)	34 (23,3)

4.3.4.8. Services offerts aux figures parentales des enfants de l'échantillon

Tableau 57. Synthèse des services offerts aux figures parentales, aux différents temps de mesure

	T₁⁽¹⁾ N (%)	T₂ N (%)
Au moins un(e) ... noté(e) au dossier		
Programme offert à l'interne	98 (67,1)	109 (74,7)
Ressource ou service externe	96 (65,8)	95 (65,1)

⁽¹⁾ Pour l'ensemble des services offerts, les deux temps de mesure sont les suivants : T1 = pendant les trois derniers mois précédant la réunification ciblée ; T2 = entre la réunification ciblée et le remplacement (ou la fin de l'observation si l'enfant n'est pas remplacé).

Tableau 58. Indice cumulatif des services offerts aux figures parentales, selon la présence d'un remplacement

	Replacés N (%)	Non remplacés N (%)	Total N (%)
Nombre total	41	105	146
Services rendus au temps 1			
Aucun service	9 (22,0)	11 (10,5)	20 (13,7)
Un service	14 (34,1)	26 (24,8)	40 (27,4)
Deux services	5 (12,2)	34 (32,4)	39 (26,7)
Trois services	9 (22,0)	23 (21,9)	32 (21,9)
Quatre services	1 (2,4)	5 (4,8)	6 (4,1)
Plus de quatre services	3 (7,3)	6 (5,8)	9 (6,2)
Moyenne (écart-type)	1,8 (1,7)	2,1 (1,4)	2,0 (1,5)
Services rendus au temps 2			
Aucun service	5 (12,2)	8 (7,6)	13 (8,9)
Un service	10 (24,4)	26 (24,8)	36 (24,7)
Deux services	13 (31,7)	36 (34,3)	49 (33,6)
Trois services	5 (12,2)	21 (20,0)	26 (17,8)
Quatre services	3 (7,3)	8 (7,6)	11 (7,5)
Plus de quatre services	5 (12,2)	6 (5,8)	11 (7,5)
Moyenne (écart-type)	2,2 (1,7)	2,2 (1,3)	2,2 (1,4)

Tableau 59. Nature des services offerts aux figures parentales, aux différents temps de mesure

	T ₁ N (%)	T ₂ N (%)
Programmes à l'interne		
Évaluation psychologique/psychiatrique	1 (0,7)	0 (0,0)
Suivi psychologique/psychiatrique	0 (0,0)	0 (0,0)
Intervention en milieu de vie (IMV) – santé mentale	1 (0,7)	1 (0,7)
Intervention en milieu de vie (IMV) – soutien scolaire	1 (0,7)	1 (0,7)
Intervention en milieu de vie (IMV) – réadaptation	7 (4,8)	8 (5,5)
Intervention en milieu de vie (IMV) – réinsertion	9 (6,2)	8 (5,5)
Intervention en milieu de vie (IMV) – suivi avec intervenant.e / psychoéducatrice / T.S.	26 (17,8)	37 (18,5)
Intervention en milieu de vie (IMV) – CSRE	20 (13,7)	22 (15,1)
Intervention en milieu de vie (IMV) – collaboration ou transfert inter CJ	3 (2,1)	6 (4,1)
Intervention en milieu de vie (IMV) – autre ou non spécifié	20 (13,7)	30 (20,5)
Intervention de réadaptation avec hébergement (IRH)	6 (4,1)	4 (2,7)
Intervention rapide et intensive (IRI – c.-à-d. Crise-Ados-Famille-Enfant)	7 (4,8)	6 (4,1)
Suivi intensif dans le milieu (SIM)	1 (0,7)	1 (0,7)
Service d'intervention rapide et complémentaire (SIRC)	1 (0,7)	1 (0,7)
Programmes d'accompagnement des jeunes et des familles en difficulté (c.-à-d. CAI, MFMC, CABE)	9 (6,2)	13 (8,9)
Autre type de programme ou programme indéterminé	1 (0,7)	6 (4,1)
Au moins un programme offert à l'interne noté au dossier	98 (67,1)	109 (74,7)
Aucun programme offert à l'interne noté au dossier	48 (32,9)	37 (25,3)
Ressources ou services à l'externe		
CLSC (programmes ou services non spécifiés)	22 (15,1)	25 (17,1)
Évaluation ou suivi psychologique/psychiatrique (incluant thérapie individuelle et familiale)	32 (21,9)	32 (21,9)
Évaluation ou suivi médical conventionnel	12 (8,2)	9 (6,2)
Évaluation ou suivi médical en Centre de pédiatrie sociale	5 (3,4)	4 (2,7)
Suivi avec intervenant.e / psychoéducatrice / T.S.	11 (7,5)	7 (4,8)
Ressources spécialisées (c.-à-d. clinique transculturelle, centre de réadaptation en DI et TED)	6 (4,1)	9 (6,2)
Association coopérative d'économie familiale (ACEF)	4 (2,7)	1 (0,7)
OBNL d'aide à la famille (c.-à-d. Maison de la famille)	16 (11,0)	20 (13,7)
Organisme de bienfaisance (incluant banque alimentaire, vêtements)	5 (3,4)	9 (6,2)
Aide à l'emploi, centre d'emploi (incluant CJE)	2 (1,4)	2 (1,4)
Aide à l'hébergement (c.-à-d. ressources de type mères-enfants, HLM, refuges)	6 (4,1)	3 (2,1)
Ressources d'aide juridique	2 (1,4)	3 (2,1)
Ressources/centres de réadaptation en dépendance (c.-à-d. A.A., Portage, Le Virage)	18 (12,3)	13 (8,9)
CAVAC / IVAC / FAVAC	2 (1,4)	2 (2,1)
Programmes d'accompagnement des jeunes et des familles en difficulté (CLSC, CSSS)	18 (12,3)	23 (15,8)
Autre type de ressource ou ressource indéterminée	9 (6,2)	13 (8,9)
Au moins une ressource ou un service externe noté au dossier	96 (65,8)	95 (65,1)
Aucune ressource ou service externe noté au dossier	50 (34,2)	51 (34,9)

Tableau 60. Modèle 1 multivarié – Caractéristiques de l'enfant prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfant réunifiés

Indicateurs significatifs en bivarié	Sens de l'effet	Risque relatif
Âge ⁽¹⁾ <i>0 à 5 ans</i> <i>6 à 11 ans</i>	↓	0,27
Sexe ⁽²⁾ <i>Garçons</i>		
Minorité ethnoculturelle ⁽³⁾ <i>Enfants noirs</i> <i>Enfants issus des autres minorités</i>		
Motifs d'intervention avant la réunification		
Chi-carré global	11,46*	

⁽¹⁾ La catégorie de référence est « 12 à 14 ans ».

⁽²⁾ La catégorie de référence est « Filles ».

⁽³⁾ La catégorie de référence est « Les enfants caucasiens ».

* ($p \leq 0,05$)

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

Tableau 61. Modèle 2 multivarié – Caractéristiques de la trajectoire de service prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés

Indicateurs significatifs en bivarié	Sens de l'effet	Risque relatif
Âge ⁽¹⁾ <i>0 à 5 ans</i> <i>6 à 11 ans</i>	↓	0,35
Nombre de milieux substitut différents	↓	0,37
Présence de réunification antérieure	↑	6,65
Durée cumulée en placement		
Fréquentation de famille d'accueil de proximité (FAP) seulement		
Présence de judiciarisation	↓	0,44
Chi-carré global	28,10*	

⁽¹⁾ La catégorie de référence est « 12 à 14 ans ».

* ($p \leq 0,05$)

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

Tableau 62. Modèles 3a à 3j multivariés – Contacts parent-enfant prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés

Indicateurs significatifs en bivarié		Sens de l'effet	Risque relatif
	Âge ⁽¹⁾ <i>0 à 5 ans⁽²⁾</i> <i>6 à 11 ans⁽³⁾</i>	↓ ↓	
3a	Nombre de jours de contact avec la figure parentale – 3 ^e mois avant la réunification	↑	1,04
3b	Progression des jours de contact entre la figure parentale et l'enfant (du 2^e au 1^{er} mois avant la réunification)⁽⁴⁾ <i>Diminution</i> <i>Stabilité</i>	↑ ↑	3,77 2,99
3c	Nombre de nuits au domicile de la figure parentale avant réunification		
3d	Nombre de nuits au domicile de la figure parentale – 3 ^e mois avant réunification	↑	1,05
3e	Nombre de nuits au domicile de la figure parentale – 2 ^e mois avant réunification	↑	1,03
3f	Progression des nuits chez la figure parentale (du 2 ^e au 1 ^{er} mois avant la réunification) ⁽⁵⁾ <i>Diminution</i> <i>Stabilité</i>	↑	3,33
3g	Nombre de contacts avec la figure parentale jour + nuit avant réunification		
3h	Progression des contacts jour + nuit avec la figure parentale (du 2 ^e au 1 ^{er} mois avant la réunification) ⁽⁶⁾ <i>Diminution</i> <i>Stabilité</i>	↑ ↑	3,22 2,71
3i	Nombre de contacts avec la figure parentale jour + nuit 3 ^e mois avant réunification	↑	1,02
3j	Nombre de contacts avec la figure parentale jour + nuit 2 ^e mois avant réunification		
Chi-carré du modèle le plus performant (modèle 3b)		22,13*	

(1) La catégorie de référence est « 12 à 14 ans ».

(2) Catégorie significative au seuil 0,05 dans les modèles 3a, 3d, 3e, 3h, 3i et 3j.

(3) Catégorie significative au seuil 0,05 dans les modèles 3a, 3b, 3c, 3d, 3e, 3f, 3g, 3h, 3i et 3j.

(4) La catégorie de référence est « Augmentation ».

(5) La catégorie de référence est « Augmentation ».

(6) La catégorie de référence est « Augmentation ».

* (p ≤ 0,05)

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05).

Tableau 63. Modèles 4a à 4d multivariés – Contacts intervenant-enfant prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés

Indicateurs significatifs en bivarié		Sens de l'effet	Risque relatif
	Âge ⁽¹⁾ <i>0 à 5 ans⁽²⁾</i> <i>6 à 11 ans⁽³⁾</i>	↓ ↓	
4a	Nombre de jours de contact avec l'intervenant responsable – 3 ^e mois avant la réunification	↓	0,72
4b	Progression des jours de contact avec l'intervenant responsable (du 2^e au 1^{er} mois avant la réunification)⁽⁴⁾ <i>Diminution</i> <i>Stabilité</i>	↓	0,31
4c	Progression des contacts avec un autre intervenant (du 2 ^e au 1 ^{er} mois avant la réunification) ⁽⁵⁾ <i>Diminution</i> <i>Stabilité</i>	↓	0,29
4d	Nombre de jours de contact avec n'importe quel intervenant – 3 ^e mois avant la réunification	↓	0,94
Chi-carré du modèle le plus performant (modèle 4b)		19,73*	

⁽¹⁾ La catégorie de référence est « 12 à 14 ans ».

⁽²⁾ Catégorie significative au seuil 0.05 dans le modèle 4d.

⁽³⁾ Catégorie significative au seuil 0.05 dans les modèles 4a, 4b, 4c et 4d.

⁽⁴⁾ La catégorie de référence est « Augmentation ».

⁽⁵⁾ La catégorie de référence est « Augmentation ».

* ($p \leq 0,05$)

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

Tableau 64. Modèle 5 multivarié – Difficultés rencontrées prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés

Indicateurs significatifs en bivarié	Sens de l'effet	Risque relatif
Âge ⁽¹⁾ <i>0 à 5 ans</i> <i>6 à 11 ans</i>	↓	0,38
Présence de difficultés lors du dernier retour progressif précédant la réunification ⁽²⁾ <i>Retour avec difficultés</i> <i>Aucun retour progressif réalisé</i>	↑ ↑	4,44 7,19
Présence de problèmes de santé mentale chez l'enfant avant la réunification		
Présence de comportements autodestructeurs chez l'enfant avant la réunification		
Présence de problèmes de santé mentale chez au moins une des deux figures parentale au moment de la réunification		
Chi-carré global		27,34*

⁽¹⁾ La catégorie de référence est « 12 à 14 ans ».

⁽²⁾ La catégorie de référence est « Retour sans difficulté ».

* (p ≤ 0,05)

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05).

Tableau 65. Modèle 6 multivarié – Les services offerts prédisant le remplacement dans l'échantillon d'enfants réunifiés

Indicateurs significatifs en bivarié	Sens de l'effet	Risque relatif
Âge ⁽¹⁾ <i>0 à 5 ans</i> <i>6 à 11 ans</i>	↓	0,29
Évaluation ou suivi médical de l'enfant en Centre de pédiatrie sociale avant la réunification		
Ressources/centres de réadaptation en dépendance pour l'enfant (c.-à-d. A.A., Portage, Le Virage) avant la réunification		
Présence du service rendu ENFANT : Programme - IMV - santé mentale avant la réunification	↑	3,60
Suivi avec intervenant.e / psychoéducatrice / T.S en externe pour l'enfant avant la réunification		
Évaluation ou suivi médical d'une figure parentale en Centre de pédiatrie sociale avant la réunification		
Suivi avec intervenant.e / psychoéducatrice / T.S en externe pour figure parentale avant la réunification		
Chi-carré global		33,45*

⁽¹⁾ La catégorie de référence est « 12 à 14 ans ».

* (p ≤ 0,05)

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative (p ≤ 0,05).

Tableau 66. Modèle 7 final multivarié – Les meilleurs prédicteurs du remplacement parmi les caractéristiques de la trajectoire et du profil clinique, dans l'échantillon d'enfants réunifiés (n = 146)

Indicateurs significatifs en bivarié	Sens de l'effet	Risque relatif
Âge ⁽¹⁾ <i>0 à 5 ans</i> <i>6 à 11 ans</i>		
Nombre de milieux fréquentés	↓	0,31
Présence de réunification antérieure	↑	5,97
Présence de judiciarisation		
Progression du total des jours de contact entre les figures parentales et l'enfant (du 2e au 1er mois avant la réunification) ⁽²⁾ <i>Diminution</i> <i>Stabilité</i>	↑	3,37
Progression du total des contacts entre l'intervenant responsable et l'enfant (du 2e au 1er mois avant la réunification) ⁽³⁾ <i>Diminution</i> <i>Stabilité</i>	↓	0,30
Présence de difficultés lors du dernier retour progressif précédant la réunification ⁽⁴⁾ <i>Retour avec difficultés</i> <i>Aucun retour progressif réalisé</i>		
Présence du service rendu ENFANT : Programme - IMV - santé mentale avant la réunification		
Chi-carré global		44,10*

⁽¹⁾ La catégorie de référence est « 12 à 14 ans ».

⁽²⁾ La catégorie de référence est « Augmentation ».

⁽³⁾ La catégorie de référence est « Augmentation ».

⁽⁴⁾ La catégorie de référence est « Retour sans difficulté ».

* ($p \leq 0,05$)

Note : ↑ Augmente le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

↓ Diminue le risque de remplacement de façon statistiquement significative ($p \leq 0,05$).

5. DISCUSSION

5.1. LE RECOURS AU PLACEMENT ET LA STABILITÉ DES ENFANTS PLACÉS : DES RÉSULTATS QUI S'INSCRIVENT DANS LE SENS DES OBJECTIFS VISÉS PAR LA LPJ

Les résultats tirés de la cohorte post1-allongée sont inédits et offrent un portrait parfois surprenant de la trajectoire de service des enfants, lorsqu'examinée sur une aussi longue période (9,5 ans). Ainsi, 63% des enfants qui sont entrés dans les services de protection en 2007 ont été placés au moins une fois dans les 9,5 années suivantes. La négligence est le motif de protection le plus fréquent car il touche presque les trois quarts de la cohorte. Les mauvais traitements psychologiques arrivent au deuxième rang avec 49% de la cohorte. Les enfants de la cohorte allongée cumulent en moyenne 3,6 années de prise en charge par les services de protection de la jeunesse sur les 9,5 années d'observation.

Les résultats tirés des cohortes PRÉ, POST1 et POST3 permettent quant à eux d'apprécier l'évolution des trajectoires de service, même si cela se fait sur de plus courtes périodes d'observation de trois à quatre ans. Ces résultats indiquent que l'intervention des services de protection est plus courte et que ces derniers ont moins souvent recours au placement qu'avant, mais lorsqu'ils le font, ils se tournent plus souvent vers les milieux de proximité et vers des placements temporaires. Les placements sont plus stables. Ces résultats s'inscrivent en continuité avec ceux du précédent cycle de l'ÉLPJ (Drapeau, Hélie et Turcotte, 2015) et en conformité avec les objectifs des modifications apportées à la LPJ en 2007.

5.2. ASSURER LA STABILITÉ SUR UNE BASE PERMANENTE, LÀ EST LE DÉFI!

La **durée cumulée en placement**, lorsque mesurée sur 9,5 ans, atteint en moyenne 1,5 ans. Elle est la plus élevée chez les enfants ayant une ordonnance de placement qui sont retirés de leur milieu d'origine entre l'âge de 2 et 11 ans. Même si la durée de l'intervention des services de protection a diminué, la durée cumulée en placement a augmenté de manière généralisée dans tous les sous-groupes d'enfants placés. On observe que les enfants qui sont placés de manière volontaire ou temporaire, sans ordonnance de placement du tribunal, ont des durées cumulées en placement qui sont considérablement plus courtes. Ceci n'est pas surprenant étant donné que la LPJ force la judiciarisation de la situation après deux ans sous mesures volontaires. Ces enfants qui sont uniquement placés sur une base volontaire ou temporaire représentent environ la moitié des enfants placés, ils sont majoritairement réunifiés et expérimentent moins de tentatives de

permanence durant l'observation. On peut penser qu'ils vivent possiblement des situations moins complexes ou détériorées. Toutefois, la durée en placement de ces enfants, bien que plus courte comparativement aux enfants placés avec une ordonnance, est en hausse depuis 2007.

Les résultats sur le statut de **permanence** des enfants en fin d'observation ont été présentés séparément par groupe d'âge. Toutefois, pour les fins de la présente discussion, les résultats concernant les différents groupes d'âge seront intégrés afin d'offrir un portrait de chaque type de permanence. Des constats plus marquants dans certains groupes d'âge seront amenés en exemple.

Ainsi, l'un des premiers constats qui ressort de l'analyse est l'importance du **placement à majorité** comme dernier statut de permanence. Par exemple, pour presque la moitié des enfants initialement placés à l'âge de 2-5 ans on observe ce type de permanence 9,5 ans après leur entrée dans les services, ce qui en fait le type de permanence final le plus fréquent dans ce groupe d'âge. Ce type de permanence arrive au second rang après la réunification chez les enfants placés après l'âge de 5 ans. Non seulement le placement à majorité est très fréquent, mais depuis 2007 il est en progression chez les 0-5 ans, pour qui la durée maximale de placement est d'ailleurs dépassée dans 74% à 87% des cas (pour les 0-1 an et 2-5 ans respectivement). Le dépassement fréquent des durées maximales de placement pour les cas placés à majorité suggère qu'un autre type de permanence a peut-être été tenté avant. Ces constats sont préoccupants, car le placement à majorité, même s'il peut répondre aux besoins et à l'intérêt de l'enfant dans plusieurs cas, pose des défis comme projet de vie permanent pour les enfants qui ne peuvent retourner dans leur famille. D'une part, lorsqu'un enfant est placé à majorité, même si c'est dans une FAP, les services de protection demeurent présents dans la vie de l'enfant jusqu'à ses 18 ans. Ce qui implique des suivis réguliers, des révisions de plans d'intervention, des visites au tribunal. D'autre part, nos résultats démontrent que le placement à majorité n'est pas une garantie de stabilité, puisqu'un pourcentage non négligeable des enfants recevant une ordonnance de placement à majorité vont ultérieurement être déplacés du milieu substitut visé par l'ordonnance vers un autre milieu substitut. Ce non-maintien du placement à majorité est particulièrement fréquent chez les jeunes placés à l'adolescence, où plus du tiers des jeunes sont déplacés après leur ordonnance à majorité. Cela peut s'expliquer notamment par les défis associés à cette période développementale souvent plus exigeante pour les jeunes eux-mêmes et leurs donneurs de soin.

De façon assez surprenante, l'**adoption** est le dernier statut de permanence observé après neuf ans pour la moitié des enfants placés en très bas âge (0-1 an). Ce type de permanence apparaît rarement comme aussi fréquent dans l'état des connaissances, même chez les tout-petits, parce que les trajectoires des enfants sont habituellement examinées sur de plus courtes périodes. Toutefois, nos résultats révèlent que l'adoption est moins fréquente qu'avant au Québec et que ce type de permanence semble céder sa place au profit des placements à majorité. Il est possible que le placement à majorité soit ordonné dans une famille d'accueil à vocation adoptive comme une première étape dans le processus menant à l'adoption (Chateauneuf, 2015). De plus, l'adoption est totalement absente des statuts de permanence des enfants qui sont placés à un âge plus avancé. La **tutelle**, qui est également un type de permanence privilégié ailleurs au Canada

et dans les autres pays ayant un système de protection de l'enfance similaire au nôtre, est peu présent dans les statuts de permanence des différents groupes d'âge de notre étude. On peut se questionner sur ces résultats. Pourquoi l'adoption est en baisse et réservée exclusivement aux tout-petits? Pourquoi la tutelle n'est-elle pas plus souvent utilisée? Quels sont les obstacles à l'utilisation de ces options lorsqu'une réunification n'est pas possible? Bien que la présente étude ne permette pas de répondre à ces questions, certaines hypothèses peuvent être émises. Premièrement, il est possible que les personnes prêtes à s'engager à long terme auprès d'un enfant, comme tuteur ou comme parent adoptif, ne soient pas assez nombreuses pour accueillir tous les enfants qui seraient éligibles à ces types de permanence. Deuxièmement, on peut penser que certains intervenants, des secteurs social et judiciaire, soient réticents à rompre complètement la filiation d'un enfant qui a déjà eu le temps de former des liens avec ses parents d'origine. De telles réticences seraient d'ailleurs en conformité avec la théorie de l'attachement sur laquelle s'appuie en partie l'intervention sous la LPJ. Troisièmement, sachant que l'adoption et la tutelle entraînent le retrait des services de protection de la vie de ces familles, certaines d'entre elles hésitent peut-être à aller dans cette direction par crainte de perdre l'accès à des services. Quatrièmement, contrairement au placement à majorité en famille d'accueil et à la tutelle, l'adoption donne droit à une aide financière qui ne dure que trois ans et qui est dégressive. Par exemple, pour une famille d'accueil désirant adopter un enfant qui lui a été confié par les services de protection, l'adoption peut correspondre à une diminution de revenu et ainsi constituer un frein à cette option. Une étude québécoise n'appuie pas cette hypothèse, du moins pas en ce qui concerne les familles d'accueil à vocation adoptive (Pagé et Poirier, 2015). Selon cette étude, plusieurs familles d'accueil à vocation adoptive trouvent aberrant d'être rémunérées pour s'occuper de l'enfant qu'elles souhaitent adopter. Il sera intéressant d'examiner comment évoluera le recours à l'adoption dans les prochaines années avec la loi sur l'adoption dite « ouverte » qui s'est déployée en 2018 et qui permet le maintien de certains contacts avec les parents d'origine. Les études réalisées jusqu'à maintenant sur l'adoption ouverte suggèrent que la gestion des contacts entre les parents adoptifs et les parents d'origine est plus souvent perçue comme difficile lorsque l'adoption se fait à l'issue d'un suivi en protection (Boyle, 2017; Howe et Steele, 2004). Ceci dit, des contacts post-adoption respectueux et adéquatement soutenus peuvent être bénéfiques pour l'enfant (Collings, Neil et Wright, 2018; Neil, 2019).

La **préparation à l'autonomie** occupe une place modeste dans les statuts de permanence à long terme des jeunes placés à l'adolescence et cette option met du temps à s'actualiser car plus de la moitié des jeunes ayant ce statut ont dépassé la durée maximale de placement prévue à la LPJ. Plusieurs facteurs pourraient contribuer à freiner le recours à cette option de permanence. La préparation à l'autonomie d'un jeune de 16 ou 17 ans constitue certainement un défi, et particulièrement si celui-ci manifeste des troubles de comportement, ce qui est d'ailleurs le cas d'une portion significative des jeunes placés à l'adolescence. Les besoins importants de certains jeunes ne permettent peut-être tout simplement pas d'envisager la transition à l'autonomie avant l'atteinte de la majorité. Les difficultés d'accès à des services aidant à soutenir le passage à l'autonomie pourraient également être en cause dans le faible recours à ce type de permanence. Ces considérations sont importantes puisqu'une étude récente démontre que 20% des jeunes

québécois sortants d'un placement à l'âge de 16-17 ans vivent un épisode d'instabilité résidentielle ou d'itinérance dans les mois suivant leur sortie de placement (Goyette, Bellot, Blanchet et Silva-Ramirez, 2019). Cette étude indique également qu'une transition graduelle vers la vie autonome à la fin du placement, plutôt qu'une rupture de services brutale, constitue un facteur de protection des jeunes contre l'itinérance.

Pour la plupart des types de permanence, le **dépassement des durées maximales de placement** prescrites dans la LPJ en fonction de l'âge, est fréquent. Ce constat est valable même pour les enfants placés en bas âge, malgré toute la diligence requise dans ces situations en raison de la notion de temps chez l'enfant qui est différente de chez l'adulte. Dans les cas d'adoption, ce sont presque tous les enfants qui dépassent la durée maximale prévue à la LPJ. Bien sûr, le processus d'adoption nécessite toute une série de démarches légales qui peuvent expliquer ce résultat. Dans l'intervalle, une partie de ces enfants, malheureusement difficile à chiffrer, sont néanmoins inscrits dans une démarche à long terme, avec une famille d'accueil à vocation adoptive, qui poursuivra son engagement auprès de l'enfant lorsque le processus d'adoption sera complété et que les services de protection se retireront. Le seul type de permanence qui est relativement épargné par le dépassement des durées maximales de placement est la réunification. La réunification est le type de permanence le plus rapide à s'actualiser, même si le pourcentage d'enfants réunifiés qui ont dépassé la durée maximale de placement varie entre 18% et 36% selon le groupe d'âge.

Bien que les **réunifications** s'actualisent généralement à l'intérieur des durées maximales de placement prévues à la LPJ, elles se soldent souvent par un remplacement. Ce résultat concernant le remplacement fait écho à ceux qui ont été produits dans le cadre du dernier cycle de l'ÉLPJ (2015). C'est d'ailleurs en réponse aux résultats de cette étude que le MSSS a orienté l'appel de propositions pour le cycle 3 sur le thème de la réunification et des remplacements. À quelle vitesse survient le remplacement après la réunification? Quels sont les facteurs en cause? Quelles sont les activités entourant la réunification et lesquelles sont déterminantes sur le maintien de la réunification? La présente étude s'est penchée sur ces questions et les résultats qui s'y rattachent sont discutés ci-dessous.

5.3. LA FRÉQUENCE DU REPLACEMENT

Les analyses plus sophistiquées effectuées dans le cadre du second objectif permettent d'estimer le risque de remplacement sur une très longue période, en tenant compte du fait que tous les enfants ne sont pas observés sur la totalité de cette période (certains vont atteindre la majorité avant). Ainsi, pour un enfant qui est entré dans les services de protection en 2007 et qui a été réunifié suite à un placement, le risque de remplacement à l'intérieur des 9,5 ans suivant l'entrée est de 61%. Ce risque est plus élevé si l'enfant est placé en très bas âge (0-1an : 64%) ou à l'âge de 12-14 ans (63%). Dans la littérature scientifique les risques de remplacement qui sont rapportés varient considérablement selon le type de cohorte utilisé, les critères d'inclusion et la durée

d'observation. Pour des durées d'observations entre six et 10 ans, les risques rapportés varient entre 22% et 63% (Carlson, Hutton, Priest et Melia, 2020; Wells et Correira, 2012; Wulczyn, 2004). Une raison pouvant expliquer le risque de remplacement relativement élevé observé dans la présente étude est l'inclusion des enfants ayant une ou des réunifications antérieures à celle qui est ciblée dans l'analyse. Plusieurs études excluent les enfants réunifiés qui ont une réunification antérieure. Le fait d'inclure ces enfants nous permet dans la présente étude de dresser un portrait plus près de la réalité des services de protection et de l'enfant, tout en contrôlant dans l'analyse prédictive pour la présence d'une réunification antérieure à celle ciblée dans l'étude. Nos résultats révèlent à cet effet que le remplacement est un facteur de risque de remplacement subséquent.

Les trois quarts des remplacements surviennent dans l'année suivant la réunification et bien souvent alors que le **dossier est toujours actif** en protection de la jeunesse. Les analyses descriptives révèlent d'ailleurs que la réunification n'entraîne pas immédiatement la fin de l'intervention sous la LPJ, puisque la plupart des enfants réunifiés continuent à recevoir des services de protection pendant trois à 12 mois après la réunification. Ceci suggère que certaines réunifications sont peut-être effectuées dans l'optique d'opérer un retrait graduel de l'intervention de l'État dans la vie des familles. Ce qui fait du sens si on voit la réunification comme un processus plutôt que comme un événement ponctuel. Les familles doivent réapprendre à vivre ensemble à temps plein. Ainsi, même si la situation qui compromettrait la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas totalement résorbée et qu'il subsiste certaines fragilités, on choisit de retourner l'enfant dans son milieu, mais en continuant d'offrir des services en soutien. Si l'offre d'un soutien après la réunification apparaît sensée pour maintenir et consolider la réunification, on peut se questionner sur les modalités de soutien les plus efficaces à mettre en place. La poursuite de l'intervention sous la LPJ un long moment après la réunification est susceptible d'exposer l'enfant à un biais de surveillance et à des contraintes liées aux exigences de la LPJ. Il pourrait être judicieux de jumeler les services de protection et le soutien des services de première ligne et communautaire durant cette étape cruciale de transition.

5.4. LES DÉTERMINANTS DU REPLACEMENT

Les analyses effectuées ont permis d'abord d'identifier, pour chaque groupe d'âge et parmi une douzaine de caractéristiques décrivant l'enfant et sa trajectoire de service, celles qui influencent le risque de remplacement, tout en tenant compte de l'effet combiné de ces caractéristiques. Ensuite les données collectées aux écrans PIJ, pour un échantillon d'enfant réunifiés, ont été mises à profit pour documenter le profil clinique et identifier celles qui sont déterminantes pour le risque de remplacement, en tenant compte des trajectoires. Rappelons que toutes les caractéristiques de trajectoire qui ont été considérées portent sur l'ensemble de l'historique de service antérieur à la réunification, incluant donc dans certains cas les épisodes de services antérieurs à celui ciblé dans l'étude.

Tout d'abord, on constate qu'un certain nombre de facteurs ont un effet qui est consistant à travers plusieurs groupes d'âge. Parmi ceux-ci, figure le **type de milieux** substitut visités. Le placement exclusivement en FAP réduit le risque de remplacement comparativement à une mixture de types de milieux (chez les 6-14 ans) et comparativement au placement en milieu institutionnel (chez les 12-14 ans). Par ailleurs, les enfants placés exclusivement en FAP ne sont pas plus ni moins à risque de remplacement que ceux qui ont vécu seulement en famille d'accueil régulière. Deux éléments de discussions seront apportés ici. Premièrement, ces résultats suggèrent que la réduction du risque de remplacement ne figure pas parmi les nombreuses vertus qu'on attribue généralement au placement en FAP. Il existe un consensus sur la plus grande stabilité des placements en FAP et nos résultats indiquent que pour deux enfants ayant vécu le même niveau de stabilité dans leur trajectoire de service, ceux qui n'ont visité que des FAP ne s'en sortent pas mieux sur le plan du remplacement que ceux qui n'ont visité que des FA. Deuxièmement, il semble que ce soit le fait de connaître une mixture de types de milieu ou encre de connaître exclusivement des milieux institutionnels qui augmente le risque de remplacement. De plus, cet effet se distingue de celui de l'instabilité qui pourrait être associé à la mixture des types de milieu et aux milieux institutionnels, puisque nos analyses multivariées ont tenu compte de ces facteurs simultanément. On peut penser que les enfants qui ont connu plusieurs types de milieu substitut sont susceptibles d'avoir présenté des besoins changeants au fil du temps. Les différents types de milieux substitut visent à répondre à des besoins d'encadrement et de soins très distincts. Or, les analyses réalisées à partir des observations cliniques collectées aux écrans PIJ ne pointent pas dans cette direction. Ces analyses indiquent que ni le cumul des difficultés vécues par l'enfant ni leur progression ne sont déterminantes. L'essai de plusieurs types de milieux substitut pour un même enfant pourrait correspondre à des situations où les besoins de l'enfant sont plus difficiles à cerner ou aux limites des ressources disponibles.

La courte **durée cumulée en placement** durant la trajectoire antérieure à la réunification a pour effet d'augmenter le risque de remplacement et ce, dans trois des cinq groupes d'âge constitués. Ce résultat est conforme à ceux qui sont rapportés dans les écrits scientifiques. Étant donné que le type de régression utilisé dans la présente étude tient compte des durées d'observation inégales entre les enfants, on ne peut pas attribuer l'effet des courtes durées de placement au simple fait que les enfants réunifiés plus rapidement passent plus de temps à risque de remplacement. Ainsi, on peut dire que pour deux enfants ayant été observés pendant la même durée après leur réunification, ceux qui avaient cumulé moins de temps en placement avant leur réunification sont plus à risque de remplacement que ceux qui avaient bénéficié de placements plus longs. On attribue généralement cela au fait que les interventions plus courtes ne permettent pas d'instaurer des changements durables dans le fonctionnement et les conditions de vie des familles. Il y a peut-être aussi d'autres caractéristiques communes aux placements courts, qui ne sont pas mesurées dans la présente étude et qui pourraient expliquer le risque plus élevé de de remplacement. Les placements plus courts peuvent correspondre à des situations en apparence plus simples, où les changements à apporter s'opèrent plus rapidement. Toutefois, il semble que pour certains placements courts, les changements ne se maintiennent pas dans le temps, puisqu'ils sont associés à l'augmentation du remplacement, et ce, peu importe les services de

soutien offerts. Bien que les durées cumulées en placement décrites dans le cadre de l'objectif 1 dépassent très souvent la durée maximale prescrite par la LPJ, les actions visant à raccourcir la durée de placement, sans égard aux motifs qui la sous-tendent, sont à proscrire, car elles risquent d'engendrer une hausse des replacements, dans les cas de réunification. Or, les motifs justifiant le dépassement des durées maximales de placement et qui doivent être inscrits au dossier de l'enfant sont très souvent manquants et la qualité de ceux qui sont inscrits apparaît peu fiable.

La présence d'un **motif d'abandon** dans l'historique de service des enfants est un puissant prédicteur du remplacement, particulièrement chez les enfants placés en très bas âge, mais aussi chez les enfants placés plus tardivement, à l'adolescence. Il est important de préciser que pour les enfants placés plus tardivement, la présence d'un motif d'abandon dans la trajectoire pourrait remonter à un épisode de service antérieur où ce motif a été utilisé pour justifier l'intervention. Pour ce qui est de ceux qui sont placés en très bas âge (0-1 ans), on peut se demander pourquoi la situation de l'enfant a été orientée vers une réunification alors qu'un motif d'abandon était déjà inscrit dans la courte trajectoire de service de l'enfant. Au sens de la LPJ, l'abandon correspond à des situations de non-exercice des responsabilités parentales qui résulte de l'absence physique des parents ou de leur défaut de répondre aux besoins de soin, d'entretien et d'éducation de leur enfant. À moins que le motif d'abandon ne soit utilisé pour des situations autres que celles prévues à la LPJ, il apparaît difficile d'expliquer les réunifications des nourrissons pour qui ce motif de protection a été inscrit. À cet effet, le portrait évolutif de la permanence qui est fourni plus haut indique que l'adoption est en baisse. Si l'adoption est souvent vue comme l'option de permanence ultime, notamment pour les situations d'abandon, cette option a pour conséquence de rompre les liens de filiation de l'enfant. Il est donc possible que certains intervenants hésitent à privilégier cette option sans d'abord tenter une réunification.

La **négligence** (chez les plus jeunes) et les **troubles de comportement** (chez les plus vieux) sont deux motifs d'intervention qui sont associés à une augmentation du risque de remplacement. Bien que l'effet de la négligence sur le risque de remplacement ne soit pas rapporté de manière homogène dans les études antérieures, l'effet des troubles de comportement est quant à lui bien documenté. Nos résultats descriptifs sur les replacements révèlent d'ailleurs que la négligence et les troubles de comportement comme motif de protection antérieur à la réunification, sont ceux qui tendent le plus à se manifester à nouveau au moment du remplacement. Le caractère chronique de ces deux problématiques pourrait expliquer qu'il soit plus difficile dans ces situations d'instaurer des changements durables dans les pratiques parentales et dans les environnements de vie des familles. Ce sont des situations qui demandent une intervention soutenue, qui mobilise non seulement différentes sphères du fonctionnement familial, mais aussi du contexte plus large dans lequel vit la famille. Ces considérations font ressortir toute l'importance de l'approche multidisciplinaire, écologique et systémique dans l'aide apportée à ces familles. Le caractère contraignant et exceptionnel de l'intervention sous la LPJ ne facilite pas ce type d'approche.

Certains facteurs sont associés au remplacement de manière moins systématique à travers l'ensemble de nos analyses. Premièrement, le fait d'appartenir à une **minorité ethnoculturelle**

noire est associé à une diminution du risque de remplacement, mais seulement chez les enfants placés à 6-11 ans (comparativement au groupe caucasien). Chez les enfants placés à un âge plus jeune ou plus vieux, l'effet du groupe ethnoculturel ne ressort pas comme un déterminant du remplacement. Ce résultat va à l'encontre de ceux rapportés par plusieurs études étatsuniennes où les enfants afro-américains sont plus à risque de remplacement. Il faut interpréter ce résultat avec prudence, car la couverture provinciale de la présente étude est susceptible de masquer d'importantes disparités qui pourraient exister entre certaines régions. On peut quand même émettre l'hypothèse que le contexte social des minorités visibles vivant aux États-Unis n'est pas comparable au Québec. On peut également penser que la manière de catégoriser les différents groupes ethnoculturels dans la présente étude, en combinant les renseignements fournis dans les données administratives (langue parlée à la maison, pays de naissance et groupe ethnoculturel déclaré par l'enfant ou déterminé par l'intervenant), ne capte pas la même information que celle qui est utilisée dans les études étatsuniennes. Deuxièmement, l'**instabilité** des placements augmente le risque de remplacement mais seulement pour les jeunes placés à 15-17 ans. Pour les enfants placés à un âge plus précoce, l'instabilité ne semble pas influencer le risque de remplacement. Ce résultat surprend, car dans la littérature scientifique, l'instabilité des placements est souvent associée au remplacement. Toutefois, rares sont les études qui incluent des enfants ayant déjà vécu une tentative de réunification et qui ont tenu compte de ces antécédents dans la prédiction du remplacement. En incluant ces enfants et en tenant compte de la présence d'une **réunification antérieure** à celle qui est ciblée, notre étude indique que le fait d'avoir vécu une ou plusieurs tentatives de réunification augmente le risque d'un nouveau remplacement. Cet effet est significatif seulement chez les enfants placés à l'âge de 6-11 ans. L'instabilité et les tentatives de réunification non durables peuvent être vues comme deux formes de discontinuité dans la trajectoire de placement, l'une s'opérant entre différents milieux substituts, l'autre en allers-retours entre les milieux substituts et la famille. En ce sens, nos résultats suggèrent que lorsqu'on tient compte des tentatives de réunifications antérieures, l'instabilité des placements est moins déterminante sur le risque de remplacement. Plus précisément, on observe que chez les jeunes placés à 6-11 ans, c'est le fait d'avoir vécu une tentative de réunification antérieure qui influence le risque de remplacement et non l'instabilité. Lorsque le jeune est placé plus tardivement à 15-17 ans, les réunifications antérieures importent peu et c'est l'instabilité des placements qui influence le risque de remplacement. Ces résultats font ressortir l'importance de concevoir la stabilité au sens large, c'est-à-dire autant en termes de déplacements d'un milieu substitut à un autre qu'en termes d'allers-retours entre les milieux substituts et la famille.

Pour les enfants qui sont **âgés de 2-5 ans** au moment de la réunification, les variables socio-démographiques et de trajectoire considérées dans notre étude n'arrivent pas à expliquer le risque de remplacement de manière significative. C'est donc dire que pour ce groupe d'enfants, les facteurs en cause dans le remplacement seraient ailleurs. En ce sens, les analyses réalisées à partir des données collectées aux écrans PIJ indiquent que la fréquence des contacts de l'enfant avec ses parents et son intervenant dans les mois qui précèdent la réunification est déterminante pour le risque de remplacement. Les contacts sont peut-être particulièrement importants pour les enfants placés à 2-5 ans. Plus conscients de leur environnement que les 0-1 an mais tout de même

plus dépendants à l'adulte que les 6-17 ans, leur sensibilité aux contacts avec leurs parents et l'intervenant responsable de leur dossier avant la réunification pourrait jouer davantage et expliquer ainsi que les caractéristiques de la trajectoire de placement n'arrivent pas à prédire efficacement le remplacement.

Parmi toutes les caractéristiques du profil clinique mesurées dans l'étude, les seules qui ressortent comme étant associées au remplacement sont la progression dans la fréquence des contacts avec les parents et avec l'intervenant responsable du dossier dans le mois qui précède la réunification. Il est intéressant de noter qu'au-delà de la fréquence absolue des contacts, c'est davantage leur progression dans le temps qui influence le risque de remplacement. Cet effet de la progression des contacts ne peut pas s'expliquer seulement par l'évolution des difficultés du parent et de l'enfant qui pourrait être confondue dans la progression des contacts. C'est donc dire que pour deux familles ayant une évolution de difficultés similaire, le sens de la progression des contacts aura une influence sur le risque de remplacement. Or justement, les deux types de contacts (parent-enfant et intervenant-enfant) n'influencent pas le risque de remplacement dans la même direction.

En ce qui concerne la fréquence des **contacts avec les parents**, leur diminution et leur stabilité augmenterait les risques de remplacement alors que leur augmentation diminuerait le risque. Ces résultats sont en cohérence avec l'état des connaissances actuelles. La diminution dans la fréquence des contacts parent-enfant dans le mois qui précède la réunification semble annonciateur des difficultés qui vont survenir après la réunification et nécessiter un remplacement. L'augmentation dans la fréquence des contacts peut être vue comme un indice de l'engagement des parents et du niveau de leur mobilisation à retrouver la garde de l'enfant. Il est probable aussi que l'augmentation des contacts reflète une évolution positive du contexte familial plus large, comme le statut d'emploi ou d'autres conditions de vie. La présente étude n'a pas pu tenir compte du degré de mobilisation des parents et de leurs conditions de vie.

En ce qui concerne l'effet des **contacts avec l'intervenant**, c'est leur augmentation et leur diminution qui prédit l'augmentation du risque de remplacement, alors que la stabilité dans la fréquence de ces contacts réduirait le risque de remplacement. Autrement dit, tout changement dans la fréquence des contacts avec l'intervenant serait associé au remplacement. Le risque plus élevé associé à l'augmentation des contacts pourrait s'expliquer par exemple par une situation plus instable ou mouvante qui nécessite des réajustements de la part de l'intervenant responsable au dossier, ou encore par le fait que l'enfant et/ou ses parents réagissent à l'annonce de la réunification et que cela nécessite un suivi plus rapproché. Le risque plus élevé associé à la diminution des contacts pourrait s'expliquer par le manque d'intensité du suivi. Enfin, les changements dans la fréquence des contacts avec l'intervenant responsable (augmentation ou diminution) pourraient être dus au roulement du personnel affecté aux services de protection. Bien qu'il n'existe pas à notre connaissance de statistique provinciale pouvant appuyer cette hypothèse, on peut penser que l'assignation d'un nouvel intervenant est susceptible d'engendrer des délais entre les contacts ou, au contraire, la nécessité de multiplier les contacts. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de souligner que l'effet des contacts (avec les parents et avec l'intervenant)

est indépendant de la présence d'un retour progressif. Ainsi, pour deux enfants ayant un profil de retour progressif similaire, ceux qui ont une diminution de leurs contacts avec les parents et une augmentation de leurs contacts avec l'intervenant sont plus à risque de remplacement.

Les **difficultés** présentes avant la réunification et notées au dossier, qu'elles se manifestent chez l'enfant ou ses parents, ne semblent pas influencer le risque de remplacement. Des difficultés de toutes catégories, souvent rapportées dans la littérature comme étant associées au remplacement, ont pourtant été considérées, sous plusieurs angles : leur cumul, leur progression et leur nature (santé mentale, consommation, criminalité, etc.). Il est tout de même possible que certaines catégories de difficulté plus influentes sur le placement aient échappé à notre mesure, ou encore que ces renseignements cliniques ne soient pas clairement ou systématiquement consignés dans les dossiers.

Un constat similaire peut être fait en ce qui concerne la nature, le nombre et la progression des **services** qui sont offerts à l'enfant et ses parents avant la réunification. Bien que plusieurs services soient offerts dans la grande majorité des cas réunifiés, leur nature, leur nombre et leur progression ne semblent pas jouer sur le risque de remplacement. Encore ici, il est possible que l'information consignée au dossier de l'enfant ne permette pas de documenter tous les services offerts. Les familles ont pu solliciter des services de leur propre initiative sans en informer l'intervenant responsable du dossier en protection. Une autre hypothèse serait que ce n'est pas tant l'offre de service qui serait déterminante, mais plutôt la réception des services. Dans la présente étude, les renseignements disponibles dans les dossiers ne permettaient pas de préciser le niveau de participation de l'enfant et/ou des parents aux services qui leur étaient offerts. Enfin, si les services offerts, même en grand nombre, ne sont pas ciblés pour répondre spécifiquement aux besoins de l'enfant et de ses parents pendant le processus de réunification, il est possible qu'ils n'aient pas d'effet significatif pour prévenir le remplacement.

Lorsque pris ensemble, les résultats suggèrent que les réunifications qui mènent à un remplacement seraient utilisées comme un **passage nécessaire** pour clarifier le projet de vie d'un enfant. Plusieurs résultats de la présente étude appuient cette hypothèse : la trace d'abandon dans les motifs de protection, la courte durée cumulée en placement avant la réunification, la vitesse avec laquelle surviennent les remplacements, l'activité des services de protection qui se prolonge après la réunification. Il est possible que la pression exercée par la LPJ en faveur de la réunification ait pour effet, dans certaines situations où l'intervention stagne et où les ressources humaines et matérielles sont limitées, de mener à des réunifications non durables. La priorité accordée à la réunification dans le système de protection n'est pas unique au Québec. La plupart des pays qui se sont dotés d'un système de protection de l'enfance suivent cette même philosophie.

Toutefois, si on priorise systématiquement la réunification sans déployer tous les efforts requis pour la soutenir dans le temps, cela pourrait mener à des tentatives de réunification répétées. Les résultats de la présente étude suggèrent que plusieurs services sont offerts dans les trois mois qui précèdent la réunification, mais qu'ils n'arrivent pas à prévenir le remplacement, possiblement

parce qu'ils ne sont pas en adéquation avec les besoins de l'enfant et sa famille durant ce processus complexe. De plus, bien que la réunification soit l'option à privilégier, il faut envisager la possibilité que dans certaines situations, cette option ne soit pas dans l'intérêt de l'enfant. Tout réside donc dans notre capacité à bien évaluer la singularité de chaque situation, afin de déterminer si les ressources du milieu parental sauront répondre aux besoins de l'enfant et ainsi déterminer si la réunification est réellement l'option à privilégier.

Ces constats prennent toute leur signification en regard de l'état de connaissances actuelles sur l'importance de la stabilité des liens entre l'enfant et ses donneurs de soin pour assurer son développement. On peut penser que chaque nouvelle tentative de réunification qui échoue met sérieusement en défi la compétence relationnelle de l'enfant et sa capacité d'attachement lors de tentatives futures. Nos résultats indiquent d'ailleurs que le risque de remplacement est plus élevé lorsque l'enfant a déjà eu une ou des tentatives antérieures. Ces résultats mettent en lumière, toute l'importance d'une juste et rigoureuse évaluation des ressources parentales et de leur adéquation avec les besoins spécifiques à chaque enfant. Ils font également ressortir l'importance d'offrir un soutien ciblé, qui répond aux besoins spécifiquement associés au processus de réunification.

6. FORCES ET LIMITES – VOLET QUANTITATIF

Le Volet 1 de l'ÉLPJ3 a permis de décrire quantitativement et longitudinalement les trajectoires de service de tous les enfants québécois qui sont entrés en contact avec les services de protection sur trois années ciblées et qui ont été placés en milieu substitut, couvrant au total 14 années de pratiques de protection. Les indicateurs de placement, de stabilité et de permanence développés peuvent être réutilisés d'un cycle à l'autre de l'ÉLPJ pour décrire l'évolution dans la stabilité et la permanence des enfants protégés. Les résultats indiquent que la stabilité des placements s'est améliorée mais qu'il reste d'importants défis à relever sur le plan de la permanence. Les analyses plus poussées qui ont été effectuées sur le remplacement ont permis d'identifier des facteurs qui influent sur ce phénomène, en considérant à la fois les caractéristiques de la trajectoire de service et du profil clinique de l'enfant et de ses parents.

Malgré la portée considérable de ces résultats, il faut en énoncer les limites. Tout d'abord, il est possible que l'analyse qui visait spécifiquement à identifier les activités cliniques influençant le risque de remplacement (objectif 2b) n'ait pas permis de détecter des effets significatifs en raison de la taille limitée de l'échantillon d'enfants réunifiés. Si les mêmes analyses étaient reconduites à partir d'un échantillon de plus grande taille, certaines caractéristiques cliniques qui ne ressortent pas comme significatives dans notre étude pourraient être identifiées comme prédicteurs du remplacement. De plus, la fiabilité des données disponibles aux écrans PIJ est inégale. Malgré les efforts déployés dans le développement et le pilotage de la grille de collecte pour assurer une extraction uniforme de l'information par les deux codeuses, l'absence de certaines difficultés ou activités cliniques au dossier peut signifier que la difficulté est inexistante, ou encore qu'elle est présente mais pas suffisamment importante pour être inscrite au dossier de protection. Il faut donc considérer les caractéristiques cliniques rapportées dans la présente étude comme étant celles qui étaient jugées assez importantes pour être inscrites au dossier. Il a également été difficile de collecter de l'information sur les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les familles, comme le statut d'emploi des parents, leur source de revenu et leur niveau de scolarité. En raison d'un trop grand nombre de données manquantes aux dossiers, ces variables n'ont pu être utilisés dans les analyses. La prise en compte des conditions de vie des familles est souvent un défi pour les études réalisées à partir des données de services, qu'elles proviennent des banques de données administratives ou des dossiers directement. En ce sens, cette dernière limite sur les conditions socio-économiques est valable également pour l'analyse qui est réalisée avec la cohorte POST1-allongée (objectif 2a), puisque cette information n'est pas consignée dans les banques de données administratives des services de protection. D'autres études doivent donc être menées pour mieux comprendre quelles sont les difficultés et activités cliniques qui sont déterminantes pour le remplacement.

Les indicateurs d'instabilité rapportés pour les cohortes PRÉ (2003) et POST1 (2007) sont conservateurs. Ils ne tiennent pas compte des placements qui ont eu lieu auprès d'une personne

significative non rémunérée pour son rôle de milieu substitut. Dans ces cohortes, il est probable que le nombre de milieux substitut différents visités par les enfants soient en réalité plus élevé que ce qui est rapporté. La cohorte la plus récente (POST3, 2013), est moins affectée par cette sous-estimation, puisque les personnes significatives qui accueillent un enfant à la demande des services de protection ont commencé graduellement à recevoir une rémunération à partir de 2011. Bien que cette information ne soit pas disponible dans les données utilisées, les différentes sources d'information consultées suggèrent qu'à partir de 2016, la grande majorité des placements auprès d'une personne significative faisaient l'objet d'une rémunération. La difficulté d'inclure les placements en proximité dans les trajectoires de placement avant 2011 affecte également nos résultats sur la permanence dans la cohorte POST1 (et dans les débuts de trajectoire de la cohorte POST1-allongée). Précisément, une portion des enfants identifiés sans permanence dans la présente étude pourrait représenter des enfants réunifiés après un placement auprès d'une personne significative non rémunérée. Dans les prochains cycles de l'ÉLPJ, les placements en proximité pourront être intégralement considérés dans les indicateurs de stabilité et de permanence pour les cohortes qui sont entrés dans les services après 2016. Pour terminer, mentionnons que la nature de la démarche de recherche réalisée dans le Volet 1 permet de bien quantifier la trajectoire de placement des enfants mais plus difficilement d'en qualifier l'expérience. En ce sens, les analyses qualitatives réalisées dans le cadre du Volet 2 apportent un éclairage complémentaire en rapportant l'expérience d'enfants, de parents et d'intervenants impliqués dans un processus de réunification.

BIBLIOGRAPHIE

- Akin, B.A. (2011). Predictors of foster care exits to permanency: A competing risks analysis of reunification, guardianship, and adoption. *Children and Youth Services Review*, 33(6) 999-1011.
- Baker, A.J.L., Wulczyn, F. et Dale, N. (2005). Covariates of length of stay in residential treatment. *Child Welfare*, 84(3), 363-386.
- Banerjee, M., Capozzoli, M., McSweeney, L. et Sinha, D. (1999). Beyond kappa: A review of interrater agreement measures. *Canadian journal of statistics*, 27(1), 3-23.
- Boyle, C. (2017). 'What is the impact of birth family contact on children in adoption and long-term foster care?' A systematic review. *Child & Family Social Work*, 22, 22-33. DOI: 10.1111/cfs.12236
- Carlson, L., Hutton, S., Priest, H. et Melia, Y. (2020). Reunification of looked-after children with their birth parents in the United Kingdom: A literature review and thematic synthesis. *Child & Family Social Work*, 25, 192-205.
- Carnochan, S., Lee, C. et Austin, M.J. (2013a). Achieving Timely Reunification. *Journal of Evidence-Based Social Work*, 10, 179-195.
- Carnochan, S., Lee, C. et Austin, M.J. (2013b). Achieving Exits to Permanency for Children in Long Term Care. *Journal of Evidence-Based Social Work*, 10, 220-234.
- Chamberlain, P., Price, J.M., Reid, J.B., Landsverk, J., Fisher, P.A. et Stoolmiller, M. (2006). Who disrupts from placement in foster and kinship care? *Child Abuse and Neglect*, 20, 409-424, doi:10.1016/j.chiabu.2005.11.004.
- Châteauneuf, D. (2015). L'adoption en contexte de protection de l'enfance : profils et trajectoires d'enfants pris en charge à la naissance. *Recherches familiales*, 12, 137-151.
- Cheng, T. C. (2010). Factors associated with reunification: A longitudinal analysis of long-term foster care. *Children and Youth Services Review*, 32, 1311-1316.
- Collings, S., Neil, E. et Wright, A. C. (2018). Practices to improve communication between birth parents and permanent families. *Advances in Social Work & Welfare Education*, 20, 144-150.
- Courtney, M. E. (1995). Reentry to foster care of children returned to their families. *Social Service Review*, 69, 226-241.
- Courtney, M. E., Piliavin, I. et Wright B. R. (1997). Transitions from and returns to out-of-home care. *Social Service Review*, 71, 652-667.
- Crum, W. (2010). Foster parent parenting characteristics that lead to increased placement stability or disruption. *Children and Youth Services Review*, 32(2), 185-190.

- Davis, C. W., O'Brien, K., Rogg, C. S., Morgan, L. J., Roller White, C. et Houston, M. (2013). 24-month update on the impact of roundtables on permanency for youth in foster care. *Children and Youth Services Review*, 35(12), 2128-2134.
- Drapeau, S., Hélie, S. et Turcotte, D. (2015). *L'évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse : Qu'en est-il huit ans plus tard?*. Québec : Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque, Université Laval.
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Collin-Vézina, D., Shlonsky, A. et Sinha, V. (2014a). Family reunification for placed children in Québec, Canada: A longitudinal study. *Children and Youth Services Review*, 44, 278-287.
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Collin-Vézina, D., Shlonsky, A. et Sinha, V. (2014b). The stability of child protection placements in Québec, Canada. *Children and Youth Services Review*, 42, 10-19.
- Ferguson, H.B. et Wolkow, K. (2012). Educating children and youth in care: A review of barriers to school progress and strategies for change. *Children and Youth Services Review*, 34, 1143-1149.
- Font, S. A., Sattler, K. M. et Gershoff, E. (2018). When home is still unsafe: From family reunification to foster care reentry. *Journal of marriage and family*, 80(5), 1333-1343.
- Frame, L., Berrick, J.D. et Brodowski, M.L. (2000). Understanding re-entry to out-of-home care for reunified infants. *Child Welfare*, LXXIX(4), 339-369.
- Goering, E. S. et Shaw, T. V. (2017). Foster care reentry: A survival analysis assessing differences across permanency type. *Child Abuse & Neglect*, 68, 36-43.
- Goyette, M., Bellot, C., Blanchet, A. et Silva-Ramirez, R. (2019). Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte. Étude Longitudinale sur le devenir des jeunes placés, École nationale d'administration publique, Montréal, Québec, 21p.
- Groupe de travail sur la politique de placement en famille d'accueil (2000). *Familles d'accueil et intervention jeunesse : analyse de la politique de placement en ressource de type familial*. Québec : Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Harris, M. S. et Courtney, M. E. (2003). The interaction of race, ethnicity, and family structure with respect to the timing of family reunification. *Children and Youth Services Review*, 25(5/6), 409-429.
- Hartnett, M. A., Falconnier, L., Leathers, S. et Testa, M. (1999). *Placement stability study*. Urbana-Champaign: University of Illinois at Urbana-Champaign, Children and Family Research Center.
- Hélie, S., Poirier, M.-A. et Turcotte, D. (2015). Premier volet de la deuxième évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse. Dans S. Drapeau, S. Hélie et D. Turcotte, *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Qu'en est-il huit ans plus tard?* Première annexe du rapport déposé à la Direction des jeunes et des familles du Ministère de la santé et des services sociaux, 81p.

- Howe, D. et Steele, M. (2004). Contact in cases in which children have been traumatically abused or neglected by their birth parents. Dans: E. Neil & D. Howe (Eds), *Contact in adoption and permanent foster care: Research, theory and practice* (pp. 203-223). London, UK: BAAF.
- James, S., Landsverk, J. et Slymen, D.J. (2004). Placement movement of the out-of-home care; patterns and predictions. *Children and Youth Services Review, 26*(2), 185-206.
- Jedwab, M. et Shaw, T. V. (2017). Predictors of reentry into the foster care system: Comparison of children with and without previous removal experience. *Children and Youth Services Review, 82*, 177-184.
- Johnson, K. et Wagner, D. (2005). Evaluation of Michigan's foster care case management system. *Research on Social Work Practice, 15*(5), 372-380.
- Johnson, P.R., Yoken, C. et Voss, R. (1995). Family foster care placement: The child's perspective. *Child Welfare: Journal of Policy, Practice, and Program, 74*(5), 959-974.
- Jones, L. (1998). The social and family correlates of successful reunification of children in foster care. *Children and Youth Services Review, 20*(4), 305-323.
- Jonson-Reid, M. (2003). Foster Care and Future Risk of Maltreatment. *Children and Youth Services Review, 25*(4), 271-294.
- Koh, E. et Testa, M. (2008). Propensity score matching of children in kinship and non-kinship foster care: "Do permanency outcomes still differ?" *Social Work Research, 32*(2), 105-116.
- Kortenkamp, K., Geen, R. et Stagner, M. (2004). The role of welfare and work in predicting foster care reunification rates for children of welfare recipients. *Children and Youth Services Review, 26*(6), 577-590.
- LaBrenz, C. A., Fong, R. et Cubbin, C. (2020). The road to reunification: Family-and state system-factors associated with successful reunification for children ages zero-to-five. *Child abuse & neglect, 99*, 104252.
- Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J. et Descôteaux, M. È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention, 131*, 233-241.
- Leathers, S. J. (2002). Parental visiting and family reunification: Could inclusive practice make a difference?. *Child welfare, 81*(4).
- Leathers, S. (2006). Placement disruption and negative placement outcomes among adolescents in long term foster care: The role of behavior problems. *Child Abuse and Neglect, 30*(3), 307-324.
- Leathers, S. J., Falconnier, L. et Spielfogel, J.E. (2010). Predicting family reunification, adoption, and subsidized guardianship among adolescents in foster care. *American Journal of Orthopsychiatry, 80*(3), 422-431.

- Lu, Y.E., Landsverk, J., Ellis-Macleod, E., Newton, R., Ganger, W. et Johnson, I. (2004). Race, ethnicity, and case outcomes in child protective services. *Children and Youth Services Review*, 26(5), 447-461.
- Lutz, L.L. (2003). *Achieving permanence for children in the child welfare system: Pioneering possibilities amidst daunting challenges*. New York: Hunter College School of Social Work, National Resource Center for Foster Care and Permanency Planning.
- Maltais, C., Cyr, C., Parent, G. et Pascuzzo, K. (2019). Identifying effective interventions for promoting parent engagement and family reunification for children in out-of-home care: A series of meta-analyses. *Child abuse & neglect*, 88, 362-375.
- McDonald, T., Bryson, S. et Poertner, J. (2006). Balancing reunification and reentry goals. *Children and Youth Services Review*, 28(1), 47-58.
- McDonald, T.P., Poertner, J. et Jennings, M.A. (2007). Permanency of children in foster care: A competing risks analysis. *Journal of Social Service Research*, 33, 45-56.
- Ministère de la Santé et des services sociaux (2015). Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial : Contenu de la version 4.4. Famille d'accueil de proximité-FAP. Québec, Québec, 43p.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2017). *Vers une meilleure intégration des services pour les jeunes en difficulté et leur famille. Orientations ministérielles relatives au programme-services destiné aux jeunes en difficulté 2017-2022*. Direction des jeunes et des familles. Gouvernement du Québec.
- Neil, E. (2019). *Planning and supporting birth family contact when children are adopted from care*. Publication Series: The Future of Adoption 2019. Amherst, MA: Rudd Adoption Research Program. <https://www.umass.edu/ruddchair/sites/default/files/rudd.neil.pdf>.
- Newton, R. R., Litrownik, A. J. et Landsverk, J. A. (2000). Children and youth in foster care: Disentangling the relationship between problem behaviors and number of placements. *Child Abuse and Neglect*, 24(10), 1363-1374.
- Oosterman, M., Schuengel, C., Wim Slot, N., Bullens, R. et Doreleijers, T. (2007). Disruptions in foster care: A review and meta-analysis. *Children and Youth Services Review*, 29(1), 53-76.
- Pagé, G. et Poirier, M.-A. (2015). Le placement en famille d'accueil en vue d'adoption : un quatuor de parents sans voix. Dans : C. Lacharité, C. Chamberland et C. Sellenet (Eds), *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents* (pp. 219-231). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Pardeck, J.T. (1984). Multiple placement of children in foster family care: An empirical analysis. *Social Work*, 29, 506-509.
- Pecora, P.J., Williams, J., Kessler, R.C., Hiripi, E., O'Brien, K., Emerson, J., Herrick, M.A. et Torres, D. (2006). Assessing the educational achievements of adults who were formerly placed in family foster care. *Child and Family Social Work*, 11(3), 220-231.

- Proch, K. et Taber, M. (1985). Placement disruption: A review of research. *Children and Youth Services Review*, 7, 309-320.
- Québec, Lois et règlements du. *Loi sur la protection de la jeunesse*, L.R.Q., c. P-34.1. Québec : Les publications du Québec, 2008.
- Rhodes, K.W., Orme, J.G. et Buehler, C. (2001). A comparison of family foster parents who quit, consider quitting, and plan to continue fostering. *Social Service Review*, 75, 84–114.
- Romney, S.C., Litrownik, A.J., Newton, R. R. et Lau, A. (2006). The relationship between child disability and living arrangement in child welfare. *Child Welfare*, 85(6), 965-984.
- Semanchin Jones, A. et LaLiberte, T. (2017). Risk and protective factors of foster care reentry: An examination of the literature. *Journal of Public Child Welfare*, 11(4-5), 516-545.
- Shaw, T.V. (2006). Reentry into the foster care system after reunification. *Children and Youth Services Review*, 28(11), 1375-1390.
- Smith, N. (2002). Reunifying families affected by maternal substance abuse: Consumer and service provider perspectives on the obstacles and the need for change. *Journal of Social Work Practice in the Addictions*, 2(1), 33-53.
- Smith, D.K., Stormshak, E., Chamberlain, P. et Whaley, R.B. (2001). Placement disruption in treatment foster care. *Journal of Emotional & Behavioral Disorders*, 9 (3), 200-205.
- Staff, I. et Fein, E. (1995). Stability and change: Initial findings of treatment foster care placements. *Children and Youth Services Review*, 17, 379–389.
- Steen, J. A. et Harlow, S. (2012). Correlates of multiple placements in foster care: A study of placement instability in five states. *Journal of Public Child Welfare*, 6(2), 172-190.
- Strijker, J., Zandberg, T.J. et Van der Meulen, B.F. (2005). Typologies and Outcomes for Foster Children. *Child & Youth Care Forum*, 34(1), 43-55.
- Tremblay-Hébert, S., Esposito, T. et Hélie, S. (2018). How short-term placements affect placement trajectories: A propensity-weighted analysis of re-entry into care. *Children and Youth Services Review*, 95, 117-124.
- Turcotte, D., Drapeau, S., Hélie, S., Turcotte, G., St-Jacques, M. C., Goyette, M., Gagné, M-H., Poirier, M-A., Simard, M-C., Dessureault, D. et Pouliot, E. (2011). *Évaluation des impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse au Québec. Rapport de recherche*. Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux et Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).
- Turcotte, G., Lord, M., Granger, V. et Racicot, C. (2015). La démarche de clarification du projet de vie permanent : l'expérience des parents. Dans S. Drapeau, S. Hélie, et D. Turcotte. *L'évaluation des impacts de la loi sur la protection de la jeunesse : qu'en est-il huit ans plus tard?* Québec : Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR), Université Laval.

- Ward, H. (2009). Patterns of instability: Moves within the care system, their reasons, contexts and consequences. *Children and Youth Services Review, 31*(10), 1113-1118.
- Webster, D., Barth, R. et Needell, B. (2000). Placement stability for children in out-of-home care: a longitudinal analysis. *Child Welfare, 79*(5), 614 –632.
- Wells, M. et Correira, M. (2012). Reentry into out-of-home care: Implications of child welfare workers' assessments of risk and safety. *Social Work Research, 36*(3), 181-195.
- Wells, K. et Guo, S. (1999). Reunification and reentry of foster children. *Children and Youth Services Review, 21*(4), 273-294.
- Wells, K. et Guo, S. (2004). Reunification of foster children before and after welfare reform. *Social Service Review, 78*(1), 74-95.
- Wulczyn, F. (2004). Family Reunification. *The Future of Children, 14*(1), 94-113.
- Wulczyn, F., Kogan, J. et Harden, B.J. (2003). Placement stability and movement trajectories. *Social Service Review, 77*(2), 212–236.
- Wulczyn, F., Parolini, A., Schmits, F., Magruder, J. et Webster, D. (2020). Returning to Foster Care: Age and Other Risk Factors. *Children and Youth Services Review, 116*, 105166.
- Yampolskaya, S., Armstrong, M. I. et King-Miller, T. (2011). Contextual and individual-level predictors of abused children's reentry into out-of-home care: A multilevel mixture survival analysis. *Child Abuse & Neglect, 35*(9), 670-679.